

# DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2009



**PHARMA**gest  
inter@ctive



AUTORITÉ  
DES MARCHÉS FINANCIERS  
DES MARCHÉS FINANCIERS

## PHARMAGEST INTERACTIVE

Société anonyme au capital de 3 034 825 €  
Siège social : 5 Allée de Saint Cloud,  
54 600 VILLERS LES NANCY

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 28 avril 2010, conformément à l'article 212-13 de son Règlement Général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Sont inclus par référence dans le présent Document de Référence les comptes consolidés, les rapports de gestion et les rapports d'audit pour les exercices clos le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2007 qui se trouvent respectivement dans le Document de Référence 2008 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° D.09-338 le 28/04/2009 et le Document de Référence 2007 déposé sous le n° D.08-326 le 29/04/2008.



PHARMAGEST  
inter@ctive



## SOMMAIRE

<b>1.</b>	<b>PERSONNES RESPONSABLES</b>	<b>8</b>
1.1	Personne responsable des informations contenues dans le document de référence	8
1.2	Attestation du responsable du document de référence	8
<b>2.</b>	<b>CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES</b>	<b>9</b>
2.1	Nom, adresse et qualification des contrôleurs légaux	9
2.2	Contrôleurs légaux ayant démissionnés ou ayant été écartés	9
<b>3.</b>	<b>INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES</b>	<b>10</b>
3.1	Informations financières consolidées historiques	10
3.2	Informations financières sociales historiques	10
<b>4.</b>	<b>FACTEURS DE RISQUE</b>	<b>10</b>
<b>5.</b>	<b>INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR</b>	<b>11</b>
5.1	Histoire et évolution de la société	11
5.2	Investissements	12
5.3	Communications financières	13
<b>6.</b>	<b>APERÇU DES ACTIVITÉS</b>	<b>14</b>
6.1	Principales activités	14
6.2	Principaux marchés	18
6.3	Événements exceptionnels ayant influencés les activités	19
6.4	Dépendance à l'égard de brevets, licences, contrats ou procédés de fabrication	19
6.5	Concurrence	20
6.6	Organisation commerciale et marketing	22
6.7	Description des clients	24
<b>7.</b>	<b>ORGANIGRAMME</b>	<b>25</b>
7.1	Organigramme du groupe PHARMAGEST INTER@CTIVE au 31 mars 2010 (identique à celui au 31 décembre 2009)	25
7.2	Description du groupe et de la place que PHARMAGEST INTER@CTIVE y occupe	25
7.3	Relations mère-filiales	27
7.4	Filiales significatives	27
<b>8.</b>	<b>PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS</b>	<b>28</b>
8.1	Actifs immobiliers	28
8.2	Question environnementale	28
<b>9.</b>	<b>EXAMENS DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT</b>	<b>29</b>
<b>10.</b>	<b>TRÉSORERIE ET CAPITAUX</b>	<b>29</b>

<b>11.</b>	<b>RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENTS, BREVETS ET LICENCES</b>	<b>29</b>
<b>12.</b>	<b>INFORMATIONS SUR LES TENDANCES</b>	<b>30</b>
12.1	Points clés de 2009	30
12.2	Évolution récente	31
12.3	Perspectives d'avenir	31
<b>13.</b>	<b>PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE</b>	<b>31</b>
<b>14.</b>	<b>ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE</b>	<b>32</b>
14.1	Composition et fonctionnement des organes d'administration, de direction et de surveillance	32
14.2	Absence de condamnation et de conflits d'intérêts des membres des organes d'administration, de direction et de direction générale	40
<b>15.</b>	<b>RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES</b>	<b>41</b>
<b>16.</b>	<b>FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION</b>	<b>41</b>
<b>17.</b>	<b>SALARIÉS</b>	<b>42</b>
17.1	Description des ressources humaines et de l'environnement social	42
17.2	Participations et stock-options	42
17.3	Contrats et accords	42
<b>18.</b>	<b>PRINCIPAUX ACTIONNAIRES</b>	<b>43</b>
18.1	Répartition actuelle du capital social	43
18.2	Contrôle	44
18.3	Pacte d'actionnaires	44
18.4	Accord dont la mise en oeuvre ultérieure pourrait entraîner un changement de son contrôle	44
<b>19.</b>	<b>OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS</b>	<b>44</b>
<b>20.</b>	<b>INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR</b>	<b>45</b>
20.1	Informations financières historiques	45
20.2	Informations financières pro-forma	45
20.3	États financiers	45
20.4	Vérification des informations financières	83
20.5	Date des dernières informations financières	88
20.6	Informations financières intermédiaires et autres	88
20.7	Politique de distribution de dividendes	88
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage	89
20.9	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	89



<b>21.</b>	<b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>	<b>90</b>
21.1	Capital social	90
21.2	Acte constitutif et statuts	91
<b>22.</b>	<b>CONTRATS IMPORTANTS</b>	<b>95</b>
<b>23.</b>	<b>INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS</b>	<b>95</b>
<b>24.</b>	<b>DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC</b>	<b>96</b>
24.1	Le rapport annuel de gestion	96
24.2	Projet du texte des résolutions	120
24.3	Rapport du président sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que les procédures de contrôle interne et de gestion des risques	123
24.4	Le rapport de contrôle des commissaires aux comptes	134
24.5	Calendrier des prochaines publications	135
<b>25.</b>	<b>INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS</b>	<b>135</b>

# 1 PERSONNES RESPONSABLES

## 1.1 Personne responsable des informations contenues dans le document de référence

Monsieur Dominique PAUTRAT,  
Directeur Général et membre du Conseil d'Administration de « PHARMAGEST INTER@CTIVE »  
5, allée de Saint Cloud  
54 600 VILLERS LÈS NANCY  
Tél : 0820 90 8100 ( 0,099 € ht/mn )  
Fax : 03 83 25 64 10

Le présent document est également notre rapport annuel 2009, il contient le rapport financier annuel tel que le prévoit l'article L.222-3 du règlement général de l'AMF.

## 1.2 Attestation du responsable du document de référence

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion [ci-joint / figurant en page 96] présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2009 présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en pages 83 à 87. Le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés contient une observation sur le point suivant exposé dans la note «Principes comptables, Textes appliqués » de l'annexe concernant la première application de la norme IFRS 8 relative à l'information sectorielle. »

Monsieur Dominique PAUTRAT, Directeur Général de la Société « PHARMAGEST INTER@CTIVE ».



## 2 CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

### 2.1 Nom, adresse et qualification des contrôleurs légaux

#### Commissaires aux comptes titulaires

##### **SA BATT AUDIT**

25, du Bois de la Champelle

54 500 VANDOEUVRE LES NANCY

Représentée par Madame Isabelle SAGOT

Nommée le 19 juin 2008 jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2013.

##### **MAZARS**

61, rue Henri Regnault

92 400 COURBEVOIE

Représentée par Monsieur Jean Brice de TURCKHEIM

Nommé le 23 juin 2005 jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2010.

#### Commissaires aux comptes suppléants

##### **Société SOVEC – Société Vosgienne d'Expertise Comptable**

661, avenue de la Division Leclerc

88 304 NEUFCHATEAU

Nommée le 19 juin 2008 jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2013.

##### **Monsieur Antoine MERCIER**

22, boulevard des Iles

56 000 VANNES

Nommé le 23 juin 2005 jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2010.

### 2.2 Contrôleurs légaux ayant démissionnés ou ayant été écartés

Néant.

## 3 INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

### 3.1 Informations financières consolidées historiques

En millions d'euros**	2009	2008	2007	2006
Chiffre d'affaires Net	81,62	74,80	70,95	67,36
Résultat opérationnel Courant	14,23	13,73	12,06	11,00
Résultat opérationnel	14,23	13,73	12,06	11,00
Résultat net consolidé part du groupe	9,40	8,89	8,02	7,30
Capitaux propres part du groupe	43,63	37,97	33,24	29,17
Trésorerie Nette	24,18	13,08	12,00	16,00
Actifs immobilisés nets d'Amort. / Prov.	40,70	40,07	39,10	34,10
<b>Total du bilan</b>	<b>80,23</b>	<b>78,56</b>	<b>70,01</b>	<b>66,75</b>
GEARING (endettement net / fonds propres)	- 31,49 %	0,85 %	3,0 %	- 1,5 %
R.O.E. (résultat net / capitaux propres)	22 %	24 %	25 %	25 %
Effectif Groupe	690	651	662	623
Dividende (1)	1,40	1,35	1,30	1,20
<b>Résultat de Base par action</b>	<b>3,14</b>	<b>2,97</b>	<b>2,67</b>	<b>2,41</b>

\*\* Sauf pour dividende et bénéfice net par action (unités euros).

(1) Le dividende par action mentionné pour l'exercice 2009 correspond à celui qui sera proposé à l'Assemblée Générale du 18 juin 2010.

### 3.2 Informations financières sociales historiques

Les principales données historiques sur les comptes sociaux de la société PHARMAGEST INTER@CTIVE sont présentées dans le cadre du Tableau Financier annexé au Rapport de gestion présenté en Rubrique 24.1.

## 4 FACTEURS DE RISQUE

La société a procédé à une revue de ses risques et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs que ceux qui sont inventoriés et présentés dans le rapport de gestion (pages 104 à 108).





## 5 INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

### 5.1 Histoire et évolution de la société

#### 5.1.1 Raison sociale et nom commercial

La dénomination sociale de la société est : « PHARMAGEST INTER@CTIVE ».

#### 5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement

La société est inscrite au registre du commerce et des sociétés de Nancy sous le numéro B 403 561 137 et son code NAF est le 62.02B.

#### 5.1.3 Date de constitution et durée

PHARMAGEST INTER@CTIVE a été constituée par acte établi sous seing privé en date du 25 janvier 1996, sous la dénomination « Rousseau CPI », et ceci pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Nancy, soit jusqu'au 24 janvier 2095 sauf prorogation ou dissolution anticipée décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Son exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre.

#### 5.1.4 Siège social, forme juridique et législation

Le siège social est situé 5, allée de Saint-Cloud à Villers Lès Nancy (54 600).

Les documents juridiques suivants sont consultables à cette adresse :

Inventaire, comptes annuels et comptes consolidés, rapport de gestion du Conseil d'Administration, rapport du Président, rapport sur les comptes annuels des commissaires aux comptes, rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président, rapport spécial des commissaires aux comptes, rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, texte des résolutions, liste des administrateurs et tableau des mandats, liste des actionnaires, attestation des rémunérations.

PHARMAGEST INTER@CTIVE est une société anonyme soumise au droit français. Comme telle, les principaux textes qui lui sont applicables sont les dispositions du Code de Commerce relatives aux sociétés commerciales et les textes subséquents.

#### 5.1.5 Événements importants dans le développement des activités

PHARMAGEST INTER@CTIVE est un éditeur de solutions informatiques proposant des services spécifiques et adaptés au marché de l'officine et de l'industrie pharmaceutique.

L'activité principale de PHARMAGEST INTER@CTIVE porte sur le développement de nouvelles solutions informatiques pour les pharmaciens et les laboratoires, appuyée sur la recherche et la mise à disposition de nouvelles fonctionnalités et méthodes de travail. PHARMAGEST INTER@CTIVE accompagne ses clients pharmaciens et laboratoires en assurant la maîtrise globale du projet informatique : gestion traditionnelle, formation des utilisateurs, assistance logicielle et matérielle, développement de solutions de sécurité liées à l'Internet, et aussi mise en place de nouveaux outils de communication et de convergence pour valoriser les métiers de l'industrie pharmaceutique.

Principalement axé sur son produit phare qu'est le LGPI (Logiciel de Gestion à Portail Intégré), PHARMAGEST INTER@CTIVE est reconnu comme un précurseur dans son domaine d'activité et reste le seul acteur à proposer un outil innovant qui s'impose comme le nouveau standard informatique du marché pharmaceutique.

Leader sur son marché en France avec 43 % de parts de marché, PHARMAGEST INTER@CTIVE représente un acteur important en Belgique détenant actuellement 12 % de parts de marché mais aussi du Luxembourg avec 42 % de parts de marché.

## 5.2 Investissements

### 5.2.1 Historique des investissements

Après plus de 10 ans d'expérience commune en informatique officinale acquise chez CP Informatique et Rousseau Informatique, Thierry CHAPUSOT, Thierry PONNELLE et Vincent PONNELLE créent en 1996 la société ROUSSEAU C.P.I. Ils développent le logiciel Pharmagest et mettent en place un réseau de distribution sur la région du Grand Est de la France.

Pour renforcer sa présence commerciale et technique de proximité et atteindre la position de leader, en 1998 PHARMAGEST INTER@CTIVE décide de l'adossement capitalistique au répartiteur pharmaceutique Cerp Lorraine, avec le rapprochement opérationnel à la filiale informatique Mirabel.

Le 20 octobre 2000, PHARMAGEST INTER@CTIVE s'introduit sur le Nouveau Marché de la Bourse de Paris afin d'accroître sa notoriété, poursuivre la politique de croissance externe et développer de nouveaux services et méthodes de travail pour l'industrie pharmaceutique.

Après une succession de croissances externes sur le territoire national, dont la plus importante CIP SAS, PHARMAGEST INTER@CTIVE devient le leader de l'informatique officinale avec 43 % de parts de marché national (*source Pharmagest Inter@ctive*).

Poursuivant une stratégie de développement européen, en septembre 2007, PHARMAGEST INTER@CTIVE rachète la société SABCO au Luxembourg et sa filiale ATS (devenue en 2009 SABCO Services) en Belgique. Celles-ci détiennent 12 % de parts de marché en Belgique et 42 % au Luxembourg (*source Pharmagest Inter@ctive*).

Suite à la finalisation de l'acquisition de la société MALTA Informatique sur l'exercice 2008, le Groupe PHARMAGEST INTER@CTIVE étend ainsi de manière significative l'offre existante et ouvre son savoir-faire aux maisons de retraite médicalisées.

### 5.2.2 Description des principaux investissements réalisés depuis le 31 décembre 2008

- Acquisition par la société MALTA Informatique du fonds commercial de la société AZUR Software. Cette acquisition, entièrement affectable en fonds de commerce, a été réalisée au moyen d'un emprunt bancaire ;
- Acquisition par la société PHARMAGEST INTER@CTIVE de Logiciels et Bases de données suite à la liquidation judiciaire de la société NOVAX ;
- Création de la société VIP Pharma qui s'est portée acquéreuse de la Branche d'activité « Gold Partner's Card » auprès de la société Viseopharma. L'acquisition est affectable à la fois au fonds de commerce et au logiciel de gestion des programmes de fidélisation ;
- Participation au capital de la société Quality Flux à hauteur de 40 %. Société Belge dont l'activité principale est l'achat-revente de données statistiques.

Ces investissements, et notamment VIP Pharma, Novax et Quality Flux, permettent à PHARMAGEST INTER@CTIVE, directement ou indirectement, de proposer de nouveaux services à ses pharmacies clientes, mais également à celles équipées de certaines solutions informatiques concurrentes, soit à minima 90 % du marché français ciblé. Ces services pourront également être exportés en Belgique et au Luxembourg ainsi que sur d'autres marchés européens.

La Valeur globale de ces investissements est inférieure à 20 % des actifs au Bilan et à ce titre les valeurs restent non significatives.

### 5.2.3 Description des principaux investissements futurs de la société

Néant.

Néanmoins, le Groupe reste à l'écoute d'opportunités, notamment au niveau européen et sur des services aux pharmacies complémentaires à son offre actuelle sur le marché français.



## 5.3 Communications financières

### Politique d'Information

Monsieur Dominique PAUTRAT,  
Directeur Général et membre du Conseil d'Administration de « PHARMAGEST INTER@CTIVE » est responsable de l'information.  
Siège Social : 5, allée de Saint Cloud 54 600 VILLERS LÈS NANCY  
Tél. : 0820 90 8100 (0,099 € ht/mn)  
Fax : 03 83 25 64 10

PHARMAGEST INTER@CTIVE s'engage à organiser chaque année deux réunions d'information à destination des analystes, investisseurs et journalistes.

Les évènements significatifs pourront faire l'objet d'une annonce dans la presse financière.

D'autre part, pendant la durée de validité du présent document, l'acte constitutif, les rapports des commissaires aux comptes et les informations financières historiques de l'émetteur et de ses filiales pour chacun des deux exercices, précédant la publication du présent document, sont disponibles au siège social de l'émetteur.

Les informations financières sont également disponibles sur le site [www.pharmagest.com](http://www.pharmagest.com).

La société GILBERT DUPONT (établissement teneur de marché) réalise périodiquement des études financières sur PHARMAGEST INTER@CTIVE.

PHARMAGEST INTER@CTIVE a poursuivi pour cette année le contrat d'animation de son cours de bourse signé le 20 octobre 2003 avec GILBERT DUPONT.

## 6 APERÇU DES ACTIVITÉS

### 6.1 Principales activités

#### 6.1.1 Description des principales activités

##### INFORMATIQUE POUR LES OFFICINES

###### Maîtrise des compétences en interne

Pour la pharmacie, PHARMAGEST INTER@CTIVE assure la maîtrise complète de l'informatisation d'une officine en tant qu'éditeur de ses propres solutions. Dans ce cadre, ses activités sont structurées autour de :

- L'édition de progiciels : conception, développement, maintenance et évolutions ;
- La diffusion des produits : commercialisation directe par son propre réseau de centres de compétences ;
- L'intégration et la formation : intégration des matériels, logiciels, reprise et gestion des données, formation et assistance des utilisateurs de l'officine ;
- La maintenance : suivi et entretien de l'environnement informatique de l'officine pharmaceutique.

Les prestations comprennent :

- L'étude du parc informatique existant ;
- L'intégration des différents composants logiciels et matériels ;
- Les tests de validation ;
- L'implantation du matériel sur site et des logiciels sur l'ensemble du parc installé (en moyenne 6 postes par pharmacie sur 10 000 du parc PHARMAGEST INTER@CTIVE / CIP) ;
- La formation des utilisateurs ;
- Le support hotline et la maintenance.

###### Le spectre des développements

Les compétences de PHARMAGEST INTER@CTIVE, enrichies par celles de CIP S.A.S., tant en terme de recherche et développement qu'en terme de connaissance des besoins et des attentes de sa clientèle, se traduisent par :

- L'utilisation directe de l'outil informatique au comptoir de l'officine, en accompagnement de l'utilisateur dans son acte de conseil, de vente, de commande et de gestion ;
- La complexité des fonctionnalités liées à la facturation (paiement direct, tiers payant, mutuelles,...).

Les logiciels doivent répondre à des besoins de base comme la gestion de la facturation, la télétransmission Sesam Vitale, la gestion et l'optimisation des stocks, la gestion du Dossier Pharmaceutique. Ces fonctionnalités de base répondent au cahier des charges imposé par l'autorité du GIE Sésam Vitale et du Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens à l'ensemble des acteurs informatiques du marché.

En revanche, les SSII doivent également s'engager, pour leurs clients, dans le développement de nouvelles fonctionnalités dépassant ce simple cadre des évolutions obligatoires et proposer des fonctionnalités nouvelles et valorisantes. Le groupe PHARMAGEST INTER@CTIVE s'engage ainsi dans le développement d'outils innovants et uniques répondant aux besoins de ses clients et anticipant les opportunités de la profession. Il propose ainsi des outils d'analyse statistique très performants pour soutenir les officines dans leur gestion et leur politique économique ; il met à disposition des campagnes de suivi d'Observance pour renforcer le rôle de conseil du pharmacien dans la chaîne de soins et entraîner une nouvelle fidélité du client à son officine (intégrant des communications SMS, messages vocaux ou mails automatisés depuis le logiciel) ; il développe un nouvel outil de communication et de services orienté sur la mise en place d'un site Internet pour la pharmacie, avec des liaisons site Internet-pharmacie et une boutique en ligne.

PHARMAGEST INTER@CTIVE a également repensé les approvisionnements directs des pharmacies en proposant une nouvelle gestion commandes directes intégrant la redescende dans l'applicatif des catalogues des principaux fournisseurs, des suivis marchés annuels par fournisseur, par gamme de produit, des politiques de prix et de promotions, des utilitaires de suivi des achats, d'alertes de ruptures possibles ou de meilleures conditions chez un autre fournisseur.

Courant 2009, en collaboration avec la CNAM et les syndicats de Pharmaciens, PHARMAGEST INTER@CTIVE a été le premier éditeur de Logiciel de Gestion d'Officines à participer à l'expérimentation nationale de la dématérialisation intégrale des ordonnances.

### **Des outils statistiques et de gestion performants et efficaces pour tout type d'officine**

Le groupe PHARMAGEST INTER@CTIVE propose ainsi un nouvel outil statistique intuitif et performant, Oracle Business Intelligence intégré dans le module Décisionnel du LGPI, pour soutenir les officinaux dans le pilotage de leur officine au travers de tableaux de bord et graphiques clairs et interactifs. Depuis septembre 2009, l'accès à ces statistiques depuis un iPhone® est désormais rendu possible aux pharmaciens raccordés à l'Internet via OffiSecure.

Dans un contexte où les rapprochements entre pharmaciens sont stratégiques et se multiplient, notamment sous forme de groupements ou de S.E.L, le groupe a créé OffiCentral : un outil idéal pour les pharmacies en recherche de nouvelles sources de rentabilité, afin d'optimiser leurs commandes groupées et d'harmoniser leurs politiques commerciales.

### **Un accès Internet sécurisé**

À l'ère du numérique où les flux d'information ne cessent de s'accroître en officine et se doivent, par conséquent, d'être sécurisés au maximum, PHARMAGEST INTER@CTIVE propose Offisecure, un accès Internet professionnel et sécurisé spécialement étudié pour les pharmacies. Depuis 2008, celles-ci ont également la possibilité de bénéficier d'un service professionnel de téléphonie illimitée.

### **Un panel de solutions pour renforcer l'accompagnement et le conseil du patient**

Parce que le pharmacien dispose de nombreux atouts pour intervenir dans l'information et l'éducation des patients et que le périmètre de ses missions est amené à évoluer dans le cadre de la loi HPST, le groupe PHARMAGEST INTER@CTIVE développe des solutions destinées à l'épauler dans son rôle de conseil et de prévention auprès de ses patients. En 2007, PHARMAGEST INTER@CTIVE a adhéré au projet du Dossier Pharmaceutique (DP), préconisé par le Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens et principalement mis en place dans le but de contrer les risques de iatrogénie. Ainsi, le groupe a été le premier éditeur de logiciels à relier une officine française à ce réseau informatique national. Fin 2009, le logiciel LGPI/CIP Global Services se plaçait au 1er rang des logiciels équipant des pharmacies reliées au DP et près de 70 % des officines équipées de ce logiciel y sont aujourd'hui reliées.

Dans une même démarche de proximité des pharmaciens avec leurs patients, PHARMAGEST INTER@CTIVE a développé un nouvel outil informatique adéquat répondant aux besoins de la profession : OffiConseil. Cette solution permet d'accompagner les patients atteints de maladies chroniques, d'optimiser le suivi de leur traitement et d'en améliorer l'observance. Grâce à la remise de fiches conseil évolutives directement au comptoir, au moment de la délivrance de l'ordonnance, ou envoyée à l'adresse e-mail du patient, le pharmacien et son équipe peuvent renseigner les patients de manière précise sur les pathologies concernées, les posologies des médicaments, les dates de renouvellement de leurs prescriptions et ordonnances. Le pharmacien peut également programmer l'envoi automatique de SMS, e-mail ou messages vocaux pour signaler à ses patients la nécessité de renouveler un traitement ou une ordonnance ainsi que la disponibilité en officine de produits dus ou commandés et de matériel médical réservé. Des campagnes de suivi d'Observance sont également mises en place ponctuellement pour renforcer le rôle de conseil du pharmacien dans la chaîne de soins et créer un lien fidélisant avec le patient de l'officine.

### **Un outil de communication qui va plus loin que les solutions classiques**

Depuis 2007, PHARMAGEST INTER@CTIVE propose également OffiMédia, un système de communication permettant aux officines d'animer leur point de vente et d'informer la clientèle. De plus, cette solution suscite les demandes de conseil et les achats d'impulsion via la diffusion de messages, d'actualité et renouvelés sur des écrans positionnés aux emplacements incontournables de l'espace de vente : comptoirs, linéaires, mur frontal, etc. Au-delà de la communication classique diffusée sur l'espace de vente, OffiMédia permet de diffuser des messages ciblés, au niveau du comptoir de vente, en fonction du patient pris en charge et des stocks de l'officine, et ce grâce à sa liaison avec le logiciel de gestion du pharmacien (LGPI / CIP GS). Cet outil analyse les données du patient et la délivrance de médicaments pour proposer des messages adaptés. La pertinence et la cohérence du conseil sont ainsi assurées.

En 2010, PHARMAGEST INTER@CTIVE innovera de nouveau en proposant l'affichage du « Total à payer » sur les écrans Offimédia au comptoir.

Aujourd'hui, plus de 1 300 pharmacies sont équipées d'une solution de communication par l'écran du Groupe PHARMAGEST INTER@CTIVE.

### **Un site Internet dédié à chaque officine**

À l'heure où Internet est incontestablement devenu l'outil de communication et d'information privilégié des français, PHARMAGEST INTER@CTIVE a également développé Pharmattitude, le site web du pharmacien. Par le biais d'un espace personnalisé, les pharmacies peuvent garder contact avec leurs patients et communiquer sur leurs horaires, proposer des réservations de produits en ligne et dispenser des conseils : la garantie de demeurer un interlocuteur santé de référence. Depuis juin 2009, un module de vente en ligne permet aux pharmaciens équipés de prolonger leur officine réelle en officine virtuelle et d'ouvrir leur catalogue de produits de parapharmacie et de conseil aux internautes.

### Un programme de fidélisation dédié aux clients finaux des officines

Parmi la panoplie de services proposée par PHARMAGEST INTER@CTIVE auprès des officines, en 2009 le groupe a acquis la Branche d'activité « Gold Partner's Card » auprès de la société Viseopharma spécialisée dans un programme de fidélisation dédié aux clients finaux de l'officine.

Désormais cette entité économique dénommée VIP PHARMA commercialise son programme de fidélisation auprès des groupements d'officines de petite, moyenne ou grande importance ainsi qu'aux pharmaciens indépendants en s'adaptant aux contraintes de ces marchés.

Répondant aux normes et mentions légales de la profession, cette carte de fidélité baptisée « Mes Plus Bien Être » participe à créer de la valeur au sein de l'officine en fidélisant certes les clients (en provoquant des flux supplémentaires) mais aussi en faisant découvrir de nouvelles gammes de produits dans l'officine.

Son principe repose sur le référencement de laboratoires dits partenaires.

En contrepartie d'achats de produits de ces derniers, VIP PHARMA, par le biais de ces laboratoires, récompense le client final sous forme d'unités gratuites remises directement dans leur officine.

La subtilité de ce programme réside dans la notion de produits gratuits remis plutôt que de remises consenties sur les achats.

### INFORMATIQUE POUR LES EHPADS ET ACCUEIL DE JOUR

MALTA Informatique, éditeur de logiciels spécialisés dans le domaine des EHPADs (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) et ACCUEILS DE JOUR, se caractérise par une très forte expertise en suivi thérapeutique et des soins des résidents au sein d'une suite logicielle intégrée et modulaire, qui rend sa solution très attractive sur le marché.

Au travers de son application TITAN, il est proposé différents modules permettant :

- La gestion des admissions et l'administration des résidents ;
- La facturation, le suivi des encaissements et la comptabilisation ;
- Le suivi des soins ;
- Le suivi des animations ;
- La gestion de l'intendance ;
- Le planning du personnel ;
- La traçabilité par code barre ;
- La gestion de la qualité.

Avec l'acquisition en 2009 du fonds commercial de la société AZUR Software, la société MALTA Informatique équipe aujourd'hui 750 établissements sur l'ensemble du territoire français et devient ainsi leader en solution logicielle pour EHPAD.

**Répartition des 750 établissements équipés de solutions Malta Informatique :**



### 6.1.2 PHARMAGEST INTER@CTIVE partenaire de l'industrie pharmaceutique

Expert de la pharmacie depuis quinze ans, PHARMAGEST INTER@CTIVE est l'interlocuteur de choix des laboratoires qui souhaitent développer un marketing orienté client. Avec plus de 10 000 officines (en France, Belgique et Luxembourg) équipées des solutions informatiques du groupe, PHARMAGEST INTER@CTIVE s'adresse à 50 000 professionnels de santé utilisateurs de ses solutions et à travers eux, à 2 millions de patients par jour (Source : Mediamétrie 2003) et s'impose comme un leader sur le marché de l'informatique officinale, en développant des solutions enrichissantes pour les différents acteurs du circuit officinal. En créant des ponts inédits entre les laboratoires et les officines et en développant des liens multidimensionnels dans leur intérêt commun, PHARMAGEST INTER@CTIVE s'impose comme le partenaire incontournable des acteurs du circuit pharmaceutique.

#### Outil de communication, de formation, et d'information

Le LGPI est un vecteur d'information au même titre qu'un média traditionnel par le biais duquel le laboratoire annonceur s'adresse à une cible captive et profilée : l'équipe officinale. PHARMAGEST INTER@CTIVE a participé à la mise en valeur des officines dans la stratégie des laboratoires en orientant leur message et leur centre d'intérêt vers le point de vente, en dehors du canal historique des médecins.

PHARMAGEST INTER@CTIVE a développé des process permettant aux laboratoires de former et d'informer les équipes officinales à travers leur outil de travail quotidien, notamment à travers des espaces dédiés à la communication. Le laboratoire peut ainsi pousser de l'information sur ses nouveautés « produits », sur les spécificités de ses médicaments, sur ses promotions, etc. Le laboratoire valorise ainsi son image auprès des pharmaciens en leur mettant à disposition des informations « métier » nécessaires au bon exercice de leur activité. Le LGPI agit comme un outil de renforcement de notoriété et de fidélisation du point de vente.

Média d'impact, le LGPI permet également aux laboratoires de présenter et de proposer ses produits au moment opportun de la vente, notamment dans une démarche de produit associé à la prescription initiale ou d'information contextuelle. Ces process permettent de stimuler les ventes, et d'augmenter le panier moyen en officine.

#### Des programmes d'accompagnement des patients

Les conséquences d'un mauvais suivi d'Observance engendrent des risques au niveau sanitaire pour le patient et des pertes financières pour le pharmacien et le laboratoire. En agissant sur l'information et la formation du patient, il a été observé que le traitement était mieux respecté et que l'engagement du patient vis-à-vis de sa pathologie devenait plus fort. PHARMAGEST INTER@CTIVE développe des services pour les laboratoires et les pharmaciens visant à travailler sur une démarche éducative du patient, par le biais de fiches d'informations et de conseils profilées et évolutives. Les résultats des campagnes d'Observance soulignent une augmentation du nombre de boîtes vendues par patient, une fidélisation du patient à son officine et une augmentation consécutive du chiffre d'affaires de chacun des acteurs économiques.

#### Des campagnes de communication Grand Public

La communication par l'écran sur le lieu de vente, complémentaire aux autres canaux de promotion, est indispensable pour capter l'attention des clients au moment le plus propice à déclencher un acte d'achat. Les officines se servent du fort potentiel des écrans pour moderniser leur image, dynamiser leur espace de vente et favoriser l'achat. PHARMAGEST INTER@CTIVE, via sa nouvelle activité de Régie Publicitaire, propose aux pharmaciens la location de leurs espaces audiovisuels pour le compte de laboratoires pharmaceutiques et laboratoires dermocosmétiques. Ce service de Régie Publicitaire permet aux partenaires annonceurs de diffuser des messages contextuels et ciblés d'information ou promotionnels, de mettre en scène leurs produits dans l'espace de vente et de capter la clientèle de l'officine.

#### Gestion du capital patient

Les laboratoires sont passés d'un marketing produit à un marketing relationnel. Les enquêtes diffusées au sein même du système d'information du pharmacien sont un levier pour appréhender les attitudes et pratiques des patients. Connaître le contexte de prescription de l'un ou plusieurs de ses produits, remonter des informations « produits » (pharmacovigilance) et collecter des données comportementales leur permet d'adopter de nouvelles stratégies promotionnelles et d'ajuster l'information à diffuser.

#### Gestion des flux commerciaux

La commande directe informatisée proposée par PHARMAGEST INTER@CTIVE vient en complément de l'action des équipes de vente du laboratoire et renforce les relations entre le laboratoire et l'officine. Le pharmacien accède au catalogue des produits du laboratoire, régulièrement actualisé dans son outil de travail, et peut passer ses commandes directes aux laboratoires via Internet. La commande directe, en remplacement total ou partiel des commandes passées par fax ou par téléphone, est soumise à des contrôles de conformité qui apportent plus d'efficacité au niveau de la gestion du pharmacien et du laboratoire. La commande directe permet de réduire des coûts logistiques et administratifs tout en augmentant les marges. Ce modèle est un process supplémentaire de stratégie gagnant / gagnant entre le pharmacien et le laboratoire.

## 6.2 Principaux marchés

### 6.2.1 Le marché en France

#### INFORMATIQUE DES OFFICINES

##### Présentation générale des officines

Au 1<sup>er</sup> janvier 2008, on dénombre 22 514\* officines en Métropole (601 dans les DOM).

Elles sont globalement bien équipées en matériel informatique : en moyenne, 5 postes par officine\*.

\* Source : Ordre des Pharmaciens.

En 2008, l'activité pharmaceutique a profité d'une légère relance de son rythme de croissance (+ 3,2 %\*\*). Le chiffre d'affaires et la marge brute de l'officine moyenne ont augmenté en 2008 en valeur respectivement de 2,4 %\*\* et de 2,5 %\*\*. Les charges ont quant à elles aussi vu leur poids augmenter plus fortement, de 3,3 %\*\*. Malgré l'augmentation de la marge, le résultat net de l'officine baisse de 0,8 %\*\*.

La marge sur le médicament remboursable a progressé de 2 %\*\*.

La décomposition\*\* du prix du médicament remboursable :

- 67,6 % pour l'industrie ;
- 23,3 % pour l'officine ;
- 2,5 % pour les répartiteurs ;
- 6,6 % pour l'État.

\*\* Source : FSA.

##### L'environnement instable des officines

Les piliers de l'officine française sont sur la sellette européenne :

- Monopole du médicament ;
- Monopole de la propriété des pharmacies ;
- La loi de répartition des officines ;
- L'OTC (Over-The-Counter) devant le comptoir ;
- Le réseau officinal sur le chemin d'une réorganisation via des transferts et des regroupements ;
- Une économie de plus en plus à la peine et des négociations qui vont entraîner à court terme, une modification des prix, des marges, et des conditions commerciales des médicaments remboursables ;
- Des prix de cession des officines qui atteignent des sommets.

#### INFORMATIQUE DES EHPADS ET ACCUEILS DE JOUR

Le marché est composé de plus de 10 000 structures d'hébergements de personnes âgées en France\*, dont 75 % sont des maisons de retraites - EHPAD ou USLD (Unité de Soins de Longue Durée) et 25 % sont des foyers logements pour personnes non dépendantes.

\* Source : MALTA Informatique.

Le marché est en progression constante compte tenu des besoins en places d'hébergement liés au vieillissement de la population française. Dans un horizon à 20 ans, le nombre de structures pourrait doubler.

Les structures d'hébergement ont connu différentes réformes importantes depuis 2002-2003 avec l'apparition des premières conventions tri-partites (EHPAD / DASS / CONSEIL GENERAL) puis la réintégration des dispositifs médicaux en 2008 dans leur budget de fonctionnement sans compter l'intégration du médicament prévue début 2011.

Toutes ces évolutions amènent le marché à s'équiper de logiciels spécialisés et de bons niveaux. Nous pouvons considérer qu'aujourd'hui à peine 50 % des structures sont équipées de solutions complètes\*.

\* Source : MALTA Informatique.





## 6.2.2 Le marché des officines en Belgique

En 2008, il y a en Belgique 5 174 pharmacies ouvertes au public.

- Flandre : 2 710 pharmacies ouvertes au public ;
- Wallonie : 1 839 pharmacies ouvertes au public ;
- Bruxelles : 625 pharmacies ouvertes au public.

*Source : service du cadastre des officines de l'Agence fédérale des médicaments et des produits de santé (AFMPS).*

Les associations représentatives des pharmaciens en Belgique, l'APB et l'Ophaco négocient avec le gouvernement un nouveau système de marges et de rémunération.

Les motifs de cette négociation pour un nouveau système de rémunération pour les pharmaciens reposent sur les points suivants :

- Baisse des marges des médicaments remboursables et des grands conditionnements ;
- Stagnation du montant global des marges compte tenu des baisses de prix et des volumes de ventes ;
- Prise en charge de la fonction de conseil / accompagnement du patient par le pharmacien.

La Belgique n'impose pas que le propriétaire d'une pharmacie d'officine soit un pharmacien.

Un peu plus de 800 des officines sont exploitées par des personnes physiques non-pharmaciens, par des pharmaciens propriétaires de plusieurs officines ou par des sociétés anonymes.

Le gérant d'une l'officine doit toujours être obligatoirement un pharmacien diplômé dans ce cas.

Pour 1 605 pharmacies, soit 31 % des cas, le titulaire propriétaire est une « personne physique », ce par opposition aux personnes morales qui sont titulaires d'autorisation.

Contrairement à la France, l'installation d'officines dans les centres commerciaux est interdite en Belgique.

13 % environ des pharmacies appartiennent à une chaîne de Pharmacie comme Lloyds, MULTIPHARMA.

Les Pharmacies belges réalisent un chiffre d'affaires inférieur d'environ un tiers de la moyenne française.

La répartition du chiffre d'affaires est en général de :

- 75 % Médicaments remboursables ;
- 15 % Médicaments OTC ;
- 10 % Médicaments non remboursables sous prescription médicale.

Le taux de marge commerciale de la pharmacie a baissé de 5 % environ entre 1998 et 2006.

En 2008, le chiffre d'affaires moyen d'une officine publique dépassait pour la première fois le million d'euros.

Le chiffre d'affaires moyen correspond à la délivrance de 60 000 boîtes générant une marge brute de 200 000 euros.

Le citoyen belge dépense en moyenne environ 500 euros en officine par an dont la moitié est prise en charge par l'assurance santé.

*Source UPHOC -UNION PHARMACEUTIQUE DU HAINAUT OCCIDENTAL ET CENTRAL.*

## 6.3 Événements exceptionnels ayant influencés les activités

Néant.

## 6.4 Dépendance à l'égard de brevets, licences, contrats ou procédés de fabrication

La société a procédé à une revue de ces risques qui sont inventoriés et présentés dans le rapport de gestion (pages 104 à 108).

## 6.5 Concurrence

### 6.5.1 Sur le marché en France

#### INFORMATIQUE DES OFFICINES

Deux principaux acteurs se partagent le marché :

- Le groupe PHARMAGEST INTER@CTIVE avec 43,5 % du marché ;
- Le groupe Cegedim avec sa filiale Alliadis avec 31,5 % de parts de marché.

Le LGPI est le premier, et encore le seul, logiciel à avoir revu entièrement ses fondements technologiques.

« Il est réellement le produit qui répond à la demande du pharmacien qui attend une solution adaptée à son métier tout en intégrant et facilitant l'accès aux nouvelles technologies et à leurs apports. Cette richesse de fonctionnalités qui adressent le coeur de son métier lui permet d'apporter plus de valeur ajoutée à ses clients et d'améliorer la fidélité. »\*\*\*

\*\*\* Étude CapGEMINI disponible au siège de PHARMAGEST INTER@CTIVE.

Groupe	Société	Logiciel	Clients utilisateurs	Total utilisateurs Groupe	Part de marché
CEGEDIM	Alliadis / Data Conseil / Servilog	Alliance Plus / Premium	7 100	7 100	31,5 %
ASTERA	Isipharm	Winpresto / LEO	1 300	1 300	6 %
INDEPENDANT	Everys	Winpharma	1 400	1 400	6 %
EURALLIANCE	ASP Line	Péripharm	1 100	1 100	5 %
GROUPE PHARMAGEST INTER@CTIVE	PHARMAGEST INTER@CTIVE / CIP	Logiciels "Nouvelle Génération" - LGPI, CIP GS, SYNCHRO	5 600	9 800	43,5 %

Source : PHARMAGEST INTER@CTIVE.

#### INFORMATIQUE DES EHPADS ET ACCUEILS DE JOUR

Les fournisseurs historiques de ce marché proviennent :

- Soit de l'informatique de gestion des associations médico-sociales, ce qui rend leur offre, lorsqu'elle existe, peu experte dans le domaine de la gestion des soins et souvent peu intégré ;
- Soit de modules spécialisés en soin ou en facturation, trop monolithique et ayant subis des évolutions successives et peu intégrés les uns aux autres.

Ceci bien souvent avec des outils de développements qui manquent de modernités (pas de diffusions automatiques des mises à jours logicielles, ergonomie ancienne, etc...).



## 6.5.2 Sur le marché des officines en Belgique

### EN BELGIQUE

Société	Logiciel	Clients utilisateurs	Part de marché
CORILUS	4 logiciels différents	2 200	43 %
PHARMAD	Pharmad	1 300	25 %
SABCO	SABCO ULTIMATE / SABCO NEW / SABCO OPTIMUM	650	12 %
OFFICIAL	Official	250	5 %
AUTRES		865	15 %

Source : PHARMAGEST INTER@CTIVE.

### AU LUXEMBOURG

Société	Logiciel	Clients utilisateurs	Part de marché
SABCO	OFFICINE 1 / OFFICINE 2	38	42 %
PROPHALUX	PHARMASOFT	27	30 %
MULTIDATA	PHARMA2000	24	26 %
AUTRES		2	2 %

Source : SABCO.

## 6.6 Organisation commerciale et marketing

### EN FRANCE - SUR LE MARCHÉ DE PHARMAGEST INTER@CTIVE

La diffusion et la commercialisation des produits du groupe PHARMAGEST INTER@CTIVE sont assurées par 27 centres de compétence en France et 3 dans les DOM, regroupant au total 62 commerciaux.

Les centres de compétences sont répartis dans 8 grandes Régions. Chaque centre dispose de son autonomie commerciale et technique au travers d'une équipe dirigée par un Directeur Régional. Ce dernier veille à la réalisation des budgets, à l'application des procédures techniques, et à la satisfaction de la clientèle. Le centre de compétences est chargé de dupliquer sur la région la politique commerciale établie par la Direction Commerciale du Groupe PHARMAGEST INTER@CTIVE.



L'équipe commerciale, sous la direction du Directeur Régional épaulé par les responsables commerciaux d'agence, est ainsi chargée de relayer la communication nationale par des actions terrain (prospection, mailing, phoning, visites...).

Ces actions sont complétées par les évolutions technologiques des produits du groupe PHARMAGEST INTER@CTIVE, au travers du LGPI ou du CIP Global Services par la diffusion d'informations directes et quotidiennes sur l'outil informatique du pharmacien devenant une solution communicante et fidélisante.

L'organisation commerciale intègre également une équipe de huit personnes, sous la responsabilité du directeur e-business et e-media, qui se décompose notamment en un département contenu et ligne éditoriale dirigé par un pharmacien, un département commercial avec un ingénieur commercial et une assistante marketing, un département technique, responsable des infrastructures informatiques, et une chargée de clientèle Offdirect.

Enfin, l'organisation commerciale de PHARMAGEST INTER@CTIVE a pour avantage de disposer au niveau national d'un maillage étroit de ses agences et de ses forces terrain représentées par les techniciens, les formateurs et les commerciaux.



La Direction Marketing construit les outils de promotion et les messages de communication pour une diffusion nationale au travers de divers supports. Elle organise également la présence de PHARMAGEST INTER@CTIVE lors des événements suivants : salon Pharmagora (plus de 50 000 visiteurs et 500 exposants), les Universités PHARMAGEST INTER@CTIVE régionales, les Universités PHARMAGEST INTER@CTIVE, Voyages Séminaire clients, et mène diverses actions régionales de présentation et promotion des produits et services de son offre globale.

Le Club Partenaires Stanislas, organisé autour de clients référents, coopère aux études de faisabilité, à la réalisation de cahiers des charges et aux tests des nouveautés.

La Direction Marketing et Développement accompagne étroitement le service R&D et bureau d'études dans les cahiers des charges et les études de nouvelles fonctionnalités ou améliorations des produits.

Elle est en contact régulier et étroit avec les clients utilisateurs et le service clients dans le cadre d'une recherche permanente de l'amélioration de l'offre produits / services.

La Direction du Service Clients met en œuvre, déploie et contrôle les process d'installation, de maintenance et de formation vers l'ensemble des collaborateurs techniciens et formateurs répartis en région ainsi que vers les équipes d'Assistance Téléphonique Centralisée. Elle est relayée en région par des Responsable Régionaux de Service Clients, placés sous l'autorité du Directeur de Région.

### EN FRANCE - SUR LE MARCHÉ DE MALTA INFORMATIQUE

L'équipe de MALTA Informatique est composée d'une vingtaine de collaborateurs répartis dans cinq régions : Sud-Ouest, Sud-est, Grand-Ouest, Grand-Est et Ile de France.

Cette répartition géographique permet d'être proche des 750 clients afin d'assurer un suivi personnalisé de proximité.

L'adossement au Groupe Welcoop / PHARMAGEST INTER@CTIVE permet en outre de bénéficier d'un réseau technique ainsi que d'un réseau d'agences en France.

### EN BELGIQUE ET AU LUXEMBOURG

En 2009, SABCO a procédé à une restructuration de son organisation, afin de déployer les process du groupe en matière d'outil de reporting, de helpdesk et d'organisation des services commerciaux, services clients et assistance suivant les modèles éprouvés du groupe PHARMAGEST INTER@CTIVE.

Ces process garantissent une vision de l'activité Belgique et Luxembourg au sein du groupe suivant les mêmes modèles que pour les agences et grandes régions de France, tout en respectant les spécificités et l'autonomie requises pour une implantation pérenne au sein de ces 2 pays voisins.

La R&D (« Recherche & Développement ») « Belux » en coopération avec la R&D France a procédé à l'adaptation d'options logiciel issues du LGPI France et compatibles avec les marchés belges et luxembourgeois. Ainsi SABCO a mis l'accent sur le développement d'une offre complète et high tech, en phase avec les besoins de l'ensemble des pharmaciens belges et luxembourgeois, dans le respect de l'actualité normative et législative du secteur pharmaceutique.

Innovante sur le marché belge, l'offre SABCO se décline à présent en une gamme de 3 logiciels adaptés à toutes les officines et disponible dans les deux langues majoritaires du pays :

- Le Logiciel SABCO Ultimate® : un allié performant pour le management de l'officine, et en particulier la gestion dynamique des stocks, l'aide à la prise de décision, les commandes groupées facilitées ainsi qu'un support au rôle de professionnel de santé du pharmacien ;
- Le Logiciel SABCO Optimum® : un panel de solutions complémentaires pour conseiller au mieux les patients et les accompagner dans le suivi de leur traitement ;
- Le Logiciel SABCO New® : un outil alliant efficacité et rapidité pour l'exercice du métier de pharmacien au quotidien.

Au-delà du marché de renouvellement des clients SABCO, l'offre ainsi structurée, doit permettre une conquête de nouveaux clients en 2010 sur la partie néerlandophone (Flandres) du pays où SABCO ne détient que 6 % de parts de marché par rapport aux 12 % de parts de marché de SABCO sur la totalité de la Belgique.

Ainsi, une structuration et un renforcement des équipes sont en cours, afin de disposer d'une proximité plus importante dans les Flandres à travers l'ouverture récente d'une agence dans la région de Gand, et l'embauche prochaine de techniciens, formateurs et commerciaux néerlandophones.

Au Grand-Duché du Luxembourg, siège historique de la société, SABCO a confirmé sa place de leader en 2009 avec 42 % de part de marché dans le secteur de l'informatique officinale. Dans un contexte géographique particulier notamment où une industrie pharmaceutique nationale ne s'est jamais implantée, SABCO a su tirer son épingle du jeu grâce à son logiciel phare Officine 2. Fortement démarqué de ses concurrents, Officine 2 est le seul logiciel à permettre aux pharmaciens luxembourgeois de gérer leurs préparations magistrales, leurs commandes directes et la facturation des vétérinaires.

Officine 2 propose également en exclusivité l'accès à un portail d'information et à la base de données Delphi Care ainsi que la possibilité d'interfacer un robot. Les équipes de R&D du Grand-Duché y ont intégré en 2009 de nombreuses nouveautés telles le scan de documents, l'envoi de SMS aux patients ou encore la liaison avec des étiquettes électroniques.

Avec la prochaine intégration d'un nouveau module de gestion dynamique des stocks, Officine 2 devrait permettre à SABCO de conquérir de nouvelles parts de marché en 2010 sur le territoire luxembourgeois.

## 6.7 Description des clients

Les 5 premiers clients représentent 4,38 % du chiffre d'affaires consolidé, les 10 premiers clients représentent 5,5 %.

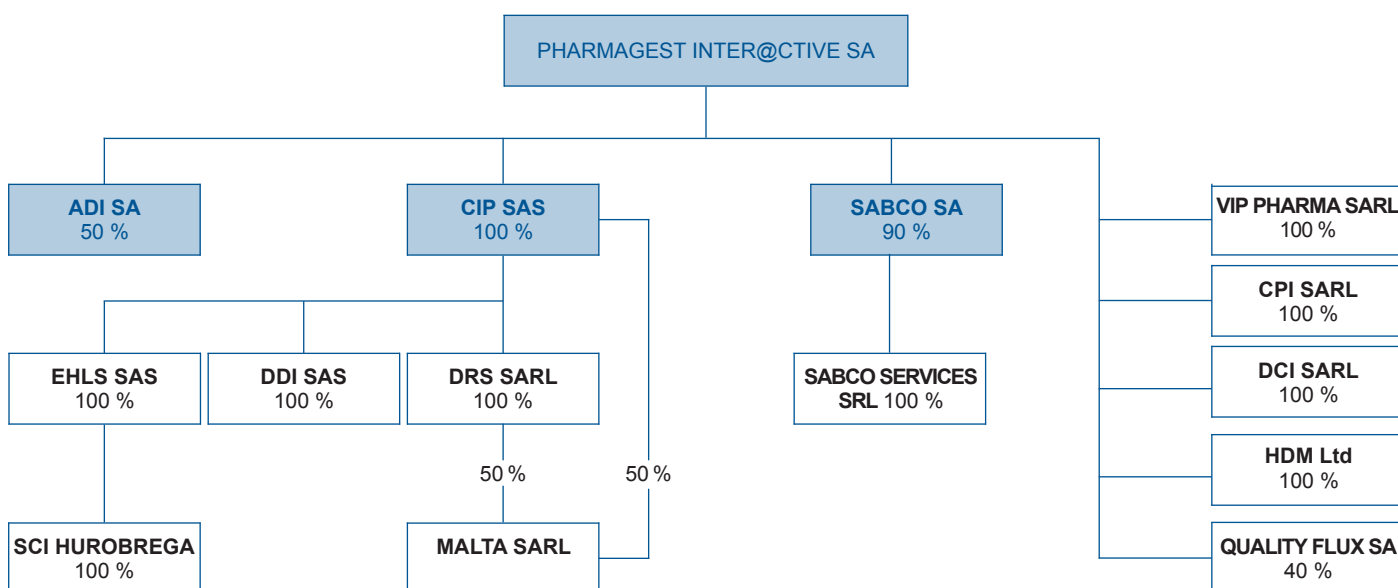
Les principaux débiteurs du Groupe PHARMAGEST INTER@CTIVE sont les organismes de financement (« leasers ») GE Capital et CIT France représentant 54 % du chiffre d'affaires consolidé.

Le chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2009 est constitué de revenus récurrents à forte visibilité : la maintenance et bases de données représentent 29 %, les ventes de configurations matériel en renouvellement Rentpharm 51 % et les ventes de licences 7 %. Cette forte stabilité (78 à 90 % chaque année) permet à PHARMAGEST INTER@CTIVE de ne pas subir de variations de chiffres importantes.

Il n'y a pas de dépendance vis-à-vis de quelque client que ce soit, la société équipant plus de 10 000 pharmaciens (France, Belgique et Luxembourg).

## 7 ORGANIGRAMME

### 7.1 Organigramme du groupe PHARMAGEST INTER@CTIVE au 31 mars 2010 (identique à celui au 31 décembre 2009)



### 7.2 Description du groupe et de la place que PHARMAGEST INTER@CTIVE y occupe

Welcoop Pharma, société mère de PHARMAGEST INTER@CTIVE, suite à un apport en nature régi par les articles L.225-147 et suivants du Code de commerce par Groupe Welcoop (anciennement Cerp Lorraine) de l'intégralité de sa participation dans PHARMAGEST INTER@CTIVE, est le bras opérationnel et filiale à 97,60 % de la coopérative Groupe Welcoop.

Welcoop Pharma a développé un ensemble d'activités diversifiées qui concourent à satisfaire et anticiper les attentes des pharmaciens d'officine, des structures de soins et des industries pharmaceutiques. Welcoop Pharma offre le plus riche back office existant en France à destination des pharmaciens : Conseil en développement de l'officine, Informatique Officinale, Accès aux médicaments européens, Génériques et OTC, Plateforme de commandes directes, Parapharmacies - Dispositifs médicaux, Maintien à domicile (MAD).

Positionné autour des secteurs porteurs tels les génériques, le MAD ou l'informatique officinale, le Groupe Welcoop est présent en France et en Europe.

Le siège social de Welcoop Pharma est situé 54 519 Vandoeuvre lès Nancy - Technopole de Nancy Brabois - 7, allée de Vincennes.

Avec des capitaux propres consolidés de 131 millions d'euros au 31 décembre 2009, le chiffre d'affaires 2009 de Welcoop Pharma est de 920 millions d'euros.

Dans le groupe PHARMAGEST INTER@CTIVE, treize sociétés sont consolidées par intégration globale :

**CIP**, SAS société filiale à 100 % de PHARMAGEST INTER@CTIVE, est une société anonyme au capital de 533 328 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LORIENT dont le siège social est situé ZAC de Mourillon à QUEVEN (56 530) qui a pour activité la distribution de matériel et de logiciels.

**ADI**, société filiale à 50 % de PHARMAGEST INTER@CTIVE, est une société anonyme au capital de 48 000 euros, distributeur sur la région Ile de France de PHARMAGEST INTER@CTIVE. Détenue à hauteur de 50 % par la famille Abitbol, et immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'EVRY dont le siège social est 4 rue René RAZEL à SACLAY (91400).

**CPI**, S.A.R.L. au capital de 7 623 €, filiale à 100 % de PHARMAGEST INTER@CTIVE, assure la formation sur logiciels. Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de DIJON, son siège social est situé 27, Boulevard Champs aux Métiers à QUÉTIGNY (21 800).

**DCI**, S.A.R.L. au capital de 38 250 €, filiale à 100 % de PHARMAGEST INTER@CTIVE, loue son fonds de commerce à PHARMAGEST INTER@CTIVE depuis 2001. Elle est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX et son siège social est situé Avenue Becquerel à MERIGNAC (33 700).

**EHLS**, SAS, société filiale à 100 % de CIP SAS au capital de 144 000 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LORIENT, dont le siège social est situé ZAC du Mourillon à QUEVEN (56 530). La société est une centrale d'achats de matériels informatiques.

**DDI**, SAS, société filiale à 100 % de CIP SAS au capital de 37 000 euros immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX dont le siège social est situé Avenue Henri Becquerel Parc d'activités Kennedy à MERIGNAC (33 700) a donné en location gérance son fonds de commerce à CIP SAS.

**SCI HUOBREGA**, filiale à 100 % d'EHLS SAS au capital de 152 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LORIENT, dont le siège social est situé ZAC de Mourillon à QUEVEN (56 530). Propriétaire du site de QUEVEN.

**MALTA INFORMATIQUE**, S.A.R.L., société filiale à 50 % de CIP SAS et à 50 % de DRS Expansion, société à responsabilité limitée au capital de 80 000 euros, dont le siège social est situé 9 rue Montgolfier à MERIGNAC (33 700). Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux sous le numéro 444 587 356, elle a pour activité l'étude, la conception et la commercialisation de tous logiciels informatiques ainsi que de tous produits s'y rattachant.

**DRS EXPANSION**, S.A.R.L., société filiale à 100 % de CIP SAS, au capital de 1 000 euros, dont le siège social est situé 9 rue Montgolfier à MERIGNAC (33 700), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX sous le numéro 499 992 089.

**SABCO**, SA, société anonyme de droit luxembourgeois, filiale à 90 % de PHARMAGEST INTER@CTIVE, au capital de 38 671,39 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 15.220, dont le siège social est situé 2 rue d'Arlon, 8399 WINDHOF (Koerich- Luxembourg).

SABCO a pour objet le commerce d'installation en informatique et les différents services à rendre à la clientèle dans le domaine de l'informatique.

**SABCO SERVICES**, SRL, anciennement AEXIS TECHNICAL SERVICE (« ATS »), société privée à responsabilité limitée de droit belge, société filiale à 100 % de SABCO SA, dont le siège social est situé rue Fond du maréchal-Zoning industriel de Rhisnes - 5020 SUARLEE (Belgique), a pour objet, entre autre, le commerce et la vente de l'appareillage informatique et de software.

**HDM Limited**, société filiale à 100 % de PHARMAGEST INTER@CTIVE, au capital de 30 000 euros, dont le siège social est situé PORT LOUIS, ILE MAURICE, a pour objet la réalisation de prestations informatiques.

**VIP PHARMA**, S.A.R.L., société filiale à 100 % de PHARMAGEST INTER@CTIVE, au capital de 50 000 euros, dont le siège social est situé 2 rue Jean Macé à SAINT SYMPHORIEN D'OZON (69 360), a pour objet la commercialisation de programmes de fidélisation.

Et une société par Mise en Équivalence :

**QUALITY FLUX**, SA, société anonyme de droit belge, filiale à 40 % de PHARMAGEST INTER@CTIVE, au capital de 100 000 euros, dont le siège social est situé 29 Bte D Rue de la Terre à Briques - 7522 TOURNAI (Belgique), a pour activité principale le négoce de données statistiques.





### 7.3 Relations mère-filiales

PHARMAGEST INTER@CTIVE S.A., maison mère du groupe PHARMAGEST INTER@CTIVE, assure le pilotage de la stratégie.

Les fonctions support telles que la recherche développement, le marketing, les actions commerciales sont issues de la maison mère. Les Directions Régionales et le service national client appliquent les décisions prises en Comité de Direction de PHARMAGEST INTER@CTIVE. Le contrôle comptable et financier fonctionne de manière centralisée.

La rémunération de ces services rendus est fondée sur une facturation des frais de personnel et frais généraux réels (justificatifs fournis avec la facture), majorée de 5 %.

EHLS SAS est la centrale d'achats du Groupe. La rémunération des services rendus est faite sur la facturation des matériels plus une marge.

Les flux financiers identifiés comme des conventions réglementées sont décrits dans le rapport spécial des commissaires aux comptes. Une présentation valorisée des différents flux entre PHARMAGEST INTER@CTIVE et ses filiales est présentée en note 20.3.2.3.5 (Éléments concernant les entreprises liées) des annexes sur les comptes sociaux.

### 7.4 Filiales significatives

En millions d'euros	CIP SAS	EHLS SAS	ADI SA	SABCO SA	MALTA Informatique SARL
Chiffre d'affaires	27	17,7	4,8	2,8	1,4
Résultat d'exploitation	1,8	0,8	0,7	0	0,2
Résultat courant avant impôts	1,9	0,8	0,7	0	0,2
Résultat net	0,8	0,4	0,4	0	0,2

## 8 PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS

### 8.1 Actifs immobiliers

Les principaux Actifs Immobiliers s'organisent autour des sièges sociaux et des agences commerciales.

#### EN FRANCE

**Grand Ouest** : Nantes, Rennes, Saint Lo, Saint Briec (en location)  
Quéven (siège social de CIP SAS, SCI Hurobrega - propriétaire)  
Quéven (siège social d'EHLS - propriétaire)  
**Nord** : Rouen, et Cuincy (en location)  
**Grand Est** : Ludres, Dijon, Reims, Troyes, Strasbourg, Colmar (en location)  
Villers Lès Nancy (Siège social de PHARMAGEST INTER@CTIVE - propriétaire)  
**Rhône Alpes** : Lyon (en location)  
**Sud Est** : Venelles / Aix, Antibes, Montpellier (en location)  
**Sud Ouest** : Toulouse, Angoulême, Pau (en location)  
Mérignac, Bordeaux (DCI - propriétaire)  
Mérignac (siège social de Malta - en location)  
**Centre** : Bourges, Poitiers et Limoges (en location)  
**Paris** : Rungis, Saclay, Paris (en location)

#### EN BELGIQUE - LOCAUX DE LA SOCIÉTÉ SABCO SERVICES

Bruxelles (en location-fin de bail au 31/12/2009)  
Suarlée (en location)  
Ouverture d'une agence à Gand depuis décembre 2009 (en location)

#### AU LUXEMBOURG - LOCAUX DE LA SOCIÉTÉ SABCO

Windhof (en location)

#### DANS LE RESTE DU MONDE

Port Louis (Ile Maurice) : siège social de HDM (en location)

### 8.2 Question environnementale

Les différents sites du Groupe PHARMAGEST INTER@CTIVE ne sont pas soumis à des problématiques environnementales.



## 9 EXAMENS DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT

Les différentes données et explications sont incluses dans le rapport de gestion (pages 96 à 119).

## 10 TRÉSORERIE ET CAPITAUX

Les différentes données et explications sont incluses dans la présentation des comptes consolidés (pages 45 à 70).

## 11 RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENTS, BREVETS ET LICENCES

**L'organisation s'articule autour :** d'une **Direction Technique**, composée de 3 pôles, chacun dirigé par un Directeur Adjoint :

- **Un Pôle Éditions Pharmacie**, chargé des logiciels de gestion « historiques » : LGPI, Evolution, Primoris et Pharmagest pour la France ; Sabco New, LGPI Be pour la Belgique. Ce pôle regroupe 40 personnes ;
- **Un Pôle Web**, chargé des produits Officentral, Offimédia, Officonseil, Pharmattitude, Régie Publicitaire et autres produits orientés web. Ce pôle est composé de 24 personnes ;
- **Un Pôle Informatique Internet, Réseaux et Exploitation**, chargé du fonctionnement interne de l'entreprise CRM et Gestion commerciale ainsi que du produit Offisecure. Ce pôle est constitué de 13 personnes.

Chaque projet est piloté par un chef de projet qui anime des équipes d'analystes fonctionnels, d'analystes développeurs et des testeurs chargés de valider les bons fonctionnements des modules développés.

Le montant des frais de Recherche et Développement activés dans les comptes consolidés IFRS est présenté dans la Rubrique 20.3.1.5.4.1.

## 12 INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

### 12.1 Points clés de 2009

#### EN FRANCE

**Le LGPI** (Logiciel de Gestion à Portail Intégré) : installé dans plus de 5 000 pharmacies, ce logiciel dispose de toutes les fonctionnalités nécessaires au fonctionnement et à la gestion des pharmacies. Il est sans cesse doté de nouvelles évolutions et fonctionnalités demandées par les clients, notamment du Dossier Pharmaceutique, des nouveautés autour des achats directs et des fixations de prix de vente en pharmacie.

**Les logiciels Pharmagest, Primoris, Evolution** ont tous les trois été dotés du dossier Pharmaceutique.

**Le logiciel Officentral** (gestion de réseaux de pharmacies), module complémentaire et connecté au LGPI, permet aux pharmacies de mettre en commun des moyens pour le fonctionnement de plusieurs pharmacies. Ce produit né en 2005-2006, installé dans plus d'une centaine de groupes de pharmacies évolue au gré des demandes des pharmacies et des évolutions du LGPI, permettant un fonctionnement centralisé de plus en plus large. Ce logiciel est multilingue et s'adapte aux autres logiciels du groupe (notamment en Belgique).

**Le logiciel Offimédia** (communication sur le lieu de vente), ce module peut fonctionner connecté ou déconnecté du LGPI. Il permet des affichages en boucle de films, de vidéos ou montages photos animés sur des écrans positionnés dans la pharmacie, ce logiciel est installé dans plus de 500 pharmacies. S'il est connecté au LGPI, le film général va être interrompu pour diffuser, uniquement sur un écran de comptoir de petite taille afin de garantir la confidentialité, une séquence en relation avec le client ou patient servi au comptoir. Ce logiciel est devenu multi langue et peut s'adapter sur d'autres logiciels du marché.

**Le logiciel Pharmattitude** (le site Internet du Pharmacien) : ce module permet au pharmacien de disposer d'un site Internet personnalisé muni d'une boutique en ligne lui permettant de vendre des produits de parapharmacie sur Internet.

**La Régie Publicitaire** : ce service permet de gérer les contrats d'achat d'espace au pharmacien et de vente aux partenaires (et notamment les laboratoires), par le suivi des contrats, des comptages de pages affichées sur Offimédia ou sur le portail LGPI.

**MALTA Informatique** : le logiciel développé par cette société, TITAN, est la solution de référence pour les EHPAD (Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes). Les solutions proposées permettent aux Maisons de retraite, entre autres, d'assurer la traçabilité des soins prodigués par le personnel soignant ou d'auto-évaluer la qualité des établissements.

**VIP Pharma** : cette structure est spécialisée dans la promotion de programmes de fidélisation auprès des pharmaciens d'officine et agit en tant qu'intermédiaire entre le pharmacien et des Laboratoires partenaires en proposant aux clients des pharmacies sa carte de fidélité.

#### EN BELGIQUE

**Le LGPI belge, rebaptisé SABCO Ultimate** et installé dans plus de 50 pharmacies est maintenant doté de toutes les fonctionnalités nécessaires au fonctionnement de gestion des pharmacies belges. Comme le logiciel français, il est interfacé avec les logiciels Officentral et Offimédia.

**Le logiciel SABCO New** ainsi que sa version plus récente SABCO Optimum, sont installés dans plus de 550 pharmacies en Belgique et poursuivent leur évolution via les demandes formulées par les pharmacies utilisatrices. Les versions flamandes d'Officentral et d'Offimedia ont été réalisées en 2009 et sont opérationnelles sur le terrain et interfacées avec le LGPI Belge.



## 12.2 Évolution récente

En 2009, l'activité de PHARMAGEST INTER@CTIVE a progressé de trimestre en trimestre pour culminer au 4ème trimestre avec un chiffre d'affaires en augmentation de 19 % par rapport à la même période de l'exercice précédent.

L'activité Laboratoires (**E-LABO**), en progression exponentielle en termes de chiffre d'affaires (+ 205 % par rapport à l'année 2008), profite particulièrement de la création de l'activité Régie Publicité.

Un autre pôle de forte croissance du Groupe est constitué de l'Activité Maisons de Retraite en progression de 136 %. L'intégration réussie de la société AZUR ainsi que l'équipement de 88 nouveaux sites amène la société à 769 clients au total.

En Belgique, l'ouverture d'une agence en Flandres, à Gand, prouve la volonté de la Société de renforcer sa position dans cette partie du pays.

## 12.3 Perspectives d'avenir

L'ensemble des activités du Groupe PHARMAGEST INTER@CTIVE projette de consolider leurs positions et de mener une politique de prise de parts de marché en France et Europe.

- La société MALTA Informatique (Activité Maisons de Retraite) prévoit de poursuivre son développement grâce à la recherche de nouveaux clients, mais aussi en étudiant des éventuelles croissances externes, grâce à la recherche de projets complémentaires en France ou Europe.  
Par ailleurs, le Groupe PHARMAGEST INTER@CTIVE met en place une interconnexion source de synergies entre TITAN, le logiciel pour Maisons de Retraite commercialisé par MALTA Informatique et le LGPI.
- L'activité Pharmacie France procède à la fusion des logiciels LGPI et CIP Global Services sous le nom LGPI Global Services et au lancement d'une version révolutionnaire de ce logiciel, axée sur la valeur ajoutée pour le client pharmacien ainsi que la communication de ce dernier vers les patients et le conseil, conformément aux missions conférées aux pharmaciens par la Loi HPST (Hôpital, Patient, Santé, Territoire) du 24 juillet 2009, dans son article 38, et largement anticipées par PHARMAGEST INTER@CTIVE.

Des perspectives prometteuses s'appuyant sur :

- un business modèle éprouvé ;
- la forte croissance des nouveaux produits, et plus particulièrement de notre offre de publicité sur le lieu de vente, désormais installée chez 1 500 clients et équipant près de 30 % du parc clients LGPI, ainsi que le site Internet du Pharmacien, Pharmattitude, proposant de nouveaux services et lui permettant d'animer une Boutique en ligne ;
- un effort continu d'enrichissement de nouvelles offres différenciatrices comme par exemple le lancement d'une application iPhone® permettant aux pharmaciens de mettre en place une prise en charge des patients « à domicile » (ordonnances et posologie, carnet de vaccination, etc.).
- L'activité Laboratoires (**E-LABO**), désormais interlocuteur reconnu des laboratoires et réel acteur de santé public continuera, tout en consolidant sa position d'intermédiaire permettant une communication efficace entre Laboratoires et Pharmaciens, de diversifier et d'enrichir son offre. Une duplication du business modèle vers la Belgique est au programme pour 2010.

Le Groupe PHARMAGEST INTER@CTIVE poursuit dans sa volonté d'expansion européenne.

## 13 PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE

Comme pour les exercices antérieurs, la société n'inclut pas de prévisions ou d'estimation de bénéfice dans son Document de Référence.

## 14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE

### 14.1 Composition et fonctionnement des organes d'administration, de direction et de surveillance

#### 14.1.1 Composition au 31 décembre 2009

Nom et Prénom ou Dénomination Sociale du Membre et ses fonctions	Date d'échéance du mandat (1)
Monsieur Michel MATHIEU, <i>Président du Conseil d'Administration</i>	31 décembre 2013 <i>Démission honorable à effet du 31 décembre 2009</i>
Monsieur Thierry CHAPUSOT, <i>Directeur Général administrateur</i>	31 décembre 2013
Monsieur Dominique PAUTRAT, <i>Directeur Général Délégué administrateur</i>	31 décembre 2013 (DGD) 31 décembre 2014 (Adm.)
Monsieur Thierry PONNELLE, <i>Directeur Général Délégué administrateur</i>	31 décembre 2013
Monsieur Daniel ANTOINE, <i>Administrateur</i>	31 décembre 2013
Monsieur Hugues MOREAUX, <i>Administrateur</i>	31 décembre 2013
Monsieur Michel DUSSERRE, <i>Administrateur indépendant</i>	31 décembre 2014
Monsieur William LE BELLEGO, <i>Administrateur</i>	31 décembre 2014
Groupe WELCOOP (anciennement CERP Lorraine), <i>représentée par</i> Monsieur Pascal LIBERT, <i>Administrateur</i>	31 décembre 2013
Monsieur Philippe VIVIER, <i>Administrateur indépendant</i>	31 décembre 2011

(1) Le mandat prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice dont l'année est mentionnée.

#### 14.1.2 Renseignements personnels concernant les organes d'administration, de direction et de surveillance et de direction générale

##### ADMINISTRATEURS

**Monsieur Michel MATHIEU** : Né le 05 octobre 1948 à Nancy (54).

1965 (17 ans) : aide-comptable à la Cerp Lorraine.

BP comptable (en cours du soir).

Au retour de son Service Militaire, il suit une formation en alternance de 2 ans à l'ICG (Institut de Contrôle de Gestion - Diplômé en 1981).

1980 : Il est en charge des services comptables et du contrôle de gestion.

1982 - 1998 : Membre du Directoire.

1998 : Il est nommé Président du Directoire de Groupe Welcoop (anciennement Cerp Lorraine).

De 1998 à 2007, il met en oeuvre la stratégie de diversification et de développement du Groupe dont le chiffre d'affaires de 688 M€ est passé à 1 738 M€ en 2007 avec un résultat courant qui aura progressé de 6,6 M€ en 1997 à 39 M€ en 2007.

Président du Directoire de la Société Welcoop Pharma à compter du 28 juillet 2008.

En retraite de ses différentes fonctions au 1er janvier 2010.

**Monsieur Thierry CHAPUSOT** : Né le 29 avril 1959 à Nancy (54).

Ingénieur de formation (ESSTIN) et titulaire d'un DESS en Génie Bio-Médicale obtenu en 1982.

Thierry Chapusot a débuté sa carrière en 1983 en tant qu'Ingénieur Designer micro électronique dans la société TEXET Corporation à Dallas, USA.

Après son retour en France, il a fondé en 1986 la société CP Informatique à Dijon, spécialisée dans l'informatisation des pharmaciens.

En 1996, il a donné une nouvelle impulsion à sa carrière dans cette même activité en créant la société PHARMAGEST INTER@CTIVE dont il occupait encore la fonction de Directeur Général jusqu'au 31 décembre 2009. PHARMAGEST INTER@CTIVE, avec 43 % de parts de marché, est leader français dans le domaine de l'informatique officinal.

En 1998, PHARMAGEST INTER@CTIVE a rejoint Groupe Welcoop et depuis 2006, Thierry Chapusot est également membre du Directoire de Groupe Welcoop (anciennement Cerp Lorraine) et depuis 2008 du Directoire de Welcoop Pharma.

Nommé au 1er janvier 2010 Président du Directoire de Groupe Welcoop et Welcoop Pharma et Président du Conseil d'Administration de PHARMAGEST INTER@CTIVE.

**Monsieur Dominique PAUTRAT** : Né le 02 mars 1965 à Nevers (58).

Brevet de technicien supérieur en informatique.

1987 : Commercial chez CPI Dijon (intégré à PHARMAGEST INTER@CTIVE aujourd'hui).

1990 - 1999 : Crée et dirige CPI Centre (intégré dans PHARMAGEST INTER@CTIVE aujourd'hui).

2000 - 2007 : Crée et dirige la division Laboratoire du Groupe PHARMAGEST INTER@CTIVE.

Depuis 2008, Directeur Général délégué en charge de l'activité Pharmacie France de PHARMAGEST INTER@CTIVE.

Depuis 2009, Directeur Général délégué et administrateur de PHARMAGEST INTER@CTIVE.

Nommé au 1er janvier 2010 Directeur général de PHARMAGEST INTER@CTIVE.

**Monsieur Thierry PONNELLE** : Né le 22 Mai 1960 à Nancy (54).

Début chez ROUSSEAU INFORMATIQUE éditeur et créateur du logiciel Pharmagest en 1982.

Thierry PONNELLE a développé les ventes du logiciel sur l'Est de la France et a été chargé de la mise en place et de l'animation d'un réseau de distributeurs du logiciel Pharmagest sur la France.

En 1996, il est fondateur avec Thierry CHAPUSOT de la société PHARMAGEST INTER@CTIVE.

En 1998, PHARMAGEST INTER@CTIVE a rejoint le Groupe Welcoop (anciennement Cerp Lorraine) et Thierry PONNELLE a occupé les fonctions Directeur Commercial et Marketing de PHARMAGEST INTER@CTIVE.

Il est aujourd'hui Directeur Général délégué de PHARMAGEST INTER@CTIVE - Directeur de la stratégie commerciale.

**Monsieur Daniel ANTOINE** : Né le 26 mars 1952 à BLAMONT (54).

Pharmacien diplômé de la faculté de NANCY en 1977. Installé pharmacien d'officine à CHARMES (88) depuis 1978.

Vice président du conseil de surveillance de Groupe Welcoop.

Membre du Conseil de Surveillance de Welcoop Pharma.

Membre du Conseil d'Administration de PHARMAGEST INTER@CTIVE.

Membre du Comité d'Audit de PHARMAGEST INTER@CTIVE.

Président du syndicat des pharmaciens des VOSGES (adhérent FSPF) depuis 1996.

Membre du Conseil d'Administration de la FSPF depuis 2001.

**Monsieur Hugues MOREAUX** : Né le 10 juin 1953 à Canderan (33).

Docteur en Pharmacie, Pharmacien d'officine, diplômé de la Faculté de Bordeaux, installé à Capbreton (40) depuis 1987.

Vice Président du Conseil de Surveillance Groupe Welcoop.

Membre du Conseil de Surveillance de Welcoop Pharma.

Membre du Conseil d'Administration de PHARMAGEST INTER@CTIVE.

Membre du Comité d'Audit de PHARMAGEST INTER@CTIVE.

Secrétaire Général du CROP d'Aquitaine.

**Monsieur Michel DUSSERRE** : Né le 12 septembre 1943 à Lunéville (54).

En retraite depuis 2003.

Activité exercée antérieurement :

- Expert Comptable - Inscrit au tableau du Conseil de l'Ordre des Experts Comptables (C.R.O.E.C) Région Lorraine de 1972 à 2003 :  
Membre du Comité Informatique de 1978 à 1985 ;  
Élu : Membre du C.R.O.E.C de 1994 à 2003 ;  
Membre de la Commission des Devoirs et Intérêts Professionnels (D.I.P.) en 2003 et 2004 ;  
Membre titulaire de la Chambre Régionale de Discipline en 2003.
- Commissaire aux Comptes - Inscrit à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Nancy (C.R.C.C.) et à la Cour d'Appel de Nancy de 1975 à 2003 :  
Élu : Membre de la C.R.C.C. de Nancy de 1992 à 1994 ;  
Membre de la Commission Art.66 (Contrôle Qualité) de 1992 à 1999.

Depuis juin 2009, Membre du Conseil d'Administration de PHARMAGEST INTER@CTIVE.

Membre du Comité d'Audit de PHARMAGEST INTER@CTIVE.

**Monsieur William LE BELLEGO** : Né le 24 juillet 1969 à Saint Briec (22).

Titulaire d'une MIAGE (Maîtrise d'Informatique Appliquée à la Gestion des Entreprises) obtenue en 1991.

William LE BELLEGO a débuté sa carrière dans le secteur des assurances, poursuivie ensuite dans le domaine de la fabrication de produits en MDD pour la grande Distribution.

En 1993, il a intégré PHARMAGEST INTER@CTIVE en qualité de Chef de Projet Informatique pour développer un logiciel de gestion d'officine, a ensuite occupé successivement divers postes en régions, notamment la Direction Régionale du Grand Ouest avant de reprendre la Direction technique de PHARMAGEST INTER@CTIVE en 2001.

En 2005, il a été nommé à la Direction des Systèmes d'Information du Groupe Welcoop, poste qu'il a occupé conjointement avec son poste précédent chez PHARMAGEST INTER@CTIVE jusqu'en 2009.

Depuis 2007, Administrateur de la société SABCO.

Depuis 2007, Administrateur de la société HDM Limited.

Depuis Mai 2009, Représentant permanent de la société Groupe Welcoop, Administrateur de la société D,MEDICA.

Depuis juin 2009, Administrateur de PHARMAGEST INTER@CTIVE.

Nommé au 1er janvier 2010 au Directoire du Groupe Welcoop, en plus des activités Informatiques liées à sa fonction, il assure la Présidence de SEMES (Marque Verte) et de D,MEDICA.

**Monsieur Pascal LIBERT** : Né le 10 janvier 1947 à Romilly sur Seine.

Diplômé de la Faculté de Pharmacie de REIMS en 1971.

Pharmacien d'Officine.

1975- 1981 : St André les Vergers (10).

1981- 1994 : La Chapelle St Luc (10).

Depuis 1994 : Pharmacien d'Officine à Nancy (54).

Membre du Conseil de Surveillance de Groupe Welcoop depuis 1988.

Président du Conseil de Surveillance de Groupe Welcoop depuis 1994.

Président du Conseil de Surveillance de Welcoop Pharma depuis juillet 2008.

Représentant Permanent de Groupe Welcoop, Administrateur de PHARMAGEST INTER@CTIVE.

**Monsieur Philippe VIVIER** : Né en 1936.

En retraite depuis plus de six ans.

De Janvier 1991 à décembre 2005 : Juge au Tribunal de Commerce de Nancy en qualité :

- Tout d'abord de Juge de Base,
- Puis de Délégué à la « Prévention » et de Président Adjoint de la chambre des « Procédures Collectives »,
- Président de l'une des deux « Chambres Contentieuses »,
- Président de la Juridiction de Janvier 2002 à Décembre 2005.

Depuis 2002 : Administrateur au sein du Conseil d'Administration de la « Conférence Générale des Juges Consulaires ».

Depuis octobre 2003 : Délégué Régional Grand Nord Est (Lorraine - Alsace - Franche Comté) pour la formation des juges consulaires et formateur pour la même région dans le domaine particulier des « Procédures collectives ».

Depuis Avril 2004 : Membre suppléant au sein du « Conseil National de Discipline des Tribunaux de Commerce ».

Depuis Janvier 2006 : Membre titulaire au sein du « Conseil National des Tribunaux de Commerce ».

De Juillet 2004 à décembre 2005 : Membre du Directoire de la SASP « SLUC NANCY BASKET ».

Membre et Président du Comité d'Audit de PHARMAGEST INTER@CTIVE.

Membre du Conseil d'Administration de PHARMAGEST INTER@CTIVE.

Membre du Conseil de Surveillance de Welcoop Pharma.





## 14.1.3 Liste des mandats exercés au cours des 5 dernières années

**Monsieur Michel MATHIEU**

Sociétés	Mandats
GRUPE WELCOOP (anciennement CERP Lorraine)	Président du Directoire jusqu'au 31/12/2009
PHARMAGEST INTER@CTIVE	Président du Conseil d'Administration jusqu'au 31/12/2009
WELCOOP PHARMA	Président du Conseil de Surveillance jusqu'au 28/07/2008 puis Président du Directoire jusqu'au 31/12/2009
SOFAREX (société belge)	Administrateur jusqu'en 2004
CERP SA (société belge)	Représentant l'administrateur INVESTIPHARM BELGIUM jusqu'au 18/05/2004
INVESTIPHARM FRANCE	Président du Conseil d'Administration et Directeur Général jusqu'au 31/12/2009
INVESTIPHARM BELGIUM (société belge)	Administrateur Délégué jusqu'au 31/12/2009
CERP France	Représentant l'Administrateur Groupe Welcoop jusqu'au 30/09/2008
SEMES	Représentant l'Administrateur Groupe Welcoop jusqu'au 31/12/2009
SCI CERP IMMO	Représentant Groupe Welcoop, Gérante jusqu'au 30/09/2008
SCI CERP IMMO 2	Représentant Groupe Welcoop, Gérante jusqu'au 31/12/2009
Coopérative CIP	Représentant l'Administrateur CERP Lorraine jusqu'en 2005
ALPHA REPARTITION (société belge)	Représentant le Président du Conseil d'Administration BELGIUM INVESTMENT DISTRIBUTION à compter de 2005 jusqu'au 31/12/2009
ALPHA FINANCE REPARTITION (société belge)	Administrateur Délégué à compter de 2005 jusqu'au 31/12/2009
ALPHA FINANCE (société belge)	Administrateur de 2005 à 2006
COPHANA (société belge)	Représentant l'administrateur INVESTIPHARM BELGIUM à compter de 2005 jusqu'au 31/12/2009
ALPHAR PARTNERS (société belge)	Représentant le Président du Conseil d'Administration INVESTIPHARM BELGIUM à compter de 2005 jusqu'au 31/12/2009
SP + (société belge)	Représentant le Président du Conseil d'Administration INVESTIPHARM BELGIUM à compter de 2005 jusqu'au 31/12/2009
STALLION INVESTMENT (société luxembourgeoise absorbée en 2007 par STALLION MANAGEMENT)	Administrateur Président du Conseil d'Administration de 2005 à 2007
STALLION MANAGEMENT (société luxembourgeoise)	Administrateur à compter de 2005 jusqu'au 31/12/2009
D,MEDICA (anciennement D,MEDICA HOLDING)	Président du Conseil d'Administration à compter de 09/2006 jusqu'au 31/12/2009
D,MEDICA (société absorbée par D,MEDICA HOLDING le 29/06/2007)	Président du Conseil de Surveillance de 09/2006 à 06/2007

**Monsieur Thierry CHAPUSOT**

Sociétés	Mandats
PHARMAGEST INTER@CTIVE	Directeur Général Administrateur jusqu'au 31/12/2009 À compter du 01/01/2010 : Président du Conseil d'Administration
ADI - APPLICATIONS ET DEVELOPPEMENTS INFORMATIQUES	Représentant l'administrateur CP INTER@CTIVE jusqu'au 31/12/2009
DC INFORMATIQUE	Gérant jusqu'au 31/12/2009
CP INTER@CTIVE (anciennement dénommée AF INFORMATIQUE)	Gérant jusqu'au 31/12/2009
CIP (SA puis SAS)	Administrateur - Président du Conseil d'Administration Directeur Général, puis à compter de 09/2006 représentant du Président de la société PHARMAGEST INTER@CTIVE jusqu'au 31/12/2009
SOCIETE CIVILE DE L'ERMITAGE SAINT JOSEPH	Gérant
EUROPEAN HEALTH LOGISTIC SOURCING - EHLS (SA puis SAS anciennement dénommée MICRO MAINTENANCE France - MMF)	Président du Conseil d'Administration puis représentant le Président de la société PHARMAGEST INTER@CTIVE à compter du 21/06/2007 jusqu'au 31/12/2009
DDI SAS	Président à compter de 2004 jusqu'au 31/12/2009
SCI HUOBREGA	Gérant à compter de 2004 jusqu'au 31/12/2009
GROUPE WELCOOP (anciennement CERP Lorraine)	Membre du Directoire à compter d'avril 2006 A compter du 01/01/2010 : Président du Directoire
D,MEDICA (société absorbée par D,MEDICA HOLDING le 29/06/2007)	Vice-Président du Conseil de Surveillance et d'orientation à compter de septembre 2006 jusqu'en juin 2007
D,MEDICA (anciennement dénommée D,MEDICA HOLDING)	Représentant l'Administrateur Groupe Welcoop à compter du 29/06/2007 jusqu'au 13/05/2009
SABCO (société luxembourgeoise)	Président Administrateur à compter de 2007 jusqu'au 24/12/2009
HDM (Ile Maurice)	Administrateur jusqu'au 02/01/2010
WELCOOP PHARMA	Membre du Directoire à compter du 28/07/2008 A compter du 01/01/2010 : Président du Directoire
PHARMA MOSELLE	Membre du Conseil de Surveillance à compter du 25/0/2009
SEMES	Représentant de l'Administrateur Groupe Welcoop à compter du 01/01/2010



### Monsieur Dominique PAUTRAT

Sociétés	Mandats
PHARMAGEST INTER@CTIVE	Directeur Général Délégué non Administrateur à compter du 07/03/2008 Directeur Général Délégué Administrateur à compter du 19/06/2008 À compter du 01/01/2010 : Directeur Général Administrateur
ADI – APPLICATIONS ET DEVELOPPEMENTS INFORMATIQUES	Représentant l'Administrateur CP INTER@CTIVE à compter du 01/01/2010
DC INFORMATIQUE	Gérant à compter du 01/01/2010
CP INTER@CTIVE (anciennement dénommée AF INFORMATIQUE)	Gérant à compter du 01/01/2010
CIP (SA puis SAS)	Représentant du Président de la société PHARMAGEST INTER@CTIVE à compter du 01/01/2010
EUROPEAN HEALTH LOGISTIC SOURCING - EHLS (SA puis SAS anciennement dénommée MICRO MAINTENANCE France – MMF)	Représentant le Président de la société PHARMAGEST INTER@CTIVE à compter du 01/01/2010
DDI SAS	Président à compter du 01/01/2010
SCI HUOBREGA	Gérant à compter du 01/01/2010
HDM (Ile Maurice)	Administrateur à compter du 02/01/2010
SABCO (société luxembourgeoise)	Président Administrateur à compter du 24/12/2009
SABCO SERVICE – anciennement ATS (société belge)	Gérant à compter du 09/09/2009
SCI MESSIRE JACQUES	Gérant

### Monsieur Thierry PONNELLE

Sociétés	Mandats
PHARMAGEST INTER@CTIVE	Directeur Général Délégué Administrateur
CIP SA	Administrateur jusqu'au 07/09/2006
EUROPEAN HEALTH LOGISTIC SOURCING - EHLS (anciennement dénommée MICRO MAINTENANCE France - MMF)	Administrateur jusqu'au 21/06/2007
ADI – APPLICATIONS ET DEVELOPPEMENTS INFORMATIQUES	Représentant l'Administrateur PHARMAGEST INTER@CTIVE
SABCO (société luxembourgeoise)	Administrateur délégué à compter de 2007 jusqu'au 01/09/2009
SABCO SERVICE – anciennement ATS (société belge)	Gérant à compter de 2007 jusqu'au 09/09/2009

### Monsieur Daniel ANTOINE

Sociétés	Mandats
PHARMAGEST INTER@CTIVE	Administrateur
GROUPE WELCOOP (anciennement CERP Lorraine)	Vice-Président du Conseil de Surveillance
INVESTIPHARM FRANCE	Administrateur
SCI JADD	Gérant
WELCOOP PHARMA	Membre du Conseil de Surveillance à compter du 28/07/2008

**Monsieur Hugues MOREAUX**

Sociétés	Mandats
PHARMAGEST INTER@CTIVE	Administrateur
GRUPE WELCOOP (anciennement CERP Lorraine)	Vice-président du Conseil de Surveillance
SNC MOREAUX DUCASSOU	Gérant
CIP SA	Représentant l'Administrateur CERP Lorraine jusqu'au 07/09/2006
EHLS - EUROPEAN HEALTH LOGISTIC SOURCING (anciennement dénommée MICRO MAINTENANCE France - MMF)	Représentant l'Administrateur CERP Lorraine jusqu'au 21/06/2007
WELCOOP PHARMA	Membre du Conseil de Surveillance à compter du 12/12/2008 jusqu'au 31/12/2009 puis, Représentant du membre Groupe Welcoop à compter du 01/01/2010
D,MEDICA (anciennement dénommée D,MEDICA HOLDING)	Représentant de l'Administrateur Groupe Welcoop à compter du 26/06/2009
PHARMA MOSELLE	Membre du Conseil de Surveillance à compter du 25/06/2009

**Monsieur Michel DUSSERRE**

Sociétés	Mandats
PHARMAGEST INTER@CTIVE	Administrateur à compter du 19/06/2009

**Monsieur William LE BELLEGO**

Sociétés	Mandats
GRUPE WELCOOP (anciennement CERP Lorraine)	Membre du Directoire à compter du 01/01/2010
WELCOOP PHARMA	Membre du Directoire à compter du 01/01/2010
PHARMAGEST INTER@CTIVE	Administrateur à compter du 19/06/2009
SABCO (société luxembourgeoise)	Administrateur à compter de 2007
HDM (Ile Maurice)	Administrateur à compter de novembre 2007
D,MEDICA (anciennement dénommée D,MEDICA HOLDING)	Représentant l'Administrateur GROUPE WELCOOP du 13/05/2009 au 26/06/2009 Puis Directeur Général Administrateur du 26/06/2009 au 31/12/2009 Président du Conseil d'Administration et Directeur Général à compter du 01/01/2010
AMS PARAPHARM 37	Gérant à compter du 30/06/2009
DMS-DIFFUSION MEDICALE SEDANAISE	Gérant à compter du 30/06/2009
AIR SENIOR	Gérant à compter du 01/07/2009
SEMES	Administrateur à compter du 02/06/2009 Président du Conseil d'Administration à compter du 01/01/2010
PHARMA MOSELLE	Membre du Directoire du 25/06/2009 au 31/12/2009



### Monsieur Pascal LIBERT

Sociétés	Mandats
GRUPE WELCOOP (anciennement CERP Lorraine)	Président du Conseil de Surveillance
PHARMAGEST INTER@CTIVE	Représentant l'Administrateur GROUPE WELCOOP
WELCOOP PHARMA	Représentant le membre du Conseil de Surveillance Groupe Welcoop jusqu'au 28/07/2008 puis Président du Conseil de Surveillance
INVESTIPHARM France (SA)	Représentant l'Administrateur GROUPE WELCOOP
INVESTIPHARM BELGIUM (société belge)	Président du Conseil d'Administration
CERP France (SA)	Administrateur jusqu'au 30/09/2008
SEMES (SA)	Administrateur
SELARL PHARMACIE DE LA SALLE	Gérant
SCI KERDALLE	Gérant
COOPERATIVE CIP	Administrateur de 2003 à 2005
ALPHA REPARTITION (société belge)	Représentant l'Administrateur INVESTIPHARM BELGIUM à compter de 2005
ALPHA FINANCE REPARTITION (société belge)	Président Administrateur à compter de 2005
ALPHA FINANCE (société belge)	Administrateur de 2005 à 2006
STALLION INVESTMENT (société luxembourgeoise absorbée par STALLION MANAGEMENT en 2007)	Administrateur de 2005 à 2007
STALLION MANAGEMENT (société luxembourgeoise)	Administrateur à compter de 2005
PHARMA MOSELLE	Vice-Président du Conseil de Surveillance à compter du 25/06/2009

### Monsieur Philippe VIVIER

Sociétés	Mandats
SLUC NANCY BASKET	Membre du Directoire de juillet 2004 à décembre 2005
PHARMAGEST INTER@CTIVE	Administrateur à compter du 22/06/2006
WELCOOP PHARMA	Membre du Conseil de Surveillance à compter du 12/12/2008

#### 14.1.4 Composition au 1er janvier 2010

Suite à la démission honorable (Départ en Retraite) de Monsieur Michel MATHIEU, le Conseil d'Administration est composé, à compter du 1er janvier 2010, comme suit :

Nom et Prénom ou Dénomination Sociale du Membre et ses fonctions	Date d'échéance du mandat (1)
Monsieur Thierry CHAPUSOT, <i>Président du Conseil d'Administration</i>	31 décembre 2013
Monsieur Dominique PAUTRAT, <i>Directeur Général Administrateur</i>	31 décembre 2013 (DG) 31 décembre 2014 (Adm.)
Monsieur Thierry PONNELLE, <i>Directeur Général Délégué Administrateur</i>	31 décembre 2013 (DGD) 31 décembre 2013 (Adm.)
Monsieur Daniel ANTOINE, <i>Administrateur</i>	31 décembre 2013
Monsieur Hugues MOREAUX, <i>Administrateur</i>	31 décembre 2013
Monsieur Michel DUSSEY, <i>Administrateur indépendant</i>	31 décembre 2014
Monsieur William LE BELLEGO, <i>Administrateur</i>	31 décembre 2014
Groupe WELCOOP (anciennement CERP Lorraine), représentée par <i>Monsieur Pascal LIBERT, Administrateur</i>	31 décembre 2013
Monsieur Philippe VIVIER, <i>Administrateur indépendant</i>	31 décembre 2011

(1) Le mandat prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice dont l'année est mentionnée.

## 14.2 Absence de condamnation et de conflits d'intérêts des membres des organes d'administration, de direction et de direction générale

### Absence de condamnation pour fraude des membres du Conseil d'Administration

À la connaissance de la société PHARMAGEST INTER@CTIVE, aucun des mandataires sociaux ou des directeurs généraux n'a fait l'objet :

- D'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins ;
- D'une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années au moins ;
- D'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires au cours des cinq dernières années au moins.

### Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de la direction générale

À la connaissance de la société et à la date du présent Document de Référence, il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel à l'égard de la société PHARMAGEST INTER@CTIVE entre les devoirs des mandataires sociaux et Directeurs Généraux, et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

Si l'application stricte des critères mentionnés dans le rapport **Medef / Afep** ainsi que dans le Code de Gouvernement d'entreprise émis par **Middlenext** pourrait conduire à considérer certains d'entre eux comme non indépendants, la Société estime que chacun de ces administrateurs dispose à la fois des compétences et d'une expérience professionnelle utiles à la société et d'une entière liberté et indépendance de jugement.

À la connaissance de la société, il n'existe aucun arrangement ou accord conclu avec des actionnaires, clients, fournisseurs ou autres en vertu duquel un membre du Conseil d'Administration a été nommé en cette qualité ou en tant que Directeur Général.



Aucun octroi d'avantages au terme des contrats n'est prévu.

L'émetteur se conforme au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France.

## 15 RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES

Les rémunérations versées par PHARMAGEST INTER@CTIVE sont indiquées dans le rapport annuel de gestion figurant en page 109. Les modalités de détermination de ces rémunérations sont précisées dans le rapport sur le contrôle interne figurant en pages 129 et 130.

Les rémunérations versées par Groupe Welcoop sont indiquées dans le rapport annuel de gestion figurant en page 110.

## 16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

**Ces informations sont reprises dans le Rapport de gestion et / ou le Rapport sur le contrôle interne présentées en Rubrique 24.**

**Les informations suivantes sont néanmoins précisées :**

### **Nombre d'actions minimum pour chaque Administrateur**

Chaque Administrateur doit être propriétaire d'une action.

### **Conseil d'Administration**

Les modalités de fonctionnement du Conseil d'Administration sont précisées dans le rapport sur le contrôle interne (rubrique 24).

### **Administrateur indépendant**

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 22 juin 2006 a nommé pour six exercices Monsieur Philippe VIVIER comme Administrateur indépendant.

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 19 juin 2009 a nommé pour six exercices Monsieur Michel DUSSERE comme Administrateur indépendant.

La définition d'Administrateur indépendant est précisée dans le rapport sur le contrôle interne (page 124).

### **Comité d'audit**

Comme la société s'y était engagée, un comité d'audit a été nommé.

Il est constitué de Messieurs Philippe VIVIER, Michel DUSSERE (Administrateurs indépendants) et de Messieurs Daniel ANTOINE et Hugues MOREAUX (Administrateurs).

Le Président de ce Comité d'Audit est Monsieur Philippe VIVIER.

Les modalités de fonctionnement du Comité d'Audit sont précisées dans le rapport sur le contrôle interne (page 126).

### **Comité de rémunération**

Il n'existe aucun comité de rémunération.

### **Comités Opérationnels**

La composition et les actions des différents Comités de Directions sont décrites dans le rapport sur le contrôle interne (rubrique 24).

## 17 SALARIÉS

### 17.1 Description des ressources humaines et de l'environnement social

Le Groupe PHARMAGEST INTER@CTIVE compte 690 salariés au 31/12/2009.

La majorité des salariés est embauchés en CDI et l'âge moyen est de 39 ans avec une ancienneté moyenne de 9 ans.

Plus de la moitié est employée sur des fonctions opérationnelles, principalement au service des pharmaciens d'officine, et notamment : 79 commerciaux et responsables commerciaux, 77 assistants techniques et logiciels, 90 formateurs et 162 techniciens.

En 2009, 135 183 € ont été versés aux organismes gestionnaires au titre de la formation interne et externe, correspondant à 3 912 heures de formation.

La formation interne est essentiellement orientée vers le métier du pharmacien, la connaissance des produits et services de l'entreprise, alors que la formation externe est liée au développement des compétences des collaborateurs, en matière de management, de techniques de vente et de développement informatique.

Plusieurs accords ont été signés en 2009, et notamment des accords d'harmonisation des conditions de travail et de rémunération au sein des entités PHARMAGEST INTER@CTIVE, CPI, CIP SA et EHLS, aboutissant à la création d'une Unité Economique et Sociale – UES dénommé « PHARMAGEST CIP ».

### 17.2 Participations et stock-options

#### Participation au capital

Les salariés ne possèdent pas plus de 3 % du capital social dans le cadre de l'épargne salariale.

#### Stock-Options

L'information sur les stocks-options accordées aux mandataires sociaux est précisée en page 63 (dans le paragraphe 20.3.1.5.6). Messieurs Michel Mathieu, Thierry Chapusot, Dominique Pautrat, Thierry Ponnelle disposent, en tant que mandataires sociaux, de 1 000 options chacun consenties dans le cadre du programme de stock-options.

### 17.3 Contrats et accords

#### Contrat d'intéressement

Un avenant de révision daté du 29 juin 2009 a étendu la portée de l'accord d'intéressement du 30 juin 2008 au périmètre UES « PHARMAGEST CIP ».

Pour l'exercice 2009, le Groupe PHARMAGEST INTER@CTIVE a comptabilisé une charge de 636 095 €.

#### Contrat de Participation

Conformément aux articles L 442-1 et suivants du code de travail visant les entreprises employant habituellement au moins cinquante salariés, la société PHARMAGEST INTER@CTIVE est tenue de faire participer son personnel aux résultats de l'entreprise.

Dans ce cadre légal, un accord de participation a été signé le 29 juin 2009 (pas d'abondement) pour l'UES "Pharmagest CIP", ainsi qu'un Accord portant modification du PEE.

Les sommes constituant la réserve de participation sont versées dans les F.C.P.E. « Perspective Monétaire A », « Perspective Obligations MT A », « Avenir Tempéré », « Avenir Equilibre », « Perspective Actions Europe A », « Social Action Solidaire », gérés, conformément au Règlement Intérieur dudit Fonds et aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, par la société INTERSEM 12 rue Gaillon 75002 Paris, dont le dépositaire des avoirs est le Crédit Industriel et Commercial et la Banque Promotrice CIC-EST.

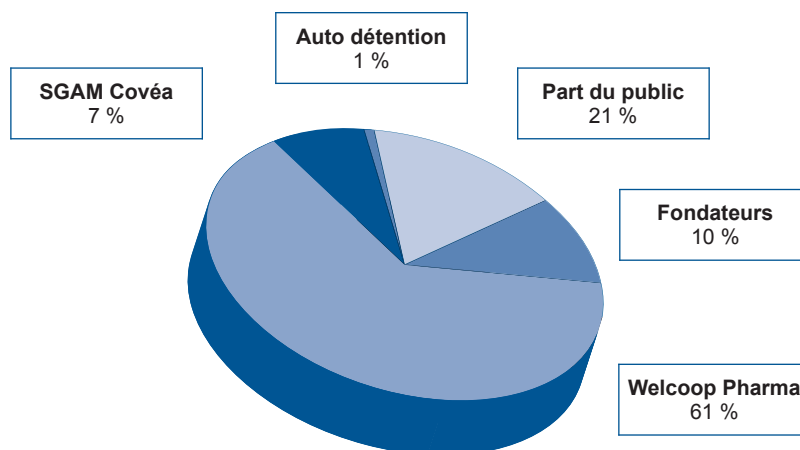
Montant de la participation versée courant avril 2010 par le Groupe PHARMAGEST INTER@CTIVE au titre de l'exercice 2009 : 1 489 180 €.



## 18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

### 18.1 Répartition actuelle du capital social

La répartition du capital au 31 mars 2010 est la suivante :



Nom	Nombre d'actions	Nombre droits de vote	Capital en %	Droits de vote en %
Thierry Chapusot	{ 52 040 100 000 146 390	152 040	5,01	5,06
SC Ermitage Saint Joseph		146 390	4,82	4,87
Thierry Ponnelle				
<b>Sous total dirigeants fondateurs</b>	<b>298 430</b>	<b>298 430</b>	<b>9,83</b>	<b>9,94</b>
Société Welcoop Pharma	1 860 519	1 860 519	61,31	61,94
SGAM Covéa	207 101	207 101	6,82	6,90
Auto détention	31 249		1,03	0
Part du public	637 526	637 526	21,01	21,23
<b>TOTAL</b>	<b>3 034 825</b>	<b>3 003 576</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

Les actionnaires dirigeants sont Messieurs Thierry Chapusot et Thierry Ponnelle, qui s'étaient par ailleurs engagés à conserver pendant un an à compter de la date d'introduction, 80 % des titres qu'ils détenaient au jour de l'introduction en bourse (20 octobre 2000).

Monsieur Thierry Chapusot est Président du Conseil d'Administration et ancien Directeur Général.

Monsieur Thierry Ponnelle est membre du Conseil d'Administration et Directeur Général Délégué.

À la connaissance de la société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant directement ou indirectement, seul ou de concert plus de 5 % de capital ou des droits de vote.

Outre le reclassement de la participation dans le capital de PHARMAGEST INTER@CTIVE entre Groupe Welcoop et Welcoop pharma opérée en 2008, il n'y a pas de mouvements significatifs sur les 3 dernières années.

## 18.2 Contrôle

Le capital de la société PHARMAGEST INTER@CTIVE est détenu à 61,31 % par la société Welcoop Pharma filiale elle-même à 97,60 % de la société coopérative Groupe Welcoop (anciennement Cerp Lorraine).

Les représentants de la société Welcoop Pharma au Conseil d'Administration de la société PHARMAGEST INTER@CTIVE apportent toutes les diligences et compétences à ce que soient respectées les différentes orientations économiques et juridiques de la société PHARMAGEST INTER@CTIVE en harmonie avec la politique générale du Groupe.

La présence d'Administrateurs indépendants et la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général permettent de s'assurer que le contrôle n'est pas exercé de manière abusive.

Les principaux actionnaires ne disposent pas de droits de vote différents.

## 18.3 Pacte d'actionnaires

Il n'existe pas de conventions d'actionnaires dans lesquelles PHARMAGEST INTER@CTIVE serait partie prenante et pourrait avoir un impact significatif sur le cours de l'action. Il n'existe pas de pacte d'actionnaires.

Il n'existe pas non plus de convention de vote entre les actionnaires.

## 18.4 Accord dont la mise en oeuvre ultérieure pourrait entraîner un changement de son contrôle

Néant.

# 19 OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS

Le détail des flux financiers entre PHARMAGEST INTER@CTIVE et ses filiales est présentée en note 20.3.2.3.5 (Éléments concernant les entreprises liées) des annexes sur les comptes sociaux.

Une présentation des flux financiers entre le Groupe PHARMAGEST INTER@CTIVE et les parties liées est présentée en note 20.3.1.5.17 des annexes sur les comptes consolidés.



## 20 INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

### 20.1 Informations financières historiques

Sont inclus par référence dans le présent document de référence les comptes consolidés, les rapports gestion et les rapports d'audit pour les exercices clos le 31 décembre 2007 et le 31 décembre 2008 qui se trouvent respectivement dans le document de référence 2008 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° D.09-338 le 28 avril 2009 et le document de référence 2007 déposé sous le n° D.08-326 le 29 avril 2008.

### 20.2 Informations financières pro-forma

Compte tenu de l'impact non significatif des variations de périmètre, il n'a pas été établi de comptes pro-forma.

### 20.3 États financiers

#### 20.3.1 Comptes consolidés du groupe PHARMAGEST INTER@CTIVE

##### 20.3.1.1 État de la Situation Financière Consolidé NORMES IFRS

État de la Situation Financière - Actif - Montants en K€	Notes	31/12/2009	31/12/2008
<b>Actifs non courants</b>			
Immobilisations incorporelles	1.5.4.1 /4	9 730	9 194
Écarts d'acquisition	1.5.4.1 /4	26 881	26 546
Immobilisations corporelles	1.5.4.2 /4	3 845	4 123
Actifs financiers non courants	1.5.4.3 /4	215	204
Titres mis en équivalence		31	0
Impôt différé actif	1.5.13	651	490
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>41 354</b>	<b>40 557</b>
<b>Actifs courants</b>			
Stocks et en-cours	1.5.4.5	2 158	1 309
Clients et comptes rattachés	1.5.4.6	10 140	17 498
Autres créances	1.5.4.6	2 400	1 671
Titres disponibles à la vente	1.5.4.7	15 995	15 291
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1.5.4.8	8 188	2 232
<b>Total des actifs courants</b>		<b>38 880</b>	<b>38 002</b>
<b>TOTAL</b>		<b>80 234</b>	<b>78 559</b>

État de la Situation Financière - Capitaux propres et Passif - Montants en K€	Notes	31/12/2009	31/12/2008
<b>Capitaux propres</b>			
Capital		3 035	3 035
Réserves consolidées		31 187	26 050
Résultat de l'exercice		9 405	8 887
<b>Capitaux propres part du groupe</b>		<b>43 627</b>	<b>37 972</b>
Réserves intérêts minoritaires		413	425
Résultat intérêts minoritaires		203	218
<b>Intérêts minoritaires</b>		<b>616</b>	<b>642</b>
<b>Total des capitaux propres (ensemble consolidé)</b>	<b>1.5.5.1</b>	<b>44 244</b>	<b>38 614</b>
<b>Passifs non courants</b>			
Provisions à long terme	1.5.7	1 300	1 100
Dettes financières à long terme	1.5.8	6 779	10 027
Impôt différé passif	1.5.13	1 380	1 236
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>9 460</b>	<b>12 363</b>
<b>Passifs courants</b>			
Provisions à court terme	1.5.7	1 194	1 089
Part à moins d'un an des dettes financières	1.5.8	3 472	7 826
Dettes fournisseurs	1.5.8	7 156	5 219
Impôt exigible	1.5.8	772	1 067
Autres dettes	1.5.8	13 936	12 380
<b>Total des passifs courants</b>		<b>26 530</b>	<b>27 582</b>
<b>TOTAL</b>		<b>80 234</b>	<b>78 559</b>

## 20.3.1.2 Compte de Résultat Consolidé NORMES IFRS

Compte de résultat - Montants en K€	Notes	31/12/2009	31/12/2008
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>1.5.9 /10</b>	<b>81 621</b>	<b>74 800</b>
Autres produits de l'activité		-	-
<b>Sous total</b>		<b>81 621</b>	<b>74 800</b>
Achats consommés		- 20 792	- 17 667
Charges de personnel		- 31 433	- 28 555
Achats et charges externes		- 11 011	- 11 181
Impôts et taxes		- 1 867	- 1 589
Dotation aux amortissements	1.5.11	- 1 844	- 1 676
Dotation aux provisions	1.5.11	- 417	- 713
Autres produits et charges		- 19	310
<b>Sous total charges d'exploitation</b>		<b>- 67 384</b>	<b>- 61 070</b>
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>14 238</b>	<b>13 731</b>
Autres produits et charges opérationnels		-	-
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>14 238</b>	<b>13 731</b>
Produits de trésorerie et équivalents	1.5.12	860	876
Coût de l'endettement financier brut	1.5.12	- 348	- 688
<b>Coût de l'endettement financier net</b>		<b>512</b>	<b>188</b>
Autres produits et charges financiers	1.5.12	- 48	- 245
Résultat des sociétés mises en équivalence		- 9	-
<b>Résultat des activités poursuivies avant impôt</b>		<b>14 693</b>	<b>13 674</b>
Impôt sur les résultats	1.5.13	- 5 083	- 4 569
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>		<b>9 609</b>	<b>9 104</b>
<b>Résultat net des activités abandonnées</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>9 609</b>	<b>9 104</b>
<b>Résultat part du groupe</b>		<b>9 405</b>	<b>8 887</b>
<b>Résultat part des intérêts minoritaires</b>		<b>203</b>	<b>217</b>
Résultat (part du groupe) DE BASE par ACTION	1.5.5.4	3,14	2,97
Résultat (part du groupe) DILUÉ par ACTION	1.5.5.4	3,10	2,93

État du Résultat Net et des gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres Montants en K€	31/12/2009	31/12/2008
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>9 609</b>	<b>9 104</b>
Écart de conversion		
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	17	
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		39
Écarts actuariels / Charge stocks-options sur période	- 81	
Réévaluation des immobilisations		
Quote-part des gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence		
Impôts	21	12
<b>Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>- 43</b>	<b>52</b>
<b>Résultat Net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>9 566</b>	<b>9 156</b>
<b>Résultat Net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres - Part du groupe</b>	<b>9 362</b>	<b>8 939</b>
<b>Résultat Net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres - Part des minoritaires</b>	<b>203</b>	<b>217</b>
Résultat Net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (part du groupe) - DE BASE par ACTION	3,12	2,99
Résultat Net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (part du groupe) - DILUÉ par ACTION	3,09	2,95



## 20.3.1.3 Tableau des Flux de Trésorerie Consolidés NORMES IFRS

Tableau de flux de trésorerie - Montants en K€	31/12/2009	31/12/2008
<b>Résultat net</b>	<b>9 609</b>	<b>9 104</b>
Q / P de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	10	0
Amortissements et provisions	2 244	2 147
Stocks-options	0	76
Variation juste valeur	18	0
Plus ou moins-values de cession d'actifs immob.	23	- 30
<b>CAF après coût de l'endettement financier net et impôts</b>	<b>11 904</b>	<b>11 297</b>
Coût de l'endettement financier brut	348	689
Impôts différés	- 23	164
Charges d'impôt	5 105	4 405
<b>CAF avant coût de l'endettement financier net et impôts</b>	<b>17 334</b>	<b>16 555</b>
Impôts sur les sociétés versés	- 295	- 3 391
Variation du BFR	3 872	- 4 837
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>20 911</b>	<b>8 327</b>
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles	- 2 077	- 1 994
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles	- 414	- 463
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	- 12	- 6
Décaissements liés aux variations de périmètre	- 40	- 110
Encaissements liés à la cession d'immobilisations	122	156
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements</b>	<b>- 2 421</b>	<b>- 2 417</b>
Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentation de capital	0	0
Actions propres	335	- 334
Titres disponibles à la vente	- 703	- 770
Dividendes versés aux actionnaires	- 4 272	- 4 138
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	300	3 202
Remboursements d'emprunts	- 3 406	- 3 012
Coût de l'endettement financier brut	- 348	- 689
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>- 8 094</b>	<b>- 5 741</b>
<b>Variation de la trésorerie nette</b>	<b>10 395</b>	<b>169</b>
Disponibilités	5 956	678
Concours bancaires	- 4 439	509
<b>Variation de la trésorerie nette</b>	<b>10 395</b>	<b>169</b>

Tableau de Bouclage Trésorerie Nette	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Disponibilités	8 188	2 232	5 956
Concours bancaires	2	4 441	- 4 439
<b>Variation de la trésorerie nette</b>	<b>8 186</b>	<b>- 2 209</b>	<b>10 395</b>

**20.3.1.4 Tableau de Variation des Capitaux Propres NORMES IFRS**

Tableau de variation des Capitaux Propres - Montants en K€	Part du Groupe					Capitaux Propres - Part des minoritaires	Total Capitaux Propres
	Capital	Titres auto-détenus	Réserves et Résultats consolidés	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux	Total		
<b>Capitaux propres au 01/01/2008</b>	<b>3 035</b>	<b>- 1 420</b>	<b>31 643</b>	<b>- 18</b>	<b>33 240</b>	<b>541</b>	<b>33 781</b>
Changement de méthodes comptables <b>Capitaux propres au 01/01/2008 corrigés</b>	<b>3 035</b>	<b>- 1 420</b>	<b>31 643</b>	<b>- 18</b>	<b>33 240</b>	<b>541</b>	<b>33 781</b>
Résultat net de l'exercice Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			8 887	52	8 887 52	218 0	9 104 52
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			8 887	52	8 939	218	9 156
<i>Dividendes</i> <i>Modifications Écart Acquisition</i> <i>Opérations sur capital</i>			- 3 888		- 3 888	- 250 149	- 4 138 149
<i>Variations de périmètre</i> <i>Autres</i> <i>Variation actions propres détenues</i>		- 334	15		15 - 334	- 15	0 - 334
<b>Capitaux propres au 31/12/2008</b>	<b>3 035</b>	<b>- 1 754</b>	<b>36 657</b>	<b>34</b>	<b>37 972</b>	<b>642</b>	<b>38 614</b>
Changement de méthodes comptables <b>Capitaux propres au 31/12/2008 corrigés</b>	<b>3 035</b>	<b>- 1 754</b>	<b>36 657</b>	<b>34</b>	<b>37 972</b>	<b>642</b>	<b>38 614</b>
Résultat net de l'exercice Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			9 405	- 43	9 405 - 43	203	9 609 - 43
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			9 405	- 43	9 362	203	9 566
<i>Dividendes / opération sur Capital</i> <i>Modifications Écart Acquisition</i> <i>Opérations sur capital</i>			- 4 043		- 4 043	- 229	- 4 272
<i>Variations de périmètre</i> <i>Autres</i> <i>Variation actions propres détenues</i>		335			335		335
<b>Au 31/12/2009</b>	<b>3 035</b>	<b>- 1 418</b>	<b>42 019</b>	<b>- 9</b>	<b>43 627</b>	<b>616</b>	<b>44 244</b>

**20.3.1.5 Notes annexes aux comptes consolidés**

Les comptes se caractérisent par un état de situation financière représentant un total de 80 234 K€ et un résultat net global de 9 566 K€.

PHARMAGEST INTER@CTIVE a pour activité principale, la conception de logiciels spécialisés en gestion destinés aux officines pharmaceutiques ainsi que la distribution « clef en mains » de ses solutions informatiques.



#### 20.3.1.5.1 Faits marquants

- Acquisition par la société MALTA Informatique du fonds commercial de la société AZUR Software. Cette acquisition, entièrement affectable en fonds de commerce, a été réalisée au moyen d'un emprunt bancaire ;
- Acquisition par la société PHARMAGEST INTER@CTIVE de Logiciels et Bases de données suite à la liquidation judiciaire de la société NOVAX ;
- Création de la société VIP Pharma qui s'est portée acquéreuse de la Branche d'activité « Gold Partner's Card » auprès de la société Viseopharma. L'acquisition est affectable à la fois au fonds de commerce et au logiciel de gestion des programmes de fidélisation ;
- Participation au capital de la société Quality Flux à hauteur de 40 %. Société Belge dont l'activité principale est l'achat-revente de données statistiques.

#### 20.3.1.5.2 Principes comptables

##### 20.3.1.5.2.1 Textes appliqués

#### A/ ÉVOLUTION DU RÉFÉRENTIEL COMPTABLE EN 2009

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2009 du groupe PHARMAGEST INTER@CTIVE, société anonyme de droit français, sont établis conformément aux normes comptables internationales (IFRS) et interprétations de l'IFRIC telles que publiées par l'IASB et approuvées par l'Union Européenne.

Les principes comptables suivis par le Groupe sont identiques à ceux appliqués pour la préparation des états financiers du Groupe au 31 décembre 2008 à l'exception des normes, amendements et interprétations suivantes applicables à compter du 1er janvier 2009 :

- **IFRS 8** - Information sectorielle : mise en œuvre de la « management approach » - remplace la norme IAS 14.
- **IAS 23R** - Comptabilisation des coûts d'emprunts : suppression de l'option de comptabilisation des coûts d'emprunt en charges pour les actifs qualifiés.
- **IAS 1R** - Présentation des états financiers (révisée).
- **IFRS 2** - Amendements relatifs aux conditions d'acquisition et aux annulations.
- **IAS 32 et IAS 1** - Amendements relatifs aux « Puttable Financial Instruments and Obligations Arising in Liquidation ».
- **Amendements IFRS 1 et IAS 27** - Coût d'un investissement dans une filiale, une entité contrôlée conjointement ou une entreprise associée.
- **Amendement IFRS 7** - Améliorer les informations communiquées au titre des instruments financiers.
- **Amendement IAS 39** - Reclassement des actifs financiers - date d'application et transition.
- **Amendement IFRIC 9 et IAS 39** - Dérivés incorporés.
- **IFRIC 11** - Plans d'option au sein d'un groupe.
- **IFRIC 13** - Programme de Fidélisations des clients.
- **IFRIC 14** - Ecrêtement d'un actif de retraite, exigence de leur financement et leurs interactions.

Outre l'application de la norme IAS 1 révisée (associée aux recommandations N°2009-R-03 du 02 juillet 2009 du CNC) venant modifier la présentation des états financiers, l'ensemble des nouvelles normes n'a pas eu d'impact sur les comptes consolidés du groupe PHARMAGEST INTER@CTIVE au 31 décembre 2009.

Plus particulièrement :

- L'application d'IFRS 8 n'a pas modifié la structure de l'organisation interne de la société de manière qui modifie la composition des secteurs présentés.
- En effet, au regard d'IFRS 8 et du reporting interne suivi par les dirigeants, la société considère qu'elle ne dispose que d'un seul secteur opérationnel significatif (informatique Officinale).

Par ailleurs, conformément à la norme IAS sur les subventions publiques, le crédit d'impôt recherche déterminé sur la base des frais de recherche & développement 2008 mais calculé et comptabilisé sur l'exercice 2009 pour un montant de 141 K€ a été présenté en produits différés (avec un amortissement sur une durée moyenne de 7 ans).

Au 31 décembre 2008, le crédit d'impôt recherche pour un montant de 221 K€, basé sur les frais de recherche & développement 2007 mais calculé et comptabilisé sur l'exercice 2008, était présenté en déduction de la charge d'impôt.

Les nouvelles normes, amendements et interprétations qui peuvent avoir un impact sur les comptes de PHARMAGEST INTER@CTIVE, et qui sont applicables de manière obligatoire à compter du 1er janvier 2010 ou au-delà, n'ont pas donné lieu à application anticipée au 31 décembre 2009 lorsque cela était autorisé par les textes.

Il s'agit de :

- **IFRS 3R** - Normes IFRS 3 révisées suite au projet 'Business Combination Phase II'.
- **IAS 27R** - Normes 27 révisées suite au projet 'Business Combination phase II'.
- **Amendement IAS 39** - Eléments éligibles à la couverture.
- **IFRS 1R** - Révision de la structure de la norme IFRS 1.
- **Amendement IAS 32** - Amendement relatif au classement des droits de souscription émis.
- **Amendements IFRS 2** - Amendements relatifs aux transactions cash-settled d'intra groupe.

L'application de ces textes sur l'exercice 2010 ne devrait pas avoir d'impacts significatifs sur les comptes consolidés.

Les Interprétations IFRIC suivantes n'ont pas été appliquées de manière anticipée, car le groupe PHARMAGEST INTER@CTIVE n'a pas réalisé d'opérations relevant de ces textes :

- **IFRIC 12** Concession de services publics.
- **IFRIC 15** Accord de construction Immobilière.
- **IFRIC 16** Couverture d'investissement net à l'étranger.
- **IFRIC 17** Distribution en nature aux actionnaires.
- **IFRIC 18** Transferts d'actifs de la part de clients.
- **Amendements IFRIC 14** Paiements d'avance dans le cadre d'une exigence de financement minimal.
- **IFRIC 19** Extinction des dettes financières avec des instruments de capitaux propres.

B/ PREMIÈRE ADOPTION DES IFRS

Nous rappelons ci-après les principales options de première application des IFRS :

#### **Regroupements d'entreprises**

Le Groupe a choisi de retenir l'option offerte par la norme IFRS 1 qui consiste à ne pas retraiter, conformément à IFRS 3, les acquisitions antérieures au 1er janvier 2004.

Cette exception permet :

- De maintenir le traitement comptable antérieur (méthode de l'acquisition ou mise en commun d'intérêt) ;
- De ne pas s'interroger sur le sens de l'opération.

#### **Évaluation des immobilisations corporelles et incorporelles, des immeubles de placement**

Le Groupe a décidé de ne pas utiliser l'option offerte par la norme IFRS 1 selon laquelle tout ou partie des immobilisations corporelles et incorporelles, des immeubles de placement peuvent être comptabilisés à leur juste valeur dans le bilan d'ouverture au 1er janvier 2004.

#### **Engagement de retraite**

Le Groupe ayant par le passé enregistré la totalité des pertes et gains actuariels sur engagements de retraite dans le résultat, l'option offerte par IFRS 1 en la matière n'a pas été utilisée.

#### **Stocks-options**

Le Groupe n'a qu'un seul plan de stocks-options en cours. Sa mise en place étant postérieure au 07 novembre 2002, il a fait l'objet d'un retraitement conformément à IFRS 2.

#### **20.3.1.5.2.2 Base d'évaluation, jugement et utilisation d'estimations**

Les états financiers ont été préparés selon la convention du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont comptabilisés selon la convention de la juste valeur.

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et charges de l'exercice.

Les estimations significatives réalisées par le Groupe pour l'établissement des états financiers portent sur la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition comme indiquée en note 20.3.1.5.2.6.

En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, le Groupe révisé ses estimations sur la base d'informations régulièrement mises à jour.

Outre l'utilisation d'estimations, la direction du Groupe a fait usage d'appréciation pour définir le traitement comptable adéquat de certaines activités et transactions lorsque les normes et interprétations IFRS en vigueur ne traitent pas de manière précise des problématiques

comptables concernées. En particulier, la direction a exercé son appréciation pour déterminer les modalités de reconnaissance des produits et le classement des contrats de location.

#### 20.3.1.5.2.3 Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées par le Groupe sont l'intégration globale et la mise en équivalence :

- Les filiales (sociétés dans lesquelles le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles afin d'en obtenir les avantages économiques) sont consolidées par intégration globale ;
- La mise en équivalence s'applique aux entreprises associées dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, laquelle est présumée quand le pourcentage de droits de vote est supérieur ou égal à 20 %. Selon cette méthode, le Groupe enregistre sur une ligne spécifique du compte de résultat consolidé la « part dans le résultat des sociétés mises en équivalence ».

Toutes les transactions et positions inter compagnies sont éliminées en consolidation en totalité pour les sociétés consolidées par intégration globale.

La liste des sociétés consolidées par intégration globale ou mise en équivalence est présentée en note 20.3.1.5.3.

L'exercice social de toutes les sociétés du périmètre de consolidation coïncide avec l'année civile sauf pour les créations en cours d'exercice comme sur 2009 les sociétés VIP Pharma & Quality Flux. Les bilans et comptes de résultat des sociétés du groupe utilisés pour la consolidation de l'année 2009 sont ceux au 31 décembre 2009.

#### 20.3.1.5.2.4 Immobilisations incorporelles

##### A/ ÉCARTS D'ACQUISITION

Selon IFRS 3, tous les regroupements d'entreprises doivent être comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition.

Selon la méthode de l'acquisition, l'acquéreur doit, à la date d'acquisition, comptabiliser à leur juste valeur à cette date, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise (à l'exception des actifs non courants destinés à la vente). L'écart résiduel constaté entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part d'intérêt du groupe dans la juste valeur des actifs et des passifs identifiables à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition. A cette date, cet écart est inscrit à l'actif de l'acquéreur s'il est positif, et est comptabilisé immédiatement en résultat s'il est négatif.

L'acquéreur dispose d'un délai de 12 mois, à compter de la date d'acquisition pour déterminer de manière définitive la juste valeur des actifs et passifs acquis.

Lors de rachat d'intérêts minoritaires de sociétés déjà contrôlées par le Groupe, l'écart constaté entre le prix d'acquisition et la quote-part d'intérêt acquise dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition, est porté en écart d'acquisition en totalité.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de perte de valeur en fin d'exercice, ou plus fréquemment s'il existe des indices de pertes de valeur identifiés. Les modalités de réalisation des tests de dépréciation sont présentées dans la note 20.3.1.5.2.6.

##### B/ FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les dépenses de recherche et développement sont enregistrées en charge de l'exercice au cours duquel elles sont encourues, à l'exception des frais de développement lorsque toutes les conditions suivantes sont remplies :

- Le projet est clairement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable ;
- La faisabilité technique du projet est démontrée ;
- Le groupe a l'intention d'achever le projet et de l'utiliser ou de le vendre ;
- Il existe un marché potentiel pour les développements issus de ce projet ou son utilité en interne est démontrée. Ainsi, lorsqu'un module nouveau est développé sur un logiciel existant, ses coûts de développement sont portés à l'actif pour autant qu'il permette d'accéder à une clientèle non couverte jusqu'à présent ou de répondre à un nouveau besoin ;
- Les ressources nécessaires pour mener le projet à son terme sont disponibles.

Les frais de développement sont amortis sur la durée d'utilité estimée des projets concernés.

C/ AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Un actif incorporel est un élément non monétaire sans substance physique qui doit être à la fois identifiable, et contrôlé par l'entreprise du fait d'évènements passés et porteurs d'avantages économiques futurs. Un actif incorporel est identifiable s'il est séparable de l'entité acquise ou s'il résulte de droits légaux ou contractuels.

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est déterminable sont amorties selon le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilité prévue.

Immobilisations incorporelles	Durée d'utilité	Mode d'amortissement
Relations clientèles Logiciels acquis	En fonction des caractéristiques des contrats 1 à 3 ans	Linéaire Linéaire

20.3.1.5.2.5 Immobilisations corporelles

A/ IMMOBILISATIONS CORPORELLES - ÉVALUATION INITIALE ET ÉVALUATION POSTÉRIEURE

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée dans le Groupe, sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées.

La valeur comptable des immobilisations corporelles ne fait l'objet d'aucune réévaluation, le Groupe n'ayant pas choisi la méthode alternative permettant de réévaluer de façon régulière une ou plusieurs catégories d'immobilisations corporelles.

Les coûts d'emprunts relatifs au financement de l'acquisition et de la construction d'installations encourus pendant la période de construction sont constatés en charges de la période.

B/ AMORTISSEMENT

En application de l'approche par composants, le Groupe utilise des durées d'amortissement différenciées pour chacun des composants significatifs d'un même actif immobilisé dès lors que l'un de ces composants a une durée d'utilité différente de l'immobilisation principale à laquelle il se rapporte. Les principaux modes et durées d'amortissement retenus sont les suivants :

Immobilisations corporelles	Durée d'utilité	Mode d'amortissement
Constructions	20 à 30 ans	Linéaire
Agencements	8 à 20 ans	Linéaire
Installations générales	3 à 10 ans	Linéaire
Matériel de bureau et informatique	2 à 10 ans	Linéaire
Matériel de transport	1 à 5 ans	Linéaire
Mobilier	10 ans	Linéaire

20.3.1.5.2.6 Modalités de réalisation des tests de dépréciation des actifs

La norme IAS 36 impose de tester les écarts d'acquisition et les actifs incorporels à durée de vie indéterminée au moins une fois par an et les autres actifs à long terme lorsqu'il existe un indice montrant qu'ils ont pu perdre de leur valeur.

Un indice de perte de valeur peut être :

- Une diminution importante de la valeur de marché de l'actif ;
- Un changement dans l'environnement technologique, économique ou juridique.

Une dépréciation de l'actif est comptabilisée lorsque le montant recouvrable est inférieur à la valeur nette comptable. La valeur recouvrable d'un actif correspond à la juste valeur la plus élevée entre la juste valeur (diminuée des coûts de cession) et la valeur d'utilité. La juste valeur se définit comme étant le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif (ou d'un groupe d'actifs) lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. La valeur d'utilité correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif ou du groupe d'actifs testé. La méthode des cash flow futurs a été utilisée en l'absence de comparabilité des informations issues des marchés.

Ces actifs sont testés individuellement ou regroupés avec d'autres actifs lorsqu'ils ne génèrent pas de flux de trésorerie indépendamment d'autres actifs.

Les pertes de valeur relatives aux immobilisations incorporelles et corporelles peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable.

Les pertes de valeur relatives aux écarts d'acquisition ne sont pas réversibles.

Les possibles pertes de valeur sont comptabilisées en Autres produits et charges opérationnels.

Pour la réalisation des tests de dépréciation, les écarts d'acquisition ont été affectés à des unités génératrices de trésorerie correspondant, conformément à IFRS 8, aux secteurs d'activités identifiés dans l'organisation interne du Groupe.

Ainsi, l'ensemble des actifs incorporels non amortissables et les écarts d'acquisitions/fonds de commerce est affecté à chaque secteur d'activité (Notes 20.3.1.5.2.20 & 20.3.1.5.4.1).

La méthode de valorisation est basée sur la valorisation par le Discount Cash Flow avec des flux pour les années de 2010 à 2014 issus des projections de la Direction de l'entreprise. Le taux d'actualisation utilisé sur tous les secteurs d'activité est de 10,31 % avec une croissance à l'infini de 2 %.

Les tests de dépréciation des écarts d'acquisition sont réalisés chaque année sur le dernier trimestre. Le taux d'actualisation et de croissance à l'infini pris en compte sont ceux utilisés par les analystes financiers ayant une connaissance du secteur d'activité.

Les hypothèses utilisées par le groupe pour le calcul de la valeur recouvrable de ses actifs sont basées sur des hypothèses de croissances futures.

Pour déterminer les taux de croissance future des revenus et les flux de trésorerie opérationnels, le groupe a utilisé les budgets de chaque entité, qui servent de base pour l'estimation des flux de trésorerie pour les 4 années suivantes.

Les tests de dépréciation réalisés en 2009 par PHARMAGEST INTER@CTIVE n'ont révélé aucune perte de valeur de ces actifs.

La comparaison entre la valeur comptable et la valeur recouvrable pour chaque UGT est présentée en note 20.3.1.5.4.1.

#### **20.3.1.5.2.7 Contrats de location**

Dans le cadre de ses différentes activités, le groupe utilise des actifs mis à sa disposition en vertu de contrats de location. Ces contrats de location font l'objet d'une analyse au regard des situations décrites et indicateurs fournis dans la norme IAS 17 afin de déterminer s'il s'agit de contrats de location simple ou de contrats de location-financement. Après analyse, il ressort que le groupe n'a recours qu'à des contrats de location simple : les paiements effectués au titre de contrats de location simple (autres que les coûts de services tels que d'assurance et de maintenance) sont comptabilisés en charge dans le compte de résultat sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

#### **20.3.1.5.2.8 Titres disponibles à la vente**

La catégorie « titres disponibles à la vente » comprend les placements du groupe et les valeurs mobilières ne satisfaisant pas aux critères de classement en tant qu'équivalent de trésorerie. Notamment, les montants investis dans un contrat de capitalisation ont été exclus de la trésorerie et portés en titres disponibles à la vente.

Lors de leur acquisition, les titres sont évalués à la juste valeur, nette des coûts de transaction. Ces titres sont ensuite comptabilisés à leur juste valeur à chaque clôture. Pour les actions de sociétés cotées, la juste valeur est déterminée sur la base du cours de bourse à la date de clôture considérée. Pour les sociétés non cotées, la juste valeur est appréhendée à partir de techniques d'évaluation reconnues (référence à des transactions récentes, actualisation de cash flows futurs...). Certains titres qui n'ont pas de prix coté sur un marché actif et dont la juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable sont évalués au coût amorti.

Les gains et pertes latents par rapport au prix d'acquisition sont systématiquement comptabilisés dans les capitaux propres, jusqu'à la date de cession. Cependant, lorsqu'un test de perte de valeur conduit à reconnaître une moins value latente par rapport au coût d'acquisition et que celle-ci est assimilée à une perte de valeur significative ou durable, la perte de valeur est comptabilisée en résultat. Elle ne peut pas être reprise ultérieurement en résultat pour les actions et les autres titres à revenus variables.

#### **20.3.1.5.2.9 Autres actifs financiers**

Les autres actifs financiers sont principalement composés de dépôts de garantie comptabilisés au coût amorti.

#### **20.3.1.5.2.10 Stocks**

Les stocks et travaux en cours sont comptabilisés pour leur coût d'acquisition. A chaque clôture, ils sont valorisés au plus bas de leur coût de revient et de la valeur nette de réalisation (méthode FIFO).

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

#### **20.3.1.5.2.11 Créances clients**

Les créances clients sont comptabilisées au coût amorti. Une dépréciation est constituée lorsque l'encours comptable est supérieur au montant recouvrable.

#### **20.3.1.5.2.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie comprend les liquidités en compte courant bancaire et les dépôts à vue. Les équivalents de trésorerie sont constitués des placements de maturité inférieure à 3 mois, aisément convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de variation de valeur, détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme.

#### **20.3.1.5.2.13 Provisions**

Une provision est comptabilisée dès lors qu'il existe une obligation probable du Groupe, résultant d'évènements passés, qui devrait se traduire pour le Groupe par une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente et dont le montant peut être estimé de façon fiable. Lorsque la date de réalisation de cette obligation est au-delà d'un an, le montant de la provision fait l'objet d'un calcul d'actualisation, dont les effets sont enregistrés en résultat financier.

#### **20.3.1.5.2.14 Avantages au personnel**

Les régimes de retraite, les indemnités assimilées et autres avantages sociaux qui sont analysés comme des régimes à prestations définies (régime dans lequel le Groupe s'engage à garantir un montant ou un niveau de prestation défini), sont comptabilisés au bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture, diminuée de la juste valeur des actifs du régime y afférent qui leur sont dédiés. Les cotisations versées au titre des régimes qui sont analysés comme des régimes à cotisations définies, c'est-à-dire lorsque le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations, sont comptabilisées en charges de l'exercice.

La provision figurant dans les comptes consolidés est évaluée selon la méthode des unités de crédit projetés et prend en compte les charges sociales y afférentes.

Les écarts actuariels proviennent des distorsions entre les hypothèses utilisées et la réalité ou la modification des hypothèses de calcul des engagements et des actifs affectés à leur couverture. Les écarts actuariels sont comptabilisés en résultat au cours de l'exercice où ils sont constatés.

#### **20.3.1.5.2.15 Dettes financières**

Les emprunts et autres passifs financiers porteurs d'intérêts sont évalués selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif de l'emprunt. Les frais et primes d'émission éventuels sont ainsi amortis selon une méthode financière sur la durée des emprunts.

#### **20.3.1.5.2.16 Impôt**

##### **Impôt exigible**

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

### Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales, selon la méthode du report variable. Ils sont évalués sur la base du taux d'impôt attendu sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le résultat de l'exercice au cours duquel la modification est constatée.

Les impôts différés relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres, sont également comptabilisés en capitaux propres.

Les impôts différés actifs résultant de différences temporelles, des déficits fiscaux et des crédits d'impôts reportables sont limités au montant estimé de l'impôt récupérable. Celui-ci est apprécié à la clôture de l'exercice, en fonction des prévisions de résultat des entités fiscales concernées.

#### 20.3.1.5.2.17 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe comprend essentiellement les revenus liés aux activités suivantes :

- Les ventes de matériel ;
- Les ventes de logiciels ;
- Les prestations de maintenance.

Le produit de la vente de matériel est enregistré quand les risques et avantages liés à la propriété des biens ont été transférés à l'acquéreur. Une provision est constituée pour tenir compte des coûts liés à la garantie consentie lors de la cession des matériels, le cas échéant.

Les ventes de logiciels sont enregistrées au moment où le droit d'usage est cédé à l'utilisateur.

Les prestations de maintenance sont enregistrées linéairement sur la durée des contrats.

#### 20.3.1.5.2.18 Résultat par action

Le résultat de base par action correspond au résultat net part du Groupe de l'exercice attribuable aux actions ordinaires rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice est le nombre d'actions ordinaires en circulation au début de l'exercice, ajusté du nombre d'actions ordinaires rachetées ou émises au cours de l'exercice.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen d'actions en circulation est ajusté pour tenir compte de l'effet dilutif des instruments de capitaux propres émis par l'entreprise et susceptibles d'accroître le nombre d'actions en circulation.

#### 20.3.1.5.2.19 Stock-options

L'application de la norme IFRS 2 a pour conséquence de constater une charge correspondant aux avantages octroyés aux salariés sous la forme de paiements en actions.

Les options sont évaluées par le Groupe à la date d'octroi en utilisant un modèle mathématique. Ce modèle permet de tenir compte des caractéristiques du plan (prix d'exercice, période d'exercice), des données de marché lors de l'attribution (taux sans risque, cours de l'action, volatilité, dividendes attendus) et d'une hypothèse comportementale des bénéficiaires.

Cette valeur est enregistrée en charges de personnel sur la période d'acquisition des droits avec une contrepartie directe en capitaux propres. S'agissant de paiements avec remise d'instruments de capitaux propres de l'entité, les coûts liés à la levée des stocks-option sont pris en charges net d'impôt directement en capitaux propres.

#### 20.3.1.5.2.20 Information sectorielle

Suivant l'organisation interne le Groupe dispose de plusieurs secteurs d'activités qui sont les suivants :

- **PHARMACIE France et BELUX** : correspond au secteur de l'informatique officinale ;
- **MAISONS RETRAITE** : correspond au secteur de l'informatique pour les maisons de retraite associé principalement à la société MALTA Informatique ;
- **CPI** : correspond au secteur PME de la société CPI ;
- **E-LABO** : correspond au secteur offrant des prestations aux industries pharmaceutiques.

L'activité PHARMACIE représente plus de 90 % de l'activité du Groupe et le principal marché géographique du Groupe est la France avec plus de 95 % de l'activité.

**20.3.1.5.2.21 Saisonnalité de l'activité**

Il n'existe pas de caractère saisonnier ou cyclique des activités.

**20.3.1.5.3 Périmètre de consolidation**

**20.3.1.5.3.1 Variations de périmètre au cours de l'exercice 2009**

- Création de la société VIP Pharma, concepteur et gestionnaire de programme Marketing de fidélisation pour les officines ;
- Participation à hauteur de 40 % au capital de la société belge Quality Flux dont l'activité principale est l'achat / revente de Base de Données statistiques.

Ces regroupements ont été comptabilisés sur des bases définitives.

Compte tenu de l'impact non significatif de ces variations de présentation de périmètre, il n'a pas été établi de comptes pro-forma.

**20.3.1.5.3.2 Variations de périmètre au cours de l'année précédente**

Le Groupe PHARMAGEST INTER@CTIVE a cédé sa participation dans la société TRANSPHARM, et via l'acquisition des titres de la société DRS Expansion SARL, acquis 50 % de la société MALTA Informatique.

Suite à cette opération, la société MALTA Informatique est contrôlée à 100 % par le Groupe PHARMAGEST INTER@CTIVE.

De ce fait, la méthode de consolidation de la société MALTA Informatique est passée de la méthode de Mise en Equivalence à l'Intégration Globale.

Suite à l'acquisition de la société DRS Expansion SARL un écart d'acquisition positif a été constaté à hauteur de 215 K€ et est affectable en totalité à l'activité de la société MALTA Informatique. Cet écart d'acquisition est justifié par la prise en compte de synergies futures attendues. Aucun passif éventuel n'a été identifié.

Ce regroupement a été comptabilisé sur des bases définitives.

Compte tenu de l'impact non significatif de ces variations de présentation de périmètre, il n'a pas été établi de comptes pro-forma.

**20.3.1.5.3.3 Sociétés consolidées par intégration globale**

Sociétés	Adresse	% contrôle	% intérêt
PHARMAGEST INTER@CTIVE SA	Villers-lès-Nancy (54)	Société consolidante	Société consolidante
ADI SA (1)	Saclay (91)	50,00	50,00
CPI SARL (ex AFI SARL)	Dijon (21)	100,00	100,00
DCI SARL	Mérignac (33)	100,00	100,00
CIP SAS	Queven (56)	100,00	100,00
EHLS SAS	Queven (56)	100,00	100,00
SCI HUOBREGA	Queven (56)	100,00	100,00
DDI SAS	Cenon (33)	100,00	100,00
SABCO	Luxembourg	90,00	90,00
SABCO SERVICES (ex ATS)	Belgique	100,00	90,00
HDM Limited	Ile Maurice	100,00	100,00
MALTA INFORMATIQUE SARL	Mérignac (33)	100,00	100,00
DRS Expansion SARL	Mérignac (33)	100,00	100,00
VIP PHARMA SARL (2)	St Symphorien d'Ozon (69)	100,00	100,00

(1) Compte tenu des relations économiques et contractuelles existant entre PHARMAGEST INTER@CTIVE et ADI (distributeur exclusif des produits Pharmagest et Evolution), et du contrôle de cette société (répartition égalitaire des membres du conseil d'administration, nomination du Président soumis à l'accord exprès du Groupe PHARMAGEST INTER@CTIVE) la société ADI détenue à 50 % est consolidée par intégration globale.

(2) Société créée sur l'exercice 2009 (cf. 20.3.1.5.3.1).

La société CIP détient une participation au sein de la société SFLD (5 K€) qui n'est pas consolidée compte tenu de l'aspect non significatif et du faible pourcentage de détention.

Sur l'exercice 2009, la société CIP a cédé sa participation au sein du Football Club de Lorient (91 K€).

Il n'y a pas d'entité ad-hoc.





### 20.3.1.5.3.4 Sociétés consolidées par mise en équivalence

La société Quality Flux est consolidée par mise en équivalence. La société Quality Flux a été créée en octobre 2009. Son siège social est à Tournai (Belgique).

La situation au 31/12/2009 correspond à une situation intermédiaire (la clôture du 1er exercice se faisant au 31/12/2010) présentant une perte de 23 K€, une situation nette de 77 K€ et un total bilan de 93 K€.

Le groupe considère que la présence de plusieurs actionnaires dilue le contrôle et ne donne au Groupe PHARMAGEST INTER@CTIVE qu'une influence notable sur la société.

### 20.3.1.5.4 Rubriques d'information sur l'état de la situation financière

#### 20.3.1.5.4.1 Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition

Postes du Bilan en K€	Valeur brute au 31/12/2008	Augmentation	Diminution	Reclassement	Variation de Périmètre	Valeur brute au 31/12/2009
Logiciels acquis & Marques	3 799	224				4 023
Logiciels développés en interne	655	152		21		827
Frais de R. & D.	6 396	1 367		-21		7 743
Relations clientèles (a)	1 493					1 493
Écart d'acquisition (b)	26 546	335				26 881
<b>Total</b>	<b>38 888</b>	<b>2 078</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>40 967</b>

(a) Constatation d'une relation clientèle suite l'acquisition de la société SABCO.

(b) Détail des écarts d'acquisition / fonds de commerce au 31 décembre 2009 en K€ :

#### PHARMACIE France :

CIP	13 136
Mirabel	1 071
EHLS	3 816
Technilog	179
Osis	214
DCI	415
CPI	32
ADI	87
DDI	886
VIP Pharma	35
CSSI	366
Fichorga	3 666
Rousseau	243
<b>S / TOTAL</b>	<b>24 146</b>

#### PHARMACIE Belgique / Luxembourg :

SABCO / SABCO SERVICES	2 164
<b>S / TOTAL</b>	<b>2 164</b>

#### MAISONS RETRAITE :

DRS	215
Malta	40
Azur software	300
<b>S / TOTAL</b>	<b>555</b>

#### CPI

CPI	15
<b>S / TOTAL</b>	<b>15</b>

Analyse de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition :

Écarts d'acquisition	UGT	Valeur Comptable	Valeur Recouvrable	Perte de Valeur	Valeur Nette
Pharmacie France	Activité Pharmacie France	24 146	125 452	0	24 146
Pharmacie BeLux	Activité Pharmacie BeLux	2 164	4 550	0	2 164
Maisons Retraite	Activité Maisons Retraite	555	5 959	0	555
CPI	Activité CPI (PME)	15	1 888	0	15

#### 20.3.1.5.4.2 Immobilisations corporelles

Postes du Bilan en K€	Valeur brute au 31/12/2008	Augmentation	Diminution	Reclassement	Variation de Périmètre	Valeur brute au 31/12/2009
Terrains	449					449
Constructions	4 739	6	77			4 668
Matériel	36	1				37
Autres immobilisations corporelles	3 260	406	92			3 574
<b>Total</b>	<b>8 483</b>	<b>413</b>	<b>169</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>8 728</b>

#### 20.3.1.5.4.3 Actifs financiers non courants

Postes du Bilan en K€	Valeur brute au 31/12/2008	Augmentation	Diminution	Variation de Périmètre	Valeur brute au 31/12/2009
Dépôts et cautionnements	204	12	1		215
Titres mis en équivalence	0	31			31
Autres participations	96		91		5
<b>Total</b>	<b>300</b>	<b>43</b>	<b>92</b>	<b>0</b>	<b>251</b>

#### 20.3.1.5.4.4 Amortissements et provisions sur actifs non courants

En K€	Valeur au 31/12/2008	Dotations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Reclassement	Variation de Périmètre	Valeur au 31/12/2009
Logiciels	1 357	217				1 574
Recherche & Développement	1 593	840				2 433
Relations clientèles	199	149				348
Immobilisations corporelles	4 361	638	115			4 884
Immobilisations financières	96		91			5
<b>TOTAL</b>	<b>7 608</b>	<b>1 844</b>	<b>206</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>9 244</b>

Les tests de dépréciation conduits conformément aux principes décrits en notes 20.3.1.5.2.6 & 20.3.1.5.4.1 n'ont pas fait apparaître de perte de valeur, ni sur les écarts d'acquisition, ni sur les autres actifs incorporels.

#### 20.3.1.5.4.5 Stocks

En K€	12/2009			12/2008
	Montant brut	Dépréciation	Montant net	Montant net
Matériel	2 252	390	1 862	1 011
Fournitures	86	15	71	72
Logiciels	0	0	0	0
Pièces SAV	268	43	225	226
<b>TOTAL</b>	<b>2 606</b>	<b>448</b>	<b>2 158</b>	<b>1 309</b>

**20.3.1.5.4.6 Créances**

En K€	12/2009			12/2008
	Montant net	- 1 an	+ 1 an	Montant net
Clients (1)	10 140	10 140		17 498
Autres créances	2 400	2 400		1 671

Compte tenu du fait que les créances sont des créances à court terme, et en l'absence d'évolution significative de la qualité des contreparties, la juste valeur des créances est proche de leur valeur comptable.

(1) Toutes les créances, constituant la balance âgée consolidée ci-dessous, ont fait l'objet d'une étude individualisée, elles sont provisionnées selon l'évaluation d'un risque de non recouvrement avéré. Ainsi, la provision constituée fin 2009 est de 561 K€ contre 520 K€ fin 2008.

En K€	12/2008	Dotation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	12/2009
Provision Dépréciation Clients	520	252	67	145	561

Le montant de 10 140 K€ se décompose ainsi par tranche :

MONTANT NET	NON ÉCHU	0 < X < 60 JOURS	60 < X < 180 JOURS	> 180 JOURS
10 140	5 388	3 535	1 020	197

Le solde clients comprend des pré-versements réalisés par la société CIT pour un montant de 1 226 K€ (versements anticipés sur les échéances de janvier 2010).

**20.3.1.5.4.7 Titres disponibles à la vente courants**

Valeurs nettes (en K€)	31/12/2009	31/12/2008
Contrat de capitalisation	15 995	15 291
<b>TOTAUX</b>	<b>15 995</b>	<b>15 291</b>

Il s'agit d'un contrat d'investissement souscrit auprès d'AXA avec un profil d'investissement assimilable à des OAT assorti d'une garantie du capital net investi et des intérêts passés. Ce contrat d'investissement est qualifié de Titres disponibles à la vente. La juste valeur du contrat correspond à la valeur liquidative à tout instant, soit la valeur comptable. Le rendement a été confirmé sur la base de la rémunération garantie. Le contrat a été nanti au profit de deux banques HSBC et KOLB.

**20.3.1.5.4.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie**

Valeurs brutes (en K€)	31/12/2009	31/12/2008
SICAV	5 420	335
Disponibilités	2 767	1 897
<b>TOTAUX</b>	<b>8 188</b>	<b>2 232</b>

#### 20.3.1.5.5 Capitaux propres

##### 20.3.1.5.5.1 Capital social et réserves

Le capital est composé de 3 034 825 actions d'un montant nominal de 1 euro. Il n'existe qu'une catégorie d'actions. Le nombre d'actions en circulation n'a pas varié au cours de l'exercice.

Les réserves du groupe s'élèvent à 31 187 K€ dont 13 207 K€ de prime d'émission, 17 671 K€ d'autres réserves et 309 K€ de réserve légale.

##### 20.3.1.5.5.2 Actions propres détenues par le groupe

Le poste comporte 34 918 actions PHARMAGEST INTER@CTIVE détenues par la société à 100 %.

La valeur boursière de l'action PHARMAGEST INTER@CTIVE au 31 décembre 2009 s'établit à 40,24 €.

Le contrat d'animation du cours est détenu à 100 % par PHARMAGEST INTER@CTIVE et Gilbert Dupont en assure la gestion.

Pour l'année 2009, les mouvements sur le contrat de liquidités ont été les suivants :

- **Achats** : 24 087 actions au prix moyen de 39,73 € ;
- **Ventes / transfert** : 31 776 actions au prix moyen de 36,93 €.

L'évaluation est faite au prix moyen pondéré.

Au 31 décembre 2009, les moyens figurant au compte de liquidité étaient de 1 615 actions.

Aucune action propre n'a été annulée sur l'exercice 2009.

Sur la période 2009, 6 847 actions ont été attribuées au titre de la levée des stocks-options.

##### 20.3.1.5.5.3 Dividendes

Le dividende payé en 2009 sur les résultats de 2008 s'élève à 4 043 K€ soit 1,35 € / action.

La proposition de dividende qui sera faite à la prochaine Assemblée Générale Annuelle est : 1,40 € / action.

La société ADI, détenue à 50 %, a versé sur l'exercice des dividendes aux actionnaires hors Groupe pour un montant de 229 K€.

##### 20.3.1.5.5.4 Résultat par action

Résultat par action	31/12/2009	31/12/2008
Nombre d'actions	3 034 825	3 034 825
Résultat net de l'exercice (en €)	9 405 208	8 886 878
Nbre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat de base par actions	2 999 907	2 992 218
Effet des options non exercées	33 603	42 607
Résultat de base par action (en €)	3,14	2,97
Résultat dilué par action (en €)	3,10	2,93



## 20.3.1.5.6 Plan de stock-options

INFORMATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT	
Date du Conseil d'Administration	10/09/2004
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées par (au 01/01/09) :	40 450
- Les mandataires sociaux	4 000
- Dix premiers attributaires salariés	7 600
Point de départ d'exercice des options	11/09/2008
Date d'expiration	11/09/2012
Prix de Souscription	28,79 €
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2009	6 847
Options de souscription ou d'achat d'actions annulées durant l'exercice*	0
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes	33 603

\* Salariés ayant quittés la société sans avoir levés leurs stocks-option.

Personnel concerné : salariés et dirigeants de PHARMAGEST INTER@CTIVE SA, CIP SA, EHLS SA (ex MMF SA) et CPI (ex AFI) désignés par le Conseil d'Administration et ceux qui sont inscrits aux effectifs le 30 juin 2004 et bénéficient d'un contrat à durée indéterminée et de deux ans d'ancienneté à cette date.

Les mandataires sociaux n'ont pas levé d'options sur l'exercice 2009.

**Information sur rémunérations sur base d'actions**

Les options ont été évaluées selon le modèle de Black & Scholes. Les hypothèses suivantes ont été retenues pour l'évaluation des options :

- Taux sans risque : 3,66 % ;
- Volatilité : 40 % ;
- Dividendes attendus : 3,14 % ;
- Durée d'exercice attendue : 6 ans ;
- Juste valeur des options : 10,86 €.

Sur l'exercice 2009, 6 847 options ont été levées générant une moins value de 81 K€ qui a été comptabilisée en net d'impôt directement dans les capitaux propres.

## 20.3.1.5.7 Provisions pour risques et charges

En K€	Valeur au 31/12/2008	Dotations	Reprise (provision utilisée)	Reprise (provision devenue sans objet)	Variation de périmètre	Valeur au 31/12/2009
Provisions pour litiges (1)	972	684	340	238		1 076
Provisions pour risques (2)	395	213	206			402
Provisions pour I.D.R. (3)	822	217	23			1 016
<b>TOTAL</b>	<b>2 189</b>	<b>1 114</b>	<b>569</b>	<b>238</b>	<b>0</b>	<b>2 494</b>

(1) Provision pour litiges 1 076 K€

- provisions pour litiges prud'homaux : 685 K€.

- provisions pour litiges clients en cours : 392 K€.

(2) Provision pour risques 402 K€

- il s'agit essentiellement de la provision pour garantie des interventions techniques postérieures aux ventes de contrats Rentpharm (maintenance matérielle).

(3) Provisions pour Indemnités de Départ à la Retraite : 1 016 K€.

<b>Engagement fin 2008</b>	<b>1 268</b>
Coût des services rendus en 2009	108
Charge financière de 2009	73
Prestations versées en 2009	0
Coût des services passés	58
<b>Engagement estimé fin 2009</b>	<b>1 507</b>
Gains actuariels (+) / Pertes actuarielles (-) générés sur l'exercice 2009	0
<b>Engagement réel fin 2009</b>	<b>1 507</b>
<b>Juste valeur des actifs 2008</b>	<b>446</b>
Rendement attendu des actifs	18
Cotisations	30
Prestations servies	0
Gains actuariels (+) / Pertes actuarielles (-)	0
<b>Juste valeur des actifs 2009</b>	<b>493</b>
<b>Provision 2008</b>	<b>822</b>
<b>Provision 2009</b>	<b>1 016</b>

Les fonds placés comportent une garantie pour le capital avec un minimum de rentabilité garantie correspondant à 60 % du TME (taux moyen d'emprunt d'État).

La provision pour indemnité de départ à la retraite est déterminée selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées avec salaire de fin de carrière et compte tenu des hypothèses suivantes :

- Départ volontaire du salarié (application des charges sociales patronales) ;
- Age de départ à la retraite : 65 ans sur l'ensemble du personnel ;
- Taux d'actualisation : 4,6 % \* ;
- Turn over : selon les tranches d'âge ;
- Progression des salaires : 2 % ;
- Prise en compte d'un aléa viager.

\*Le taux d'actualisation est fonction d'un taux de rentabilité minimum attendu pour les années à venir.

#### 20.3.1.5.8 Dettes

En K€	31/12/2009				31/12/2008
	Montant brut	à - 1 an	de 1 à 5 ans	à + 5 ans	Montant brut
Découverts bancaires	2	2			4 441
Emprunts aup. d'établiss. de crédit	10 209	3 430	6 357	423	13 315
Emprunts / dettes financières	39	39			96
<b>Total des dettes financières</b>	<b>10 250</b>	<b>3 471</b>	<b>6 357</b>	<b>423</b>	<b>17 852</b>
Dettes fournisseurs	7 156	7 156			5 219
Autres dettes	14 708	14 708			13 447
<b>TOTAL</b>	<b>32 114</b>	<b>25 335</b>	<b>6 357</b>	<b>423</b>	<b>36 518</b>

En mai 2006, la société a souscrit un emprunt en francs suisses afin de financer le rachat des actions détenues par les minoritaires de CIP SAS. Le montant emprunté, à l'origine, s'élevait à 9,8 millions de francs suisses sur une durée de 7 ans au taux de Libor 3 mois. Au 31 décembre 2009, le capital restant dû représente 5,1 millions de francs suisses. La société a eu recours à des achats à terme de devises destinés à couvrir le risque, ainsi depuis le 31/12/2007, aucune transaction supplémentaire n'a été effectuée.

Société	Emprunts contractés	Nature des taux	Capital restant (en K€)	Échéances	Couverture de taux	Covenant
PHARMAGEST	30/09/2003	fixe	83	29/10/2010	Non	Non
PHARMAGEST	06/11/2003	variable	98	30/09/2010	Oui	Non
PHARMAGEST	30/03/2004	variable	357	31/12/2010	Oui	(1) & (3)
PHARMAGEST	30/03/2004	variable	357	31/12/2010	Oui	(1) & (3)
CIP	09/09/2004	fixe	384	09/09/2011	Non	(2)
PHARMAGEST	05/05/2006	fixe	2 519	05/05/2013	Non	Non
PHARMAGEST	05/05/2006	variable	3 323	05/05/2013	Non	Non
EHLS	20/09/2007	fixe	675	20/08/2019	Non	Non
EHLS	26/11/2007	fixe	59	26/10/2012	Non	Non
PHARMAGEST	28/01/2008	variable	2 080	01/10/2012	Non	(1)
Malta	15/04/2009	fixe	275	01/04/2016	Non	Non

(1) Sur la base des Comptes Sociaux :

Pharmagest : Endettement Financier Net / Fonds Propres  $\leq 1$  ; Endettement Financier Net / CAF  $< 3$  ; Frais Financiers / EBE  $< 30\%$  ; Fonds Propres = ou  $> 19$  M€ et un fonds de Roulement Positif ; Trésorerie Nette positive.

(2) CIP : Fonds Propres / Total Bilan  $> 20\%$  ; Total des Dettes MLT / Fonds Propres  $< 1$  ; Total des Dettes MLT / CAF  $< 4$  ; Frais Financiers / EBE  $< 30\%$ .

(3) Sur la base des Comptes Consolidés : Dettes Stables / CA  $\leq 4$  ; Cash Flow Disponible / Service de la Dette  $> 1.1$ .

Au 31 décembre 2009, l'ensemble de ces ratios financiers est respecté.

#### 20.3.1.5.9 Compte de résultat d'exploitation par secteur d'activité

Aucun secteur d'activité autre que celui de la PHARMACIE ne dépassant 10 % de l'activité globale, l'information sectorielle n'est pas fournie.

#### 20.3.1.5.10 Chiffres d'affaires nets

En K€	31/12/2009	31/12/2008
Maintenance et vente bases de données	23 719	22 445
Autres prestations dont e-publicité	5 345	2 535
Ventes configurations	41 930	39 271
Licences e-business / LGPI	5 424	6 056
Prest. formations et nouveaux produits	5 204	4 493
<b>Total</b>	<b>81 621</b>	<b>74 800</b>

#### 20.3.1.5.11 Dotations nettes aux amortissements et provisions d'exploitation

En K€	31/12/2009	31/12/2008
Dotations aux amortissements	1 844	1 676
Provisions sur actif circulant	112	58
Provisions pour risques et charges	306	655
<b>Total</b>	<b>2 261</b>	<b>2 389</b>

20.3.1.5.12 Résultat financier

En K€	31/12/2009	31/12/2008
<b>Produits de trésorerie</b>	<b>860</b>	<b>876</b>
Plus value de cession des VMP	7	17
Revenus des VMP	737	796
Autres produits financiers	25	64
Reprises sur provisions financières	91	
<b>Coût de l'endettement financier brut</b>	<b>349</b>	<b>688</b>
Charges sur cession des VMP	0	5
Intérêts financiers et escomptes obtenus	270	615
Pertes de change	0	17
Autres charges financières	78	51
<b>Autres produits et charges financiers</b>	<b>- 48</b>	<b>- 245</b>
Gains sur écarts de change	54	12
Gains sur couverture de taux		
Pertes sur couverture de change	- 103	- 220*
Perte sur couverture de taux		- 38
Autres produits et charges financières		

\* Dont 498 K€ de perte de change entre le taux historique et le taux de clôture, 314 K€ d'effet positif d'activation de la couverture de change et 36 K€ de perte de couverture constatée.

20.3.1.5.13 Impôts sur les résultats

Un Groupe d'intégration fiscale, dont la société Mère est PHARMAGEST INTER@CTIVE, a été mis en place au 31 décembre 2007. Ce Groupe, outre la société Mère, est composé des sociétés CIP SAS, EHLS SAS, DCI SARL, DDI SAS et CPI SARL. Au 1er janvier 2009, le périmètre d'intégration a été restreint aux sociétés PHARMAGEST INTER@CTIVE et CIP SAS sans générer de régularisations fiscales sur le calcul de l'impôt.

La charge d'impôt s'analyse comme suit :

En K€	31/12/2009
Impôt courant	5 106
Impôt différé	- 23
<b>Total charge d'impôt</b>	<b>5 083</b>

Les éléments de réconciliation sont les suivants :

En K€	31/12/2009
Résultat net des sociétés intégrées	9 609
Impôt sur les résultats	5 083
<b>Résultat avant impôt des sociétés intégrées</b>	<b>14 691</b>
<b>Charge d'impôt théorique au taux légal d'impôt sur les sociétés</b>	<b>4 897</b>
Différences permanentes	92
Différence de taux	- 16
Crédit d'impôt	- 11
Régularisation IS 2008	7
Contribution Additionnelle 2009	114
Déficits non activés	1
<b>Charge d'impôt effective</b>	<b>5 083</b>
Taux effectif d'imposition	33,33 %



L'analyse des variations des impôts différés actif et passif est présentée dans le tableau ci-dessous :

En K€	Impôts différés actifs	Impôts différés passifs	Total, impôts différés nets
<b>Au 1er janvier 2008</b>	<b>477</b>	<b>1 060</b>	<b>- 583</b>
Variations impactant le résultat 2008	13	177	- 164
<b>Au 31 décembre 2008</b>	<b>490</b>	<b>1 236</b>	<b>- 747</b>
Variations impactant l'année 2009*	161	144	17
<b>Au 31 décembre 2009</b>	<b>651</b>	<b>1 380</b>	<b>- 729</b>

\* Dont une variation de 6 K€ sur la juste valeur d'un instrument de couverture de taux constaté directement en capitaux propres.

Les principaux actifs et passifs d'impôt différés sont les suivants :

En K€	31/12/2008	Variation	31/12/2009
<b>Effet des reports déficitaires*</b>		<b>26</b>	<b>26</b>
<i>Effet fiscal des différences temporaires liées aux :</i>			
Provisions pour retraites	274	65	339
Dettes sociales	420	85	505
Dettes fiscales	50	4	54
Retraitement Marge en stock	22	- 9	13
Autres différences temporaires	0	0	0
Retraitement Réévaluation	- 57	12	- 45
Retraitement Revenus	443	- 79	365
Activation R&D	- 1 657	- 195	- 1 852
Autres retraitements	- 241	110	- 134
<b>Total différences temporaires</b>	<b>- 747</b>	<b>- 7</b>	<b>- 755</b>
<b>Impôts différés actifs (passifs) bruts</b>	<b>- 747</b>	<b>19</b>	<b>- 729</b>
Provision			
<b>Impôts différés actifs (passifs) nets</b>	<b>- 747</b>	<b>19</b>	<b>- 729</b>

\* Les déficits fiscaux des exercices 2009 pour les sociétés SABCO Services (anciennement ATS) et VIP Pharma ont été activés.

#### 20.3.1.5.14 Autres informations

- Cadres : 172 ;
- Non cadres : 518.

Les charges de personnel se composent principalement des salaires bruts qui s'élèvent à 20 668 K€, des charges sociales de 9 276 K€ et de la participation pour 1 489 K€.

#### 20.3.1.5.15 Engagements hors bilan

En K€	31/12/2009	31/12/2008
Cautions de contre-garantie sur marchés	-	-
Créances cédées non échues	-	-
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles *	7 796	8 865
Avals, cautions et garanties données	-	-
Autres engagements donnés	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>7 796</b>	<b>8 865</b>

L'intégralité des nantissements a été donnée à la souscription d'emprunts bancaires.

\* Le montant correspond au solde des emprunts concernés au 31/12/2009.

Obligations contractuelles (en K€)	Total TTC	Paiements dus par période		
		A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Dettes à long terme	10 209	3 430	6 357	423
Obligations en matière crédit bail				
Contrats de location simple	1 417	816	602	
Obligations d'achat irrécouvrables	-	-	-	-
Autres obligations à long terme	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>11 626</b>	<b>4 246</b>	<b>6 959</b>	<b>423</b>

Les contrats de location concernent exclusivement des locations de véhicules. Il s'agit de contrats de location simple sans engagement de reprise à l'échéance.

À la connaissance de la société, il n'existe pas à la date d'arrêté des comptes au 31 décembre 2009 d'engagements hors bilan significatifs autres que ceux décrits ci-dessus.

#### 20.3.1.5.16 Gestions et contrôles des risques financiers

##### A/ RISQUE DE LIQUIDITÉ

Au 31 décembre 2009, le Groupe PHARMAGEST INTER@CTIVE présente une trésorerie nette disponible de 8,2 M€.

Au-delà de cette trésorerie disponible à court terme, le Groupe dispose de lignes de découvert non utilisées de 3 M€ et d'un solde titres disponibles à la vente de 15,9 M€.

Ainsi, la position nette de liquidité disponible du Groupe PHARMAGEST INTER@CTIVE est de l'ordre de 26 M€ (déduction faite du solde en capital des emprunts garantis par le contrat de capitalisation) ce qui permet de disposer à tout moment des ressources financières suffisantes afin de financer l'activité courante, les investissements nécessaires à son développement futur, mais également de faire face à tout événement exceptionnel.

Les différents covenants bancaires sont respectés au 31/12/2009 et les différentes échéances des emprunts financiers sont présentées en note 20.3.1.5.15.

Les différentes sources de financements utilisées par le groupe sont les découverts bancaires, les emprunts à moyen et long terme et le financement d'une partie du poste clients au travers de leasers.

Le Groupe PHARMAGEST INTER@CTIVE s'est déjà assuré de la possibilité d'accès au crédit en cas d'investissement significatif.

Afin d'optimiser la gestion des flux financiers, une centralisation des trésoreries a été mise en place sur les deux principales banques du Groupe et sur les principales sociétés françaises du Groupe.

Par ailleurs, la gestion du risque de liquidité au sein du Groupe PHARMAGEST INTER@CTIVE a pour objectif de rechercher des ressources au meilleur coût et de s'assurer de leur obtention à tout instant.

Ainsi, l'analyse faite par la société sur son risque de liquidité permet à la PHARMAGEST INTER@CTIVE d'être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

##### B/ RISQUE DE MARCHÉ

###### 1) Risque de taux

L'exposition du Groupe PHARMAGEST INTER@CTIVE au risque de taux concerne les emprunts à taux variable (sensibilité à la hausse des taux).

Le Groupe PHARMAGEST INTER@CTIVE est titulaire d'un emprunt en francs suisses à taux variable dont le capital restant dû s'élève à 3,3 millions d'euros (5,1 millions de francs suisses). Le groupe n'a eu recours à aucun instrument destiné à couvrir le risque de taux en 2009, tout comme en 2008, 2007 et 2006. L'origine de ce choix était de bénéficier d'un différentiel de taux d'intérêt entre le LIBOR et l'EURIBOR. Toute couverture de taux rend caduque cet objectif, la société suit quotidiennement le taux d'intérêt et dispose à tout moment de fonds à l'actif disponible pour rembourser de manière anticipée.



	2009	À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans
Emprunts à taux fixe	3 995	1 105	2 467	423
Emprunts à taux variable	2 891	1 452	1 439	
Emprunt CHF à taux variable	3 323	874	2 449	
<b>TOTAL</b>	<b>10 209</b>	<b>3 430</b>	<b>6 357</b>	<b>423</b>

L'endettement à taux variable hors emprunt CHF représente 28 % de l'endettement Global au 31/12/2009.

Les emprunts à taux variables sont couverts partiellement par la mise en place d'un SWAP de taux d'un montant initial de 2,6 M€ amortissable associé à un taux fixe de 4,35 %. Cette couverture prendra fin en décembre 2010. Le montant de capital couvert au 31/12/2009 est de 0,8 M€.

## 2) Risque de change

En mai 2006, la société a souscrit un emprunt en francs suisses afin de financer le rachat des actions détenues par les minoritaires de CIP SAS.

Le montant emprunté, à l'origine, s'élevait à 9,8 millions de CHF sur une durée de 7 ans au taux de LIBOR 3 mois.

Au 31 décembre 2009, le capital restant dû représente 5,1 millions de francs suisses. Tout comme de 2006 à 2008, la société a eu recours à des achats à terme de devises destinés à couvrir le risque, ainsi au 31/12/2009, 2,5 millions de francs suisses étaient concernés correspondant aux échéances de février 2010 à août 2011 inclus.

La sensibilité à la Variation de taux (sur la partie non couverte de l'emprunt) est jugée non significative sur la base d'une variation à la hausse ou à la baisse de 20 % de la devise CHF.

Dans son activité, la société n'est pas exposée au risque de change dans la mesure où la totalité de ses achats et ventes sont réalisés en euros et que le groupe n'a aucune filiale à l'étranger hors zone euro.

## 3) Risque sur actions et autres instruments financiers

Pas d'exposition.

Néanmoins, la société suit avec grande attention la situation financière de la société AXA gestionnaire du contrat de capitalisation (Titres Disponibles à la Vente).

### C/ RISQUE DE CRÉDIT / CONTREPARTIE

- Sur la base d'analyse de risque de contrepartie régulièrement actualisée, les créances sur nos principaux débiteurs, GE Capital et CIT France ne font pas l'objet de dépréciation. Néanmoins, la société porte une attention toute particulière, surtout en période de crise financière, à la situation financière et économique des sociétés GE et CIT afin que ces sociétés apportent toutes les garanties de solvabilité nécessaires (cf. Rubrique 22). La part des facturations financées par GE Capital et CIT représente 54 % du chiffre d'affaires consolidés 2009.
- Les créances clients qui ne sont pas dépréciées au 31/12/2009 ont été analysées sur une base individuelle ; nous avons reçu un règlement après la clôture pour la majorité d'entre elles (cf. Note 20.3.1.5.4.6).

#### 20.3.1.5.17 Transactions avec les parties liées

Le groupe PHARMAGEST INTER@CTIVE est consolidé par la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de Welcoop Pharma (54 519 Vandoeuvre) la maison mère mais aussi de Groupe Welcoop (54 519 Vandoeuvre) société mère de Welcoop Pharma.

La nature des relations avec les sociétés des Groupes Welcoop Pharma & Groupe Welcoop sont principalement des facturations de :

- Managements fees ;
- Quote part des contrats d'assurance groupe ;
- Quote part des contrats réseau ;
- Personnel en temps partagé ;
- Prestation de service commercial, marketing et administrative.

Le montant des transactions et soldes des opérations au 31/12/2009 s'élèvent à :

Montant en K€	31/12/2009	31/12/2008
Dettes fournisseurs	210	112
Charges d'exploitation de la période	1 033	495
Créances clients	264	1 235
Produits d'exploitation de la période	794	1 172

Aucune garantie n'a été donnée ou reçue dans le cadre des transactions avec les parties liées.

Les niveaux élevés en 2008 des postes créances et produits d'exploitation s'expliquaient par la réalisation de prestations non récurrentes pour le compte de Groupe Welcoop.

La hausse des charges d'exploitation sur l'exercice 2009 s'explique principalement par le recours à la sous-traitance de la société Pharm'objectif et aux loyers payés à Alpha Répartition pour le site de Rhisnes (Namur-Belgique).

#### 20.3.1.5.18 Rémunérations des dirigeants

Les rémunérations brutes perçues par les organes de direction au cours de l'année 2009 se sont élevées à 496 726 €. Les sommes perçues incluent PHARMAGEST INTER@CTIVE et les sociétés contrôlées. Il n'y a pas d'engagement en matière de pensions en dehors de ceux comptabilisés. Le montant versé au titre de l'article 83 pour les dirigeants s'est élevé à 50 938 €. Aucune avance et aucun crédit n'ont été accordés aux membres des organes de Direction par PHARMAGEST INTER@CTIVE et les sociétés contrôlées.

Par ailleurs, la provision pour indemnités de départs en retraite intègre un montant de 53 958 € concernant les membres des organes de direction.

#### 20.3.1.5.19 Tableau des honoraires des commissaires aux comptes (Décret N°2008-1487 du 30 décembre 2008)

Montant en K€ (2009)	Mission Légale	Interventions entrant dans les diligences directement liées à la mission
PHARMAGEST INTER@CTIVE	68	-
CIP	15	-
EHLS	11	-
SABCO	-	-
ATS	-	-
HDM	-	-
DDI	3	-
DCI	-	-
SCI Hurobrega	-	-
ADI	9	-
Malta	-	-
DRS	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>106</b>	<b>-</b>

#### 20.3.1.5.20 Passifs éventuels

À la connaissance du Groupe, il n'existe à ce jour aucun litige ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans le passé récent, une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine du Groupe.

#### 20.3.1.5.21 Événements postérieurs à la clôture

Le Groupe PHARMAGEST INTER@CTIVE n'a pas connu d'événements significatifs sur la période postérieure à la clôture.



## 20.3.2 Comptes sociaux de PHARMAGEST INTER@CTIVE

## 20.3.2.1 Bilan

Bilan Actif en €	31/12/2009			31/12/2008
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
<b>Actif immobilisé</b>				
Immobilisations incorporelles	8 212 537	795 319	7 417 218	7 353 077
Immobilisations corporelles	4 338 983	2 652 239	1 686 744	1 827 160
Immobilisations financières	22 370 622	0	22 370 622	22 278 793
<b>Total</b>	<b>34 922 141</b>	<b>3 447 558</b>	<b>31 474 583</b>	<b>31 459 030</b>
<b>Actif circulant</b>				
Stocks et en-cours	709 362	247 033	462 329	556 680
Clients et comptes rattachés	7 523 654	107 155	7 416 499	12 464 979
Autres créances & Comptes de Régularisation	1 271 573	0	1 271 573	827 047
Valeurs mobilières de placement	19 961 360	578	19 960 782	16 916 749
Disponibilités	999 315	0	999 315	75 813
<b>Total</b>	<b>30 465 265</b>	<b>354 766</b>	<b>30 110 499</b>	<b>31 023 265</b>
Écart de conversion Actif	74 111	0	74 111	70 117
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>65 461 518</b>	<b>3 802 324</b>	<b>61 659 194</b>	<b>62 552 412</b>

Bilan Passif en €	31/12/2009	31/12/2008
<b>Capitaux propres</b>		
Capital	3 034 825	3 034 825
Réserves et report à nouveau	23 738 046	21 207 344
Résultat de l'exercice	7 338 551	6 573 793
<b>Total</b>	<b>34 111 422</b>	<b>30 815 961</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>2 275 726</b>	<b>2 030 758</b>
<b>Dettes</b>		
Emprunts et dettes financières	13 280 679	18 959 549
Fournisseurs et comptes rattachés	5 876 225	3 867 061
Autres dettes	6 115 143	6 878 568
<b>Total</b>	<b>25 272 046</b>	<b>29 705 177</b>
Écart de conversion Passif	0	516
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>61 659 194</b>	<b>62 552 412</b>

### 20.3.2.2 Compte de résultat

En €	2009		2008	
	euros	%	euros	%
<b>Produits d'exploitation</b>				
Chiffre d'affaires net	49 329 970	100,0	43 653 672	100,0
Transferts de Charges	3 541 100	7,2	3 802 372	8,7
Autres produits d'exploitation	228 861	0,5	469 422	1,1
Rep. s/ prov. et amort.	843 185	1,7	1 010 289	2,3
<b>Total</b>	<b>53 943 117</b>	<b>109,4</b>	<b>48 935 755</b>	<b>112,1</b>
<b>Charges d'exploitation</b>				
Achats consommés	13 550 104	27,5	11 039 950	25,3
Achats et charges externes	9 334 452	18,9	8 674 790	19,9
Charges de personnel	17 254 519	35,0	16 085 644	36,8
Impôts et taxes	1 152 103	2,3	938 202	2,1
Dotations aux amortissements	412 041	0,8	353 346	0,8
Dotations aux provisions	1 160 878	2,4	1 249 092	2,9
Autres charges d'exploitation	115 617	0,2	36 018	0,1
<b>Total</b>	<b>42 979 713</b>	<b>87,1</b>	<b>38 377 042</b>	<b>87,9</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>10 963 404</b>	<b>22,2</b>	<b>10 558 713</b>	<b>24,2</b>
Produits financiers courants	1 241 763	2,5	1 161 291	2,7
Charges financières courantes	416 663	0,8	978 358	2,2
<b>Résultat financier</b>	<b>825 100</b>	<b>1,7</b>	<b>182 933</b>	<b>0,4</b>
<b>Résultat courant</b>	<b>11 788 504</b>	<b>23,9</b>	<b>10 741 646</b>	<b>24,6</b>
<b>Produits exceptionnels</b>				
Reprise sur provisions	131 953	0,3	55 357	0,1
Autres produits exceptionnels	17 086	0,0	193 312	0,4
<b>Total</b>	<b>149 039</b>	<b>0,3</b>	<b>248 669</b>	<b>0,6</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Dotations aux provisions	4 633	0,0	20 448	0,0
Autres charges exceptionnelles	98 024	0,2	261 301	0,6
<b>Total</b>	<b>102 656</b>	<b>0,2</b>	<b>281 749</b>	<b>0,6</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>46 382</b>	<b>0,1</b>	<b>- 33 080</b>	<b>- 0,1</b>
<b>Impôt sur les résultats</b>	<b>3 571 623</b>	<b>7,2</b>	<b>3 150 240</b>	<b>7,2</b>
<b>Participation des salariés</b>	<b>924 712</b>	<b>1,9</b>	<b>984 533</b>	<b>2,3</b>
<b>Résultat net</b>	<b>7 338 551</b>	<b>14,9</b>	<b>6 573 793</b>	<b>15,1</b>

### 20.3.2.3 Notes annexes aux comptes sociaux

Total du bilan avant répartition : 61 659 194 €. Résultat net : 7 338 551 €.

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des Comptes Annuels qui ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 25 mars 2010.



### 20.3.2.3.1 Règles et méthodes comptables

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

#### Amortissements

Ils sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue.

- Logiciels acquis : 1 à 3 ans ;
- Constructions : 20 ans ;
- Agencements et Aménagements des constructions : 10 à 20 ans ;
- Matériel et outillage : 5 ans ;
- Installations générales : 3 à 10 ans ;
- Matériel de transport : 2 à 5 ans ;
- Matériel de bureau et informatique : 2 à 10 ans.

#### Stocks

À chaque fin de période, un inventaire physique du stock de marchandises est effectué et contrôlé par rapport à l'inventaire permanent. Le stock de matériel sérialisé est évalué suivant la méthode du coût individuel et le stock de matériel réparable non sérialisé de faible valeur est valorisé au coût unitaire moyen pondéré. Une provision pour dépréciation est comptabilisée dès lors que le matériel figure à l'inventaire depuis plus de six mois. La dotation aux provisions est égale au tiers de la valeur d'achat par année de détention au-delà de la première année.

#### Frais de recherche et développement

PHARMAGEST INTER@CTIVE n'active pas, dans ses comptes sociaux, les frais de recherche et de développement selon l'option prévue par l'article R 123-186 du Code de Commerce et l'article 311-2.2 de PCG. Elle a donc opté pour la comptabilisation en charges de ces frais.

### 20.3.2.3.2 Notes sur le bilan actif

Frais d'établissement	Néant
Frais de recherche	Néant
<b>Fonds commercial (hors droit au bail, il s'élève à)</b> Il comprend : - <i>Éléments achetés</i> - <i>Éléments réévalués</i> - <i>Éléments reçus en apport</i>	<b>7 133 684 €</b> 5 464 230 € 0 € 1 669 454 €
La valeur des fonds commerciaux reçus en apport se décompose comme suit : - <i>Rousseau Informatique</i> - <i>CPI Dijon</i> - <i>CPI Centre</i>	1 010 417 € 144 979 € 514 058 €

Les fonds de commerce représentent l'essentiel de l'activité Pharmacie chez PHARMAGEST INTER@CTIVE. Des tests de valorisation sont réalisés sur la base des DCF (Discount Cash flow) futurs sur l'activité Pharmacie. Les résultats de ces tests n'ont pas amené à la dépréciation des fonds de commerce.

**Actif immobilisé**

Les mouvements de l'exercice sont les suivants :

Valeurs brutes (en €)	À l'ouverture	Augmentation	Diminution	À la clôture
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>8 043 975</b>	<b>168 562</b>		<b>8 212 537</b>
Terrains	240 764			240 764
Agencement des Constructions	1 594 132	4 056		1 598 188
Matériel et outillage	20 941	360		21 302
Installations générales	968 216	120		968 336
Matériel de Transport	207 810	49 277	39 782	217 305
Matériel et Mobilier de bureau	1 185 979	132 591	32 143	1 286 428
Immobilisations en cours	0	6 660		6 660
Autres immobilisations corporelles	0			0
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>4 217 842</b>	<b>193 064</b>	<b>71 925</b>	<b>4 338 983</b>
<b>Immobilisations financières (1)</b>	<b>22 278 793</b>	<b>92 536</b>	<b>707</b>	<b>22 370 622</b>
<b>Total</b>	<b>34 540 610</b>	<b>454 162</b>	<b>72 632</b>	<b>34 922 141</b>
<b>Amortissements et provisions</b>	<b>À l'ouverture</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>À la clôture</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>687 849</b>	<b>104 421</b>		<b>792 270</b>
Agencement des Constructions	707 007	81 435		788 442
Matériel et outillage	20 941	29		20 970
Installations générales	604 549	71 719		676 268
Matériel de Transport	100 140	32 675	24 318	108 497
Matériel et Mobilier de bureau	958 046	121 763	21 747	1 058 062
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>2 390 683</b>	<b>307 620</b>	<b>46 064</b>	<b>2 652 239</b>
<b>Immobilisations financières</b>				
<b>Total amortissements</b>	<b>3 078 532</b>	<b>412 041</b>	<b>46 064</b>	<b>3 444 509</b>
Provisions				
Immobilisations incorporelles	3 049			3 049
Immobilisations financières				
<b>Total provisions</b>	<b>3 049</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 049</b>
<b>Total amortissements et provisions</b>	<b>3 081 581</b>	<b>412 041</b>	<b>46 064</b>	<b>3 447 558</b>

(1) Les immobilisations financières comprennent les titres de participations suivants :

Sociétés	Montant de la participation (en €)	Pourcentage de détention	Montant des capitaux propres au 31 décembre 2009	Résultat de l'exercice du 31 décembre 2009
ADI	351 547	50 %	879 080	443 766
CPI	137 204	100 %	607 338	108 242
CIP	17 637 494	100 %	7 962 454	801 144
DCI	815 602	100 %	625 706	59 816
HDM	30 000	100 %	145 487	74 747
SABCO	3 195 000	90 %	531 140	13 503
VIP PHARMA	50 000	100 %	1 889	- 48 111
QUALITY FLUX	40 000	40 %	76 692	- 23 308
<b>Total</b>	<b>22 256 848</b>			

L'évaluation des titres de participations est conforme à celle exposée pour les fonds de commerce.

**Dépôts et cautionnements : 113 774 €.**

Le 29 avril 2009, PHARMAGEST INTER@CTIVE a souscrit à 100 % du capital de la société VIP Pharma - 2 rue Macé - 69 360 SAINT SYMPHORIEN D'OZON.

Le 30 octobre 2009, elle a souscrit à 40 % du capital de la société QUALITY FLUX - Rue de la Terre à Briques - 29 Bte D - 7522 TOURNAI - Belgique.





### Stocks de marchandises

En €	12/2009			12/2008
	Montant brut	Dépréciation	Montant net	Montant net
Matériel	515 260	247 033	268 227	288 593
Pièces	55 151		55 151	52 460
Logiciels	138 952		138 952	215 627
<b>Total</b>	<b>709 362</b>	<b>247 033</b>	<b>462 329</b>	<b>556 680</b>

### État des créances

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nominale.

En €	12/2009			12/2008
	Montant brut	- 1 an	+ 1 an	Montant brut
Dépôts et cautionnements	113 774		113 774	111 945
Actif circulant & charges d'avance	8 795 227	8 710 596	84 631	13 595 958

### État des provisions sur actif circulant

En €	À l'ouverture	Augmentation	Diminution	À la clôture
Provisions sur stocks (1)	282 854	14 706	50 527	247 033
Provisions sur créances (2)	121 935	89 154	103 934	107 155
Provisions sur titres de placement (3)	185 932		185 354	578

(1) La provision sur les licences stockées (100 % de leur valeur) n'a plus lieu d'être puisque ce stock a été détruit.

(2) La provision pour dépréciation des créances : les factures, dont la date d'échéance est dépassée, font l'objet de relances écrites. À la troisième relance infructueuse, une procédure contentieuse est engagée à l'encontre du client. En fin de période, une provision du montant total de la créance est comptabilisée en fonction de l'ancienneté de la créance.

Les reprises sur provisions clients correspondent à des provisions devenues sans objet compte tenu des règlements clients ou des régularisations intervenus au cours de l'année 2009.

(3) La provision concerne une moins-value latente sur les actions propres détenues par PHARMAGEST INTER@CIVE hors plan de stock-option.

### Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan

Immobilisations financières	
Clients & comptes rattachés	446 803 €
Autres créances	30 691 €
Disponibilités	

### Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Outre des SICAV de trésorerie et un contrat de capitalisation (fonds à dominante obligataire), ce poste comporte 34 918 actions propres PHARMAGEST INTER@CIVE dont 1 615 actions détenues dans le cadre du contrat de liquidités géré par Gilbert Dupont.

Les mouvements concernant le contrat de liquidités détenu à 100 % par PHARMAGEST INTER@CIVE, ont été pour l'année 2009 les suivants :

- Achats : 24 087 actions au prix moyen de 39,73 € ;
- Ventes / transferts : 31 776 actions au prix moyen de 36,93 €.

L'évaluation est faite au prix moyen pondéré.

Valeurs brutes (en €)	12/2009	12/2008
Actions propres	1 418 430	1 753 877
Sicav et FCP Kolb	2 548 411	57 676
Contrats de capitalisation (*)	15 994 519	15 291 127
<b>Totaux</b>	<b>19 961 360</b>	<b>17 102 680</b>

(\*) Il s'agit d'un contrat d'investissement souscrit auprès d'AXA avec un profil d'investissement assimilable à des OAT assorti d'une garantie du capital net investi et des intérêts passés. Ce contrat d'investissement est qualifié de Titres disponibles à la vente. La juste valeur du contrat correspond à la valeur liquidative à tout instant, soit la valeur comptable. Le rendement a été confirmé sur la base de la rémunération garantie. Le contrat a été nanti au profit de deux banques HSBC et KOLB.

Au 31 décembre 2009, nos disponibilités s'élèvent à 999 315 €.

### Charges constatées d'avance

Cette rubrique contient les charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'entreprise.

### Charges à répartir

Néant.

### Écart de conversion - Actif

Il constate :

- La perte latente entre le cours de clôture et le cours d'origine historique sur le solde du compte en francs suisses pour 99 euros ;
- La perte latente entre le cours de clôture et le cours d'origine relative aux échéances non couvertes du capital restant dû sur l'emprunt en francs suisses.

Il correspond à l'écart de conversion cumulé des échéances non couvertes au-delà de 2011 soit 91 351 €, déduction faite de l'écart de conversion des échéances couvertes, soit 17 338 € (91 351 - 17 338 = 74 013 €).

Cette perte latente fait l'objet d'une provision pour perte de change.

#### 20.3.2.3.3 Notes sur le bilan passif

### Capital social : Actions ou parts sociales

En €	Nombre	Val. Nominale
Titres début d'exercice	3 034 825	1,00
Titres émis		
Titres remboursés ou annulés		
Titres fin d'exercice	3 034 825	1,00

### Plan de stock-options

PHARMAGEST INTER@CTIVE a mis en place un plan d'options d'achat d'actions en date du 10 septembre 2004 dont les modalités sont les suivantes :

- Durée du plan : 8 ans ;
- Exercice des options possible à compter du 11 septembre 2008 sauf cas particuliers ;
- Nombre total d'actions pouvant être émises : 43 350 ;
- Prix d'exercice : 28,79 €.

Personnel concerné : salariés et dirigeants de PHARMAGEST INTER@CTIVE, CIP SAS, EHLS et CPI (anciennement AFI) désignés par le Conseil d'Administration et ceux qui sont inscrits aux effectifs le 30 juin 2004 et bénéficient d'un contrat à durée indéterminée et de deux ans d'ancienneté à cette date.

Levées d'options consenties entre le 1er janvier 2009 et le 31 décembre 2009 : 6 847, représentant une charge exceptionnelle de 81 124 €.

Aucune dilution possible sur le résultat par action n'est à prévoir car il n'y aura pas d'émission de nouvelles actions. Les actions d'autocontrôle détenues par PHARMAGEST INTER@CTIVE serviront à alimenter le plan d'options d'achat. Des acquisitions complémentaires seront effectuées si nécessaire.

## Provisions

En €	Valeur au 31/12/2008	Dotation	Reprise provision utilisée	Reprise provision sans objet	Changement de méthode	Variation périmètre	Autre	Valeur au 31/12/2009
Provisions pour litiges (1)	468 546	494 089	213 848	86 609				662 178
Provisions pour risques (2)	593 602	471 677	413 520					651 758
Provision pour I.D.R. (3)	401 218	91 251						492 469
Provision pour écart Stock-options (4)	497 274	4 633	106 699					395 208
Provision pour perte de change (5)	70 117	3 994						74 111
<b>Total</b>	<b>2 030 758</b>	<b>1 065 644</b>	<b>734 067</b>	<b>86 609</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 275 725</b>
Résultat d'exploitation	1 463 366	1 057 018	627 369	86 609	0	0	0	1 806 405
Résultat financier	70 117	3 994	0	0	0	0	0	74 111
Résultat exceptionnel	497 274	4 633	106 699	0	0	0	0	395 208

### (1) Provision pour litiges : 662 178 €

- Provision pour litige clients en-cours pour 243 530 €.

(Risque inhérent au recours par voie d'appel et à l'avancement des conclusions des avocats se référant à la jurisprudence appropriée et à leur estimation du risque encouru).

- Provision pour litige fournisseurs en-cours pour 20 000 €.

(Risque inhérent au recours par voie d'appel et à l'avancement des conclusions des avocats se référant à la jurisprudence appropriée et à leur estimation du risque encouru).

- Provision pour litige prudhommal pour 398 648 €.

(Risque inhérent au recours par voie d'appel et à l'avancement des conclusions des avocats se référant à la jurisprudence appropriée et à leur estimation du risque encouru).

### (2) Provision pour risques : 651 758 €

- Provision liée aux contrats de maintenance matériel spécifique à l'activité pharmacie pour 213 125 €.

- Provision liée à la commercialisation des licences e-business et LGPI pour lesquelles la maintenance logicielle est gratuite pendant 30 mois. Elle correspond au coût de la hot-line sur cette période soit 426 251 €.

- Provision liée à l'installation des OS LGPI pour 12 383 € au titre des licences e-business mentionnées ci-avant, correspondant à l'intervention d'un technicien chez chaque client.

### (3) Provision pour départ en retraite : 492 469 €

La provision pour indemnité de départ à la retraite est déterminée selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées avec salaire de fin de carrière et compte tenu des hypothèses suivantes :

- Départ volontaire du salarié (application des charges sociales patronales).

- Age de départ à la retraite : 65 ans sur l'ensemble du personnel.

- Taux d'actualisation : 4,60 %.

- Turn over : selon l'âge des salariés.

- Progression des salaires : 2 %.

- Prise en compte d'un aléa viager.

PHARMAGEST INTER@CTIVE a décidé en 2003 d'externaliser son risque concernant les indemnités de départ à la retraite. Le calcul a donc été effectué par un actuair (Quatrem). Aucun versement n'a été effectué en 2009. Le montant de la provision représente le solde du risque (engagement brut diminué des actifs de couverture).

- Montant du passif social : 769 698 €.

- Versements antérieurs effectués : 277 229 €.

- Versements 2009 : 0 €.

- Solde du passif social : 492 469 €.

### (4) Provision pour risque sur écart de stock-options : 395 208 €

La provision couvre la différence entre le cours moyen des actions propres détenues au jour d'exercice de l'option et le prix d'option fixé par le plan.

### (5) Provision pour perte de change : 74 111 €

Cette provision couvre la perte latente entre le cours de clôture et le cours d'origine historique sur le solde du compte en francs suisses pour 99 euros.

En mai 2006, la société a souscrit un emprunt en francs suisses afin de financer le rachat des actions détenues par les minoritaires de CIP SAS.

Le montant emprunté, à l'origine, s'élevait à 9,855 millions de CHF sur une durée de 7 ans au taux de Libor 3 mois avec un cours de 1,5649 CHF pour 1 €.

Au 31 décembre 2009, le capital restant dû représente 5.122 millions de francs suisses. En 2006, 2007 et 2008, la société a eu recours à des achats à terme de devises destinés à couvrir le risque. Au 31/12/2009, 2.514 millions de francs suisses sont couverts avec un cours allant de 1.5705 CHF pour 1 € à 1.6010 CHF pour 1 € pour les échéances allant de février 2010 à août 2011 inclus.

Le cours du franc suisse au 31/12/2009 est de 1.4836 CHF pour 1 €.

La perte latente de change sur cette opération non compensée par des couvertures de change fait donc l'objet pour sa totalité d'une provision pour risque à hauteur de 74 013 €.

## État des dettes

En €	12/2009				12/2008
	Montant brut	Dont à - 1 an	Dont à + 1 an	Dont à + 5 ans	Montant brut
Établissements de crédits (1)	8 862 993	3 245 673	5 617 320	0	16 481 754
Dettes financières diverses					
Avances et acomptes	89 634	89 634			17 634
Dettes fournisseurs (2)	5 786 591	5 786 591			3 867 061
Dettes fiscales et sociales	5 844 037	5 844 037			6 492 152
Groupe et Associés	4 417 685	4 417 685			2 477 795
Autres dettes	3 619	3 619			1 723
Produits constatés d'avances	267 487	267 487			367 059
<b>Total</b>	<b>25 272 046</b>	<b>19 654 726</b>	<b>5 617 320</b>	<b>0</b>	<b>29 705 178</b>

(1) Aucun emprunt n'a été contracté en 2009.

Montant des emprunts remboursés au cours de l'exercice : 3 150 201 €.

Il n'y a pas de découvert bancaire au 31/12/2009, ce dernier s'élevait à 4 429 291,52 € au 31/12/2008.

L'emprunt en francs suisses est comptabilisé au cours de clôture pour les échéances non couvertes par des achats de devises à terme et au cours de couverture pour les échéances couvertes.

(2) Dont 449 662 € concernant la mise à jour gratuite des données issues des licences e-business et LGPI vendues.

## Dettes représentées par des effets de commerce

Néant.

## Charges à payer incluses dans les postes du bilan

Emprunts et dettes établ. de crédit	23 173 €
Emprunts et dettes financières divers	0 €
Fournisseurs	1 974 524 €
Dettes fiscales et sociales	4 507 946 €
Autres dettes	12 305 €

## Produits constatés d'avance

Cette rubrique ne contient que des produits constatés d'avance ordinairement liés à l'exploitation normale de l'entreprise. Ils portent sur la maintenance matérielle et logicielle ainsi que sur la mise à jour des bases de données facturées aux clients au 31 décembre 2009 mais non encore échus à cette date.

## Écart de conversion - Passif

Non significatif.

### 20.3.2.3.4 Notes sur le compte de résultat

Ventilation du chiffre d'affaires (en K€)	
CA maintenance et prestations	12 786 K€
CA autres prestations dont e-publicité	4 706 K€
CA configurations	22 514 K€
CA licences e-business / LGPI	5 495 K€
CA prestation formations / nouveaux produits	3 829 K€
<b>Total</b>	<b>49 330 K€</b>
Chiffre d'affaires réalisé en France	48 796 K€
Livraisons intracommunautaires	534 K€

Le chiffre d'affaire maintenance tient compte du prorata temporis échu au 31 décembre 2009.

Les différents montants sont ventilés à partir de la facturation distinguant les différentes activités.



### Transferts de charges

Les transferts de charges concernent :

- La refacturation des frais de personnel aux autres sociétés du groupe pour 2 315 K€ ;
- La refacturation de prestations de services aux autres sociétés du groupe pour 1 124 K€ ;
- Le remboursement d'indemnités journalières de la sécurité sociale et de formation professionnelle continue pour 46 K€ ;
- Le remboursement d'assurance suite à sinistres pour 39 K€ ;
- La participation des salariés aux frais de véhicules pour 17 K€.

### Charges et produits exceptionnels

En €	12/2009	12/2008
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>149 039</b>	<b>248 669</b>
Sur opérations de gestion		
Produits de cession	17 086	193 312
Reprises de provisions	131 953	55 357
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>102 657</b>	<b>281 749</b>
Sur opérations de gestion		
Valeurs nettes des cessions	103	33
Dotations de provisions	16 797	261 268
Autres charges exceptionnelles	4 633	20 448
	81 124	

### Intégration Fiscale

Un Groupe d'intégration fiscale, dont la société Mère est PHARMAGEST INTER@CTIVE, a été mis en place au 31 décembre 2007. Ce Groupe, outre la société Mère, est composé des sociétés CIP SAS, EHLS SAS, DCI SARL, DDI SAS et CPI SARL.

Au 1er janvier 2009, le périmètre d'intégration a été restreint aux sociétés PHARMAGEST INTER@CTIVE et CIP SAS sans générer de régularisations fiscales sur le calcul de l'impôt.

Les gains ou les charges d'impôts générés par l'intégration fiscale sont répartis en fonction de l'impôt dû hors intégration par chaque société membre du périmètre

12/2009 En €	Impôt à 33,1/3 %	Contribution sociale	Crédit Impôt Recherche	Impôt après intégration fiscale
Pharmagest	3 614 586	97 706	- 140 624	3 571 668
CIP	603 806	16 322		620 128
<b>Total</b>	<b>4 218 392</b>	<b>114 028</b>	<b>- 140 624</b>	<b>4 191 796</b>

### Ventilation de l'impôt sur les sociétés

En €	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat net après impôt
Résultat courant	11 788 504	3 907 317	7 881 186
Résultat exceptionnel	46 382	15 461	30 922
Participation salariés	- 924 712	- 308 237	- 616 475
Crédit d'impôt		- 140 624	140 624
Contribution sociale		97 706	- 97 706
Résultat comptable	10 910 174	3 571 623	7 338 551

La société a bénéficié d'un crédit d'impôt recherche de 140 624 € au titre de 2008.

### Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

Résultat de l'exercice	7 338 551 €
Impôts sur les résultats	- 3 712 247 €
Crédit d'impôt recherche	140 624 €
Résultat avant impôts	10 910 174 €
Variation des provisions réglementées	
Résultat avant impôts, hors évaluations fiscales dérogatoires	10 910 174 €

### Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Nature (En K€)	12/2008		Variations		12/2009	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
<b>Charges non déductibles temporairement</b>						
<b>À déduire l'année suivante</b>						
Participation des salariés		971		- 82		889
Contribution Forfait social		22		29		51
Organic		70		9		79
<b>À déduire ultérieurement</b>						
Écart de conversion - Passif		0		0		
Provision pour litige en franchise d'impôt		0		0		
Provision pour retraite		401		91		492

En K€	Montant	Impôts
<b>Accroissements :</b>		
Provisions réglementées	0	
Subventions à réintégrer au résultat	0	
<b>Allègements :</b>		
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation	1 019	340
Total des déficits exploitation reportables	0	
Total des amortissements différés	0	
Total des moins values à long terme	0	

#### 20.3.2.3.5 Autres informations

#### Rémunération des dirigeants

Les rémunérations brutes perçues par les organes de Direction au cours de l'année 2009 se sont élevées à 497 K€ et les engagements de retraite contractés pour leurs pensions de retraite s'élèvent à 54 K€.

Par ailleurs, le montant versé au titre de l'article 83 pour ces mêmes organes de direction s'est élevé à 51 K€. Aucune avance et aucun crédit ne leur ont été accordés au cours de l'exercice.

#### Effectif

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	129	0
Agents de maîtrise / tech.	173	0
Employés	38	0
<b>Total</b>	<b>342</b>	<b>0</b>

#### Droit individuel à la formation

Le droit individuel à la formation qui permet à chaque salarié d'acquérir un crédit d'heures de formation utilisables à l'initiative du salarié, avec l'accord de l'employeur sur le choix de la formation doit être mentionné en annexe lorsque les actions de formation n'ont pas éteint l'ensemble des droits.

La convention collective de la société PHARMAGEST INTER@CTIVE a accordé à l'ensemble des salariés ayant au moins une année d'ancienneté au 31/12/2009, 20 heures de formation au titre de 2009 (ce droit étant proratisé pour les salariés à temps partiel).

Le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis par les salariés de la Société Pharmagest et non éteints au 31/12/2009 s'élève à 30 224 heures.

#### Médailles du travail

Aucune provision n'a été constatée dans les comptes sociaux de la Société PHARMAGEST INTER@CTIVE puisque la convention collective dont dépend la société ne prévoit pas cet avantage aux salariés.



### Identité société-mère consolidant les comptes de la société

Welcoop Pharma SA - 7, allée de Vincennes - 54500 Vandoeuvre Lès Nancy.

La société Welcoop Pharma est filiale de la société Groupe Welcoop (anciennement Cerp Lorraine).

### Éléments concernant les entreprises liées

Postes du bilan (en €)	Sociétés du Groupe Welcoop	Filiales	Sous-Filiales
Participations brutes		22 256 848	0
Clients	1 229 901	2 355 969	95 554
Fournisseurs	101 538	747 405	1 975 117
Autres dettes	0	11 344	0
Autres dettes Compte courant	0	1 643 838	2 773 847
Autres créances	0	256 668	2 036
<b>Résultat financier (en €)</b>	<b>Groupe Welcoop</b>	<b>Filiales</b>	<b>Sous-Filiales</b>
Charges financières	0	12 366	9 673
Produits financiers	0	1 790	0
<b>Total Résultat financier</b>	<b>0</b>	<b>- 10 576</b>	<b>- 9 673</b>

PHARMAGEST INTER@CTIVE et ses filiales ne pratiquent pas l'escompte de ses créances commerciales.

### Engagements hors bilan

En K€	12/2009	12/2008
Cautions de contre-garantie sur marchés		
Créances cédées non échues		
Nantissements hypothèques et sûretés réelles	6 737	9 190
Avais, cautions et garanties données		
Autres engagements donnés		
Construction Siège en cours		
<b>Total</b>	<b>6 737</b>	<b>9 190</b>

Obligations contractuelles (en K€)	Total TTC	Paiements dus par période		
		À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans
Dettes à long terme (hors emprunts)	-			
CB	-			
Contrats de location simple	836	500	336	
Obligations d'achat irrécouvrables	-			
Autres obligations à long terme	-			
<b>TOTAL</b>	<b>836</b>	<b>500</b>	<b>336</b>	<b>-</b>

À la connaissance de la société, il n'existe pas à la date d'arrêté des comptes au 31 décembre 2009 d'engagements hors bilan significatifs autres que ceux décrits ci-dessus.

### Passifs Éventuels

À la connaissance de la société, il n'existe à ce jour aucun litige ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans le passé récent, une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine.

### Événements postérieurs à la clôture

PHARMAGEST INTER@CTIVE n'a pas connu d'événements significatifs sur la période postérieure à la clôture.

**Tableau des filiales et participation**

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS									
Sociétés Montant en K€	Capital	Capitaux propres (autre que le capital)	Quote-part détenue du capital en pourcentage	Valeur brute des titres détenus (val. nette)	Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	Montant des cautions et avals fournis par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Bénéfice net ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
1° Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication									
A. Filiales (50 % au moins du capital détenu par la société)									
<b>CIP S.A.</b> Zac du Mourillon 56 530 QUEVEN	533	7 429	100,00 %	17 637			27 094	801	0
<b>SARL CPI</b> 25 Bd Champ aux Métiers 21 800 QUETIGNY	8	600	100,00 %	137			1 595	108	0
<b>SARL DCI</b> Avenue Henri Becquerel 33 700 MERIGNAC	38	587	100,00 %	816			91	60	0
<b>S.A. ADI</b> 4 rue René Chazel 91 400 SACLAY	48	831	50,00 %	352			4 770	444	227
<b>SABCO SA</b> Rue d'Arlon 2 8399 Windhof - Luxembourg	39	492	90,00 %	3 195			2 842	14	0
<b>HDM</b> 5 Royal Street Port Louis - Ile Maurice	30	115	100,00 %	30			322	75	0
<b>VIP PHARMA SARL</b> 2 rue Jean Macé 69 360 Saint Symphorien d'Ozon	50	- 48	100,00 %	50			183	- 48	0
B. Participation (10 à 50 % du capital détenu par la société)									
<b>QUALITY FLUX</b> rue de la terre à briques 75 22 Tournai - Belgique	100	- 23	40,00 %	40			0	- 23	0
2° Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations									
<b>A. Filiales non reprises au paragraphe 1 :</b>									
a) Filiales françaises (ensemble)									
b) Filiales étrangères (ensemble)									
<b>B. Participations non reprises au paragraphe 1 :</b>									
a) Dans les sociétés françaises (ensemble)									
b) Dans les sociétés étrangères (ensemble)									
<b>Total</b>	<b>846</b>	<b>9 984</b>		<b>22 257</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>36 896</b>	<b>1 430</b>	<b>227</b>





L'analyse de la valeur des sociétés dans lesquelles PHARMAGEST INTER@CTIVE détient une participation, suivant la méthode basée sur les DCF (Discount Cash flow) futurs des filiales, ne révèle aucune perte de valeur nécessitant une dépréciation des titres inscrits à l'actif.

## 20.4 Vérification des informations financières

### 20.4.1 Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

#### Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- Le contrôle des comptes consolidés de la société Pharmagest Inter@ctive, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- La justification de nos appréciations ;
- La vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### 1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Principes comptables, Textes appliqués » de l'annexe concernant la première application de la norme IFRS 8 relative à l'information sectorielle.

#### 2. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte de crise et de difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations et que nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

##### Changement de méthodes comptables

Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, la note « Principes comptables » de l'annexe aux comptes consolidés expose le changement de méthode comptable intervenu au cours de l'exercice, suite à la première application de la norme IFRS 8 « Information sectorielle » et indique l'absence d'impact de cette première application sur les comptes consolidés de votre société.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite.

##### Principes comptables

###### • Frais de recherche et développement

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités d'inscription à l'actif des frais de recherche et développement, ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de la valeur recouvrable, et nous nous sommes assurés que la note « Principes comptables, Immobilisations incorporelles - frais de recherche et de développement » de l'annexe aux comptes consolidés fournit une information appropriée.

### Estimations significatives

#### • *Écarts d'acquisition* :

Les goodwill, dont le montant figurant au bilan au 31 décembre 2009 s'établit à 26,9 M€, ne font pas l'objet d'amortissement mais de tests de perte de valeur selon les modalités décrites dans la note « Principes comptables - Modalités de réalisation des tests de dépréciation des actifs » de l'annexe.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests fondés sur la méthode des cash flow futurs, contrôlé la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis pour chacun des pôles d'activité sous le contrôle du Groupe et nous avons vérifié que l'annexe donne une information appropriée.

#### • *Provisions pour risques et charges*

Votre société constitue des provisions pour risques et charges selon les modalités décrites dans la note « Principes comptables - Provisions ». Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la société, décrites dans l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondages l'application de ces approches.

#### • *Engagements de retraite*

La note « Rubriques d'information sur l'état de la situation financière - Provisions pour risques et charges » de l'annexe aux comptes consolidés précise les modalités d'évaluation des engagements de retraite et autres engagements assimilés. Ces engagements ont fait l'objet d'une évaluation par un actuaire externe.

Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues, à revoir les calculs effectués et à vérifier que l'annexe aux comptes consolidés fournit une information appropriée.

#### • *Dépréciation des créances clients*

La société constitue des dépréciations des créances clients selon les modalités décrites dans la note « Rubriques d'information sur l'état de la situation financière - Créances » de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par votre société sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de cette approche.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### 3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Vandoeuvre-lès-Nancy et à Paris, le 09 avril 2010,  
Les commissaires aux comptes,

**BATT AUDIT**  
Commissaire aux Comptes  
**Isabelle SAGOT**

**MAZARS**  
Commissaire aux Comptes  
**Jean-Brice de TURCKHEIM**



## 20.4.2 Rapport sur les Comptes Annuels des commissaires aux comptes (exercice clos le 31 décembre 2009)

### Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- Le contrôle des comptes annuels de la société PHARMAGEST INTER@CTIVE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- La justification de nos appréciations ;
- Les vérifications et les informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### 1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### 2. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte de crise et de difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que conformément aux dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations et que nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

#### Estimations significatives :

##### • **Fonds de commerce :**

La société procède, à chaque clôture, à un test de dépréciation des fonds de commerce, selon les modalités décrites dans le paragraphe « Notes sur le bilan actif - Fonds commercial » de l'annexe aux comptes sociaux. Nous avons examiné les modalités de mise en oeuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées.

##### • **Titres de participation :**

La note « Autres informations - Tableau des filiales et participations » de l'annexe expose les modalités d'évaluation des titres de participation.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie, et à revoir les calculs effectués par la société.

##### • **Provisions pour risques et charges**

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la société, décrites dans l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en oeuvre des tests pour vérifier par sondages l'application de ces approches.

##### • **Dépréciation des créances clients**

La société constitue des dépréciations des créances clients selon les modalités décrites dans la note « État des provisions sur actif circulant » de l'annexe aux comptes sociaux.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par votre société sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en oeuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de cette approche.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **3. Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Vandoeuvre-lès-Nancy et à Paris, le 09 avril 2010,  
Les commissaires aux comptes,

**BATT AUDIT**  
Commissaire aux Comptes

**Isabelle SAGOT**

**MAZARS**  
Commissaire aux Comptes

**Jean-Brice de TURCKHEIM**



### 20.4.3 Rapport spécial

#### Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

#### • Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

#### • Absence d'avis de convention et d'engagement

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement conclus au cours de l'exercice et soumis aux dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

#### • Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

#### Avec la société EHLS

**Nature et objet :** Depuis le début de l'exercice, la société EHLS assure le rôle de centrale d'achat pour le compte du groupe.

**Modalités :** EHLS vend à votre société les matériels et fournitures informatiques au prix coûtant majoré de 11 %. Au cours de l'exercice, les achats effectués à ce titre par votre société à EHLS se sont élevés à 9 524 010 €.

#### Avec la société DCI

**Nature et objet :** Par convention ayant pris effet au 1er janvier 2001, votre société a pris en location gérance le fonds de commerce de la société DCI. Cette convention prévoit également la facturation par la société DCI d'un loyer et de charges locatives.

**Modalités :** Les montants constatés en charges à ce titre au cours de l'exercice 2009, sont les suivants :

- Redevances de location gérance : 91 469 €,
- Loyers et charges locatives : 33 954 €.

#### Avec la société Groupe WELCOOP

**Nature et objet :** La société Groupe WELCOOP assure diverses prestations pour le compte de votre société.

**Modalités :** La société Groupe WELCOOP facture ses prestations sur la base du coût de revient journalier et du temps passé par chaque intervenant. À ce titre, votre société a constaté une charge de 296 000 € HT au cours de l'exercice 2009.

#### Prestations de maintenance facturées par la SAS CIP

**Nature et objet :** La société CIP SAS assure des prestations de maintenance dans le cadre des contrats « e-business » et « LGPI » vendus par votre société.

**Modalités :** La refacturation de ces prestations est réalisée sur la base d'un montant forfaitaire de 375 € par dossier. Au titre de l'exercice 2009, le montant facturé par CIP SAS à votre société s'est élevé à 109 125 €.

#### Redevance logiciels

**Nature et objet :** La société CIP SAS commercialise des logiciels appartenant à votre société.

**Modalités :** Votre société facture à cette société une redevance correspondant à un prix remis de 40 % sur le prix public logiciel. À ce titre, le montant facturé par votre société s'est élevé au titre de l'exercice 2009 à 1 093 688 €.

Fait à Vandoeuvre-lès-Nancy et à Paris, le 09 avril 2010,  
Les commissaires aux comptes,

**BATT AUDIT**  
Commissaire aux Comptes

**Isabelle SAGOT**

**MAZARS**  
Commissaire aux Comptes

**Jean-Brice de TURCKHEIM**

## 20.5 Date des dernières informations financières

Le dernier exercice pour lequel les informations financières ont été vérifiées correspond à l'exercice 2009 clos au 31/12/2009.

## 20.6 Informations financières intermédiaires et autres

La société n'a pas publié d'informations financières trimestrielles ou semestrielles depuis la date de ses derniers états financiers vérifiés.

## 20.7 Politique de distribution de dividendes

### 20.7.1 Politique de distribution de dividendes

Il sera proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 juin 2010 de se prononcer sur l'attribution d'un dividende de 1,40 euro par action. La même politique de distribution sera appliquée pour les exercices à venir sous réserve du respect des critères rappelés précédemment.

### 20.7.2 Montant du dividende global par action pour les trois derniers exercices

Exercices	Dividendes	Dividendes éligibles à l'abattement (versés à des personnes physiques)	Dividendes non éligibles à l'abattement (versés à des personnes morales)
		40 %	40 %
31/12/2006	1,20 €	1,20 €	1,20 €
31/12/2007	1,30 €	1,30 €	1,30 €
31/12/2008	1,35 €	1,35 €	1,35 €

### 20.7.3 Délais de prescription

Les dividendes non réclamés dans un délai de 5 ans à compter de la date de leur mise en paiement sont prescrits. Ils seront reversés aux Domaines suivant l'art. R-48 du Code du Domaine de l'État.

### 20.7.4 Régime fiscal

Sur le plan fiscal, conformément aux dispositions en vigueur, ce dividende n'est pas assorti d'un avoir fiscal mais il ouvre droit, au profit des actionnaires personnes physiques, à l'abattement de 40 % calculé sur la totalité de son montant.

En application des textes en vigueur, les dividendes versés aux personnes physiques seront précomptés par la société du ou des prélèvements à la source suivants :

- D'un prélèvement social obligatoire de 12,1 % ;
- D'un prélèvement libératoire de 18 % pour les actionnaires ayant opté pour ledit prélèvement au plus tard au moment de l'encaissement des revenus.

Ce prélèvement entraîne l'annulation de l'abattement de 40 % rappelé ci-dessus.



## 20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et du Groupe PHARMAGEST INTER@CTIVE.

Au 31 décembre 2009, le total des provisions pour risques et charges s'élève à :	2 494 K€
a) La provision pour indemnités de départ en retraite	1 016 K€
b) Les provisions pour litiges <ul style="list-style-type: none"><li>• des provisions pour litige clients en-cours de</li><li>• des provisions prud'homme à hauteur de</li></ul>	1 076 K€ 392 K€ 685 K€
c) La provision pour risques *	402 K€

\* Il s'agit de la provision pour garantie des interventions techniques postérieurs aux ventes de contrat Rentpharm (maintenance matérielle).

## 20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale

La société PHARMAGEST INTER@CTIVE n'a pas constaté de changement significatif de sa situation financière ou commerciale depuis la fin du dernier exercice pour lequel des états financiers vérifiés ont été publiés.

## 21 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### 21.1 Capital social

Au 31 décembre 2009, le capital de la société s'élève à la somme de 3 034 825 euros et n'a pas évolué sur la période couverte par les informations financières historiques.

Il est divisé en 3 034 825 actions entièrement libérées de 1 euro chacune, toutes de même catégorie.

Les statuts ne prévoient pas de dispositions spécifiques relatives à la modification du capital ou des droits de vote attachés aux titres qui le composent.

Il n'y a pas eu d'évolution du capital social depuis l'Introduction en Bourse.

Au 31 décembre 2009, aucun engagement d'augmentation de capital n'est en cours.

Le plan de stock-options a été voté le 24 juin 2004 et le programme a été fixé par le Conseil d'Administration le 10 septembre 2004.

Les statuts ne soumettent pas les modifications du capital à des conditions plus restrictives que les prescriptions légales.

Le solde des actions auto détenues au 31 décembre 2009 est présenté en note 20.3.1.5.5.2 des annexes sur les comptes consolidés.

Les actions de la société PHARMAGEST INTER@CTIVE se négocient sur l'Eurolist de NYSE Euronext Paris. Le code ISIN est FR0000077687. Évolution du cours depuis mai 2009 (source FININFO).

Mois	Cours le plus bas	Cours le plus haut	Volume	Montant en K€
Mai 2009	37,75	39,27	44 669	1 698
Juin 2009	37,40	38,15	26 552	1 009
Juillet 2009	36,01	38,60	32 079	1 217
Août 2009	38,51	41,65	27 041	1 075
Septembre 2009	39,79	42,00	415 459	17 073
Octobre 2009	40,16	42,37	12 712	532
Novembre 2009	36,87	42,00	13 487	535
Décembre 2009	39,20	41,55	26 624	1 094
Janvier 2010	40,41	44,09	21 969	922
Février 2010	43,53	47,99	29 711	1 348
Mars 2010	43,67	47,10	21 033	972





## 21.2 Acte constitutif et statuts

### 21.2.1 Objet social (article 2 des statuts)

L'objet social de PHARMAGEST INTER@CTIVE est le suivant :

- Achat, vente, représentation de tous matériels bureautiques et informatiques ; études de toutes organisations techniques en vue de l'application de ce matériel aux entreprises industrielles, commerciales, administratives, publiques ou privées ;
- L'aide et la formation à la gestion, principalement dans le cadre de techniques bureautiques et informatiques, la recherche dans l'élaboration des concepts et le développement de logiciels ;
- La prise de tous intérêts et participations par apports, souscriptions, achat d'actions, de parts, d'obligations et de tous droits sociaux et toutes autres modalités juridiques dans toutes sociétés ou entreprises proches particulièrement du domaine industriel, commercial et tertiaire ;
- La gestion, le contrôle, l'administration et la mise en valeur de ces participations, en vue de diriger et de contrôler l'activité des sociétés, d'assurer la gestion financière et le maintien du contrôle d'un groupe de sociétés et ce par création ou reprise de sociétés nouvelles, fusion et autres modalités juridiques relevant du droit des sociétés ;
- Les prestations d'ordre financier et administratif, de contrôle de gestion et de bureau d'études ;
- Et, d'une manière générale, toutes opérations industrielles, commerciales et financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes de nature à favoriser son extension ou son développement.

### 21.2.2 Administrateurs (article 21 des statuts)

Il n'existe aucune disposition particulière concernant la nomination ou la mission des Administrateurs et du Conseil d'Administration.

Les statuts font référence strictement aux textes légaux applicables en la matière.

### 21.2.3 Catégorie d'actions

Il n'existe qu'une seule catégorie d'actions (article 7 des statuts).

- Il n'existe pas de droits de vote multiples.
- Existence et franchissement de seuils légaux (article 12.3 des statuts).

Toute personne physique ou morale qui vient à détenir ou à franchir de quelque manière que ce soit, au sens de l'article L. 233-13 du Code de Commerce, un pourcentage de détention prévu à cet article doit respecter les dispositions légales et réglementaires.

Des sanctions civiles sont prévues aux articles L 233-14, al 1 & suivants ainsi que des sanctions pénales aux articles L 233-7 al 1 du Code de Commerce.

### 21.2.4 Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires

Une modification des droits des actionnaires exige la réunion d'une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires.

## 21.2.5 Les Assemblées Générales

### Article 20 des statuts - Assemblées Générales

Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi.

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en Assemblées Générales Ordinaires, Extraordinaires ou Spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Les Assemblées Spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur toute modification des droits des actions de cette catégorie. Ces Assemblées sont convoquées et délibèrent dans les mêmes conditions que les Assemblées Générales Extraordinaires.

Les délibérations des Assemblées Générales obligent tous les actionnaires.

### Article 20-1 - Convocation et lieu de réunion de l'Assemblée Générale

Les Assemblées Générales sont convoquées soit par le Conseil d'Administration, soit par les Commissaires aux comptes, soit par un mandataire désigné en justice dans les conditions prévues par la loi.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

La convocation est effectuée quinze jours avant la date de l'Assemblée par insertion d'un avis dans un journal d'annonces légales du département du lieu du siège social et par une insertion dans le bulletin des annonces légales obligatoires (BALO). Toutefois, si toutes les actions sont nominatives, ces insertions pourront être remplacées par une convocation faite aux frais de la société par lettre simple ou recommandée adressée à chaque actionnaire.

Les actionnaires titulaires de titres nominatifs depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation sont convoqués à toute Assemblée par lettre ordinaire. Ils peuvent demander à être convoqués par lettre recommandée.

Tous les propriétaires d'actions indivises sont convoqués dans les mêmes formes lorsque leurs droits sont constatés dans le délai prévu à l'alinéa précédent par une inscription nominative.

La société publie, avant la réunion de toute assemblée d'actionnaires, au bulletin des annonces légales obligatoires, trente jours au moins avant la date de l'Assemblée, l'avis prévu à l'article R. 225-73 du Code de Commerce.

Lorsque l'Assemblée n'a pu délibérer faute de réunir le quorum requis, la deuxième Assemblée et, le cas échéant, la deuxième Assemblée prorogée, sont convoquées six jours au moins à l'avance dans les mêmes formes que la première Assemblée. L'avis ou les lettres de convocation de cette deuxième Assemblée reproduisent la date et l'ordre du jour de la première. En cas d'ajournement de l'Assemblée par décision de justice, le juge peut fixer un délai différent.

Les avis et lettres de convocation doivent mentionner les indications prévues par la loi.

### Article 20-2 - Ordre du jour

L'ordre du jour des Assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation.

Un ou plusieurs actionnaires ont la faculté de requérir l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour des Assemblées dans les conditions légales et réglementaires.

L'Assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas à l'ordre du jour. Elle peut cependant, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs Administrateurs et procéder à leur remplacement.

### Article 20-3 - Accès aux assemblées - pouvoirs

Tout actionnaire peut participer aux Assemblées, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur justification de son identité et de la propriété de ses actions, sous la forme, soit d'une inscription nominative à son nom, soit d'un certificat de l'intermédiaire financier habilité teneur de compte constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'Assemblée.

Ces formalités doivent être accomplies cinq jours au moins avant la réunion.

Tout actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou un autre actionnaire ; à cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat.

Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires prennent part aux Assemblées, qu'ils soient actionnaires ou non.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la société selon les conditions fixées par la loi et les règlements ; ce formulaire doit parvenir à la société trois jours avant la date de l'Assemblée pour être pris en compte.

### Article 20-4 - Droit de communication des actionnaires

Tout actionnaire a le droit d'obtenir communication des documents nécessaires pour lui permettre de statuer en toute connaissance de cause sur la gestion et la marche de la société.

La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou mise à disposition sont déterminées par la loi et les règlements.

### Article 20-5 - Feuille de présence - bureau - procès-verbaux

Une feuille de présence, dûment émargée par les actionnaires présents et les mandataires et à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire et, le cas échéant les formulaires de vote par correspondance, est certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un Administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil. À défaut, l'Assemblée désigne elle-même son Président.



Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires présents et acceptants qui disposent, tant par eux-mêmes que comme mandataires, du plus grand nombre de voix.

Le bureau ainsi composé désigne un secrétaire qui peut ne pas être actionnaire.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

#### Article 20-6 - Assemblée Générale Ordinaire

L'Assemblée Générale Ordinaire prend toutes les décisions qui ne modifient pas les statuts.

Elle est réunie au moins une fois par an, dans les délais légaux et réglementaires en vigueur, pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Elle ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins, sur première convocation, le quart de ces actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, y compris les actionnaires ayant voté par correspondance.

#### Article 20-7 - Assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions ; elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué.

Elle ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins, sur première convocation, le tiers et, sur deuxième convocation, le quart des actions ayant le droit de vote ; à défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, y compris les actionnaires ayant voté par correspondance.

### 21.2.6 Disposition des statuts pouvant retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle

#### Article 9 des statuts - Augmentation, Réduction, Amortissement du capital

1.(...) Les Actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit de préférence à la souscription des actions de numéraire émises pour réaliser une augmentation de capital, droit auquel ils peuvent renoncer à titre individuel. Ils disposent, en outre, d'un droit de souscription à titre réductible si l'Assemblée Générale l'a décidé expressément. (...).

2. L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires peut aussi, sous réserve des droits des créanciers, autoriser ou décider la réduction du capital social pour telle cause et de telle manière que ce soit mais, en aucun cas, la réduction du capital ne peut porter atteinte à l'égalité des actionnaires.

La réduction de capital social à un montant inférieur au minimum légal ne peut jamais être décidée que sous la condition suspensive d'une augmentation de capital destinée à amener celui-ci à un montant au moins égal au minimum légal, à moins que la société ne se transforme en société d'une autre forme.

À défaut, tout intéressé peut demander en justice la dissolution de la société ; celle-ci ne peut être prononcée si, au jour où le tribunal statue sur la fond, la régularisation a eu lieu (...).

### 21.2.7 Disposition des statuts fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée

#### Article 12-3 - Transmission des actions - seuils légaux

Toute personne physique ou morale qui vient à détenir ou à franchir de quelque manière que ce soit, au sens de l'article 233-7 du Code de Commerce, un pourcentage de détention prévue à cet article doit respecter les dispositions légales et réglementaires.

### 21.2.8 Dispositions des statuts régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit

#### Article 9 des statuts - Augmentation, Réduction, Amortissement du capital

1.(...) Les Actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit de préférence à la souscription des actions de numéraire émises pour réaliser une augmentation de capital, droit auquel ils peuvent renoncer à titre individuel. Ils disposent, en outre, d'un droit de souscription à titre réductible si l'Assemblée Générale l'a décidé expressément. (...).

2. L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires peut aussi, sous réserve des droits des créanciers, autoriser ou décider la réduction du capital social pour telle cause et de telle manière que ce soit mais, en aucun cas, la réduction du capital ne peut porter atteinte à l'égalité des actionnaires.

La réduction de capital social à un montant inférieur au minimum légal ne peut jamais être décidée que sous la condition suspensive d'une augmentation de capital destinée à amener celui-ci à un montant au moins égal au minimum légal, à moins que la société ne se transforme en société d'une autre forme.

A défaut, tout intéressé peut demander en justice la dissolution de la société ; celle-ci ne peut être prononcée si, au jour où le tribunal statue sur la fond, la régularisation a eu lieu (...).

### 21.2.9 Affectation, répartition des bénéfices et paiements des dividendes

L'affectation et la répartition des bénéfices se font comme suit :

#### Article 23 des statuts

Le compte de résultat qui récapitule les produits et charges de l'exercice fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice de l'exercice.

Sur le bénéfice de l'exercice diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes à porter en réserve, en application de la loi et des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, l'Assemblée Générale peut prélever toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe, est réparti entre tous les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'eux. En outre, l'Assemblée Générale peut décider de la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition en indiquant expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur les bénéfices de l'exercice.

Hors le cas de réduction du capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer. L'écart de réévaluation n'est pas distribuable. Il peut être incorporé en tout ou partie au capital.

Les pertes, s'il en existe, sont après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale, reportées à nouveau, pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

#### Article 24 des statuts

Lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié par les Commissaires aux comptes fait apparaître que la société, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires et déduction faite s'il y a lieu des pertes antérieures, ainsi que des sommes à porter en réserve, en application de la loi ou des statuts, a réalisé un bénéfice, il peut être distribué des acomptes sur les dividendes avant l'approbation des comptes de l'exercice. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice ainsi défini.

L'Assemblée Générale peut accorder aux actionnaires, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions dans les conditions légales.

Les modalités de mise en paiement des dividendes en numéraire sont fixées par l'Assemblée Générale ou à défaut par le Conseil d'Administration.

La mise en paiement des dividendes en numéraire doit avoir lieu dans un délai maximal de 9 mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par autorisation de justice.

Aucune répétition de dividende ne peut être exigée des actionnaires sauf lorsque la distribution a été effectuée en violation des dispositions légales et que la société établit que les bénéficiaires avaient connaissance du caractère irrégulier de cette distribution au moment de celle-ci ou ne pouvaient l'ignorer compte tenu des circonstances. Le cas échéant, l'action en répétition est prescrite trois ans après la mise en paiement de ces dividendes. Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits.



### 21.2.10 Rachat d'actions

L'Assemblée Générale des actionnaires, réunie le 19 juin 2009, a autorisé le Conseil d'Administration à opérer en Bourse sur ses propres actions, conformément aux dispositions des articles L 225-209 à L 225-214 du Code de commerce et des règlements de l'Autorité des Marchés Financiers. Cette autorisation a été conférée pour une durée maximum de 18 mois, à compter du 19 juin 2008.

Le bilan de ce programme au 31 mars 2010 est :

- La société a acquis 27 901 actions pour une valeur de 1 184 635,88 € ;
- La société a vendu 28 329 actions pour une valeur de 1 186 202,29 € ;
- La société a transféré, suite à exercice d'options, 9 677 actions pour une valeur de 278 600,83 €.

Lors de la prochaine Assemblée Générale ordinaire du 18 juin 2010, un nouveau programme sera soumis pour une nouvelle durée de 18 mois. Les caractéristiques de ce programme sont exposées dans la sixième résolution présentée à l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 juin 2010.

### 21.2.11 Nantissement des Titres de l'émetteur et nantissement des actifs

Il n'existe aucun nantissement.

## 22 CONTRATS IMPORTANTS

La société PHARMAGEST INTER@CTIVE ne dispose pas de contrats importants conférant à un membre quelconque du Groupe PHARMAGEST INTER@CTIVE une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du Groupe PHARMAGEST INTER@CTIVE, à la date d'enregistrement du Document de Référence, outre les emprunts bancaires avec nantissements ou covenants précisés en note 20.3.1.5.8.

Par ailleurs, dans le cadre des ventes de solutions informatiques aux officines, PHARMAGEST INTER@CTIVE leur propose la solution « Rentpharm » en partenariat avec GE Capital. De même, avec l'offre LGPI, les pharmaciens peuvent bénéficier d'un financement par le biais de GE Capital.

En 2009, le Groupe PHARMAGEST INTER@CTIVE a conclu une convention de partenariat avec la société CIT Group.

Cette nouvelle convention était rendue nécessaire dans un contexte économique particulièrement défavorable quant aux risques sur les liquidités des sociétés financières. CIT Group Inc. n'a pas été épargné par cette crise et, a apporté, par sa filiale CIT France SAS toutes les garanties de solvabilité au Groupe PHARMAGEST INTER@CTIVE.

## 23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS

Aucun rapport ou déclaration attribué à une personne intervenant en qualité d'expert ayant un intérêt important n'a été réalisé.

## 24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

### 24.1 Le rapport annuel de gestion

PHARMAGEST INTER@CTIVE  
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3 034 825 EUROS  
SIÈGE SOCIAL : TECHNOPOLE DE NANCY BRABOIS  
05 ALLÉE DE SAINT CLOUD 54 600 VILLERS LÈS NANCY  
SIREN 403 561 137 RCS NANCY

RAPPORT DE GESTION  
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE  
DU 18 JUIN 2010

Chers actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous présenter :

- Le rapport de gestion exposant la situation de la Société durant l'exercice écoulé, établi par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 du code de commerce, ainsi que le rapport de gestion du Groupe prévu par les dispositions de l'article L. 233-26 du code de commerce, faisant état de la situation de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ;
- Le rapport spécial du Président prévu à l'article L. 225-37 du code de commerce ;
- Le rapport spécial du Conseil d'Administration sur les plans d'options d'achat d'actions ;

L'Assemblée Générale Ordinaire a été convoquée ce jour, conformément aux dispositions légales et réglementaires, afin de vous demander :

- De bien vouloir approuver les comptes sociaux et consolidés annuels et de vous prononcer sur l'affectation du résultat de l'exercice clos à la date du 31 décembre 2009, les comptes sociaux et consolidés annuels ayant été arrêtés par le Conseil d'Administration lors de la séance du 25 mars 2010 ;

Les rapports des Commissaires aux Comptes, du Conseil d'Administration, l'inventaire et les comptes de l'exercice, et plus généralement l'ensemble des documents et renseignements énumérés par les articles L. 225-115 et R. 225-83 du code de commerce ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Les convocations prescrites ont été régulièrement effectuées.

#### **Méthode de présentation des comptes**

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des documents soumis à votre examen sont conformes à la réglementation en vigueur : les comptes consolidés sont établis en normes IFRS et les comptes sociaux en normes françaises.

Aucune modification dans la présentation des comptes et dans la méthode d'évaluation n'est intervenue sur l'exercice 2009.

### Sociétés consolidées par intégration globale

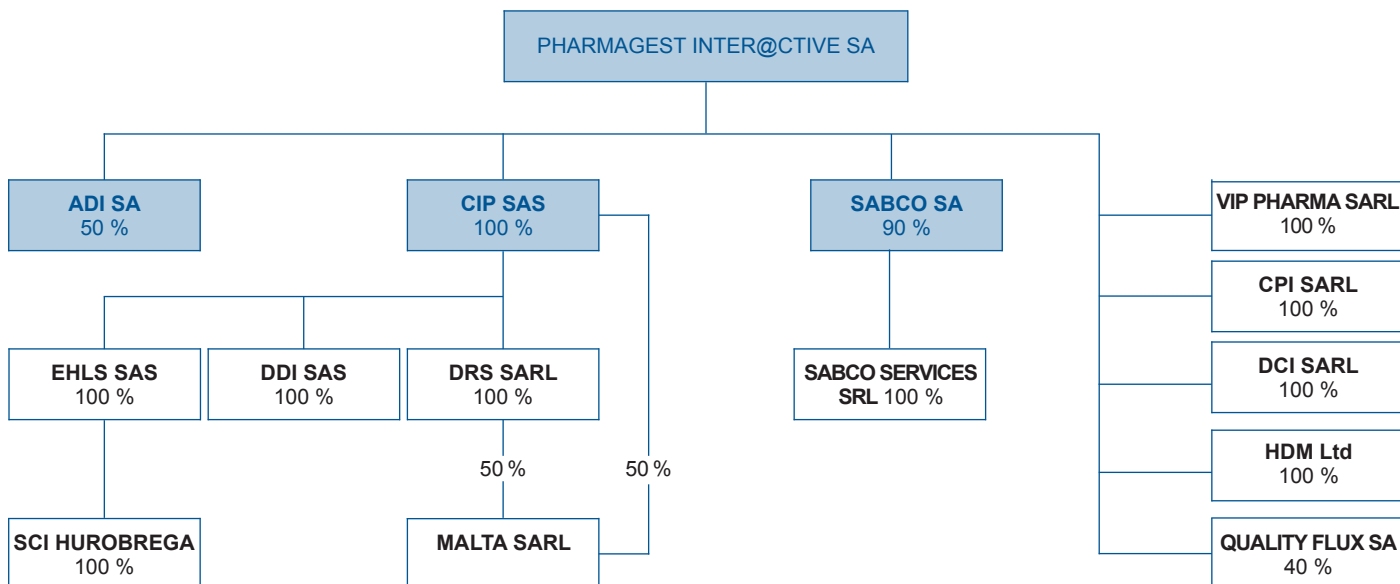
Sociétés	Adresse	% contrôle	% intérêt
PHARMAGEST INTER@CTIVE SA	Villers-lès-Nancy (54)	société consolidante	société consolidante
ADI SA	Saclay (91)	50,00	50,00
CPI SARL (ex. AFI SARL)	Dijon (21)	100,00	100,00
DCI SARL	Mérignac (33)	100,00	100,00
CIP SAS	Queven (56)	100,00	100,00
EHLS SAS	Queven (56)	100,00	100,00
SCI HUOBREGA	Queven (56)	100,00	100,00
DDI SAS	Cenon (33)	100,00	100,00
SABCO SA	Luxembourg	90,00	90,00
SABCO SERVICES (ex. ATS) SRL	Belgique	100,00	90,00
HDM Limited	Ile Maurice	100,00	100,00
MALTA INFORMATIQUE SARL	Mérignac (33)	100,00	100,00
DRS Expansion SARL	Mérignac (33)	100,00	100,00
VIP PHARMA SARL	St Symphorien d'Ozon (69)	100,00	100,00

### Sociétés consolidées par mise en équivalence

Sociétés	Adresse	% contrôle	% intérêt
QUALITY FLUX, SA	Belgique	40,00	40,00

### Organigramme du Groupe

À la date de clôture de l'exercice social, l'organigramme du groupe se présente comme suit :



### Variations de périmètre

- Création de la société VIP Pharma, concepteur et gestionnaire de programme Marketing de fidélisation pour les officines ;
- Participation à hauteur de 40 % au capital de la société belge Quality Flux dont l'activité principale est l'Achat / Revente de Base de Données statistiques.

Ces regroupements ont été comptabilisés sur des bases définitives.

Compte tenu de l'impact non significatif de ces variations de présentation de périmètre, il n'a pas été établi de comptes pro-forma.

### Activité du Groupe

La société PHARMAGEST INTER@CTIVE a pour activité principale, la conception de logiciels spécialisés en gestion destinés aux officines pharmaceutiques ainsi que la distribution « clef en mains » de ces solutions informatiques. Aucun secteur d'activité autre que celui de l'activité « Pharmacie » ne dépasse 10 % de l'activité globale. Ainsi, l'information sectorielle n'est pas fournie.

### Le Groupe PHARMAGEST INTER@CTIVE met à disposition, en France,

#### • de sa clientèle pharmaciens, l'offre suivante :

- Distribution des matériels informatiques, installation et formation « clef en mains » ;
- Distribution de logiciels de gestion nouvelle génération, dont LGPI, auprès de la clientèle PHARMAGEST INTER@CTIVE ;
- Services après-vente : hotline et maintenance.

**CIP**, S.A.S., assure les mêmes prestations que PHARMAGEST INTER@CTIVE auprès de la clientèle CIP.

**EHLS**, S.A.S., est devenue la centrale d'achats du Groupe en 2007.

**ADI**, SA, assure la distribution des solutions informatiques «clef en mains» de PHARMAGEST INTER@CTIVE sur la région parisienne.

**DCI**, S.A.R.L., donne en location gérance son fonds de commerce à PHARMAGEST INTER@CTIVE dans la région de Bordeaux et est propriétaire du bâtiment de Mérignac.

**DDI**, S.A.S., donne en location gérance son fonds de commerce à CIP SAS dans la région de Bordeaux.

**SCI HUROBREGA** est propriétaire du bâtiment de Quéven et appartient à EHLS S.A.S.

**CPI**, S.A.R.L., assure des prestations de formation tant pour les clients pharmaciens que pour les activités diverses (PME notamment).

**MALTA INFORMATIQUE**, S.A.R.L., distribue des logiciels spécialisés pour les maisons de retraite et EHPAD.

**DRS**, S.A.R.L., est une société holding.

**HDM**, Limited, assure des prestations de développements logiciels.

**VIP PHARMA**, S.A.R.L., propose aux pharmaciens une offre de fidélisation de sa clientèle.

#### • de sa clientèle laboratoires :

- Un support au commerce électronique professionnel pour les commandes en ligne « Business to Business » ; les laboratoires entretiennent grâce au portail PHARMAGEST INTER@CTIVE un contact privilégié avec leurs clients pharmaciens ;
- Dans le serveur de la Pharmacie, des communications et des actions marketing ciblées, sans obligation de connexion permanente et avec une intégration naturelle au sein de l'outil de gestion garantissent l'efficacité de ces actions et leurs pertinences en communiquant à la bonne personne, la bonne information au bon moment ;
- La société propose depuis début 2009 une offre de type régie publicitaire aux laboratoires. Elle achète des espaces de communication auprès de ses clients pharmaciens, soit dans les logiciels de gestion, soit dans les systèmes de communication sur le lieu de vente « Offimédia », soit dans les sites Internet des pharmacies « Pharmattitude », et les revend aux laboratoires.

**En Belgique et au Luxembourg**, avec les sociétés SABCO et SABCO SERVICES (anciennement ATS), acquis en septembre 2007, le Groupe organise la distribution auprès de la clientèle SABCO d'une offre équivalente à la France.

### Principaux chiffres clés au niveau consolidé (normes IFRS) :

Les activités et les résultats de l'ensemble de la société, des filiales et des sociétés qu'elle contrôle par branche d'activité.

Valeurs en K€	2009	2008	Variation
Maintenance et vente bases de données	23 719	22 445	6 %
Autres prestations dont e-publicité	5 345	2 535	111 %
Ventes configurations	41 930	39 271	7 %
Licences e-business / LGPI	5 424	6 057	- 10 %
Prestations formation et nouveaux produits	5 204	4 493	16 %
<b>Total chiffre d'affaires</b>	<b>81 621</b>	<b>74 801</b>	<b>9 %</b>
Résultat opérationnel courant	14 238	13 731	4 %
Résultat opérationnel	14 238	13 731	4 %
Résultat net	9 609	9 104	6 %
Résultat net part du groupe	9 405	8 887	6 %
<b>Bénéfice de Base par action</b>	<b>3,14 €</b>	<b>2,97 €</b>	<b>6 %</b>



**PHARMAGEST INTER@CTIVE SA (normes françaises) :**

Valeurs en K€	2009	2008	Variation
Maintenance et vente bases de données	12 786	11 319	+ 12,9 %
Autres prestations dont e-publicité	4 706	2 017	+ 133,3 %
Ventes configurations	22 514	20 913	+ 7,6 %
Licences e-business & LGPI	5 495	6 129	- 10,3 %
Prestations formation et nouveaux produits	3 829	3 275	+ 16,9 %
<b>Total chiffre d'affaires</b>	<b>49 330</b>	<b>43 654</b>	<b>+ 13 %</b>
Résultat d'exploitation	10 963	10 559	+ 3,8 %
Résultat net	7 339	6 574	+ 11,6 %

**Les principales filiales (normes françaises)**

En millions d'euros	CIP SAS	EHLS SAS	ADI SA	SABCO SA	Malta Informatique SARL
Chiffre d'affaires	27	17,7	4,8	2,8	1,4
Résultat d'exploitation	1,8	0,8	0,7	0	0,2
Résultat courant avant impôts	1,9	0,8	0,7	0	0,2
Résultat net	0,8	0,4	0,4	0	0,2

Le chiffre d'affaires consolidé de l'année 2009 est en hausse de 9,1 % par rapport à l'année précédente dont la Régie publicité qui représente le 1/3 de cette progression. La marge brute commerciale s'établit à 60 829 K€ contre 57 134 K€ en 2008.

La forte progression du chiffre d'affaires ne se reflète pas de la même façon dans le résultat opérationnel. En effet, l'augmentation de 6 % du chiffre d'affaires de notre activité historique de la Pharmacie France (88,5 % du chiffre d'affaires global), bénéficie tout particulièrement de l'envolée des Services de Régie Publicitaire commercialisés auprès de l'Industrie Pharmaceutique et dont la marge est inférieure à 10 %.

Plus de 75 % du chiffre d'affaires du groupe est constitué par la maintenance matérielle et logicielle et le renouvellement du parc installé sous contrat ; ceci procure une forte visibilité des revenus annuels.

Les charges d'exploitation (hors amortissements et provisions) représentent 44,3 M€, elles sont supérieures à l'année 2008 (+ 8,1 %). L'ensemble des dépenses courantes est maîtrisé.

En conséquence, le résultat opérationnel se traduit par un bénéfice de 14 238 K€, en hausse de 3,7 % par rapport au résultat opérationnel dégagé au cours de l'exercice précédent.

Le résultat financier est positif à 463 K€ avec 860 K€ de produits financiers et 397 K€ de charges financières.

Le résultat net consolidé s'élève à 9 609 K€ dont 9 405 K€ part du groupe et 203 K€ part des intérêts minoritaires. La progression du Résultat Net Part du Groupe s'établit à 5,8 %.

Au cours de l'exercice 2009, le Groupe a dégagé un flux net de trésorerie de 10 395 K€ dont un flux généré par l'activité de 20 911 K€ (en normes IFRS).

La structure financière du groupe reste solide. À la clôture de l'exercice, les capitaux propres s'élèvent à 44 244 K€ et le dégagement net (cad Titres disponibles à la vente et Trésorerie moins Dettes financières) s'élève à 13 931 K€.

**Informations sur les charges non déductibles fiscalement**

Conformément aux dispositions de l'article 223 Quater du Code Général des Impôts, nous vous informons que la société a supporté, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009, des charges constituant des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés et visées à l'article 39-4 dudit code pour un montant global de 102 908 € et qui ont donné lieu à un impôt de 34 303 €.

### Activité en matière de recherche et développement

Le département recherche et développement pour l'ensemble du Groupe représente 74 personnes. Conformément à la norme IAS 38, nous avons procédé à l'identification des projets de développement respectant l'ensemble des critères nécessaires à l'activation des dépenses au bilan. Le montant immobilisé en 2009 ressort à :

- 1 367 K€ pour les projets apportant à terme des produits futurs (ventes et services aux clients) ;
- 152 K€ pour les projets apportant à terme les avantages économiques futurs (réalisation de logiciels internes).

### Les faits marquants de l'exercice

- Acquisition par la société MALTA Informatique du fonds commercial de la société AZUR Software. Cette acquisition, entièrement affectable en fonds de commerce, a été réalisée au moyen d'un emprunt bancaire ;
- Acquisition par la société PHARMAGEST INTER@CTIVE de Logiciels et Bases de données suite à la liquidation judiciaire de la société NOVAX ;
- Création de la société VIP Pharma qui s'est portée acquéreuse de la Branche d'activité « Gold Partner's Card » auprès de la société Viseopharma. L'acquisition est affectable à la fois au fonds de commerce et au logiciel de gestion des programmes de fidélisation.
- Participation au capital de la société Quality Flux à hauteur de 40 %. Société Belge dont l'activité principale est l'achat-revente de données statistiques.

### Les événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun événement significatif n'est intervenu depuis la clôture 2009.

### Évolution prévisible et Perspectives

Malgré un contexte 2010 équivalent à 2009, caractérisé par une morosité ambiante générant des reports de décision des investissements, le Groupe PHARMAGEST INTER@CTIVE table sur :

- La récurrence de son chiffre d'affaires et notamment la maintenance logicielle ;
- La poursuite du déploiement des produits innovants ;
- Le maintien, en 2010, d'un rythme soutenu de la croissance des activités « Maison de Retraite » ;
- La signature de nouveaux contrats avec les laboratoires ;
- La contribution de la régie publicitaire à une part importante de la croissance du chiffre d'affaires. Mais cette activité, d'un niveau de marge inférieur aux autres Business models, contribuera peu à l'accroissement de la marge en valeur.

Concernant le développement à l'international, des pistes sérieuses sont actuellement à l'étude.

La solidité financière du Groupe PHARMAGEST INTER@CTIVE lui permet d'envisager sereinement de nouvelles opérations de croissance externe.

### Détention du capital social au 31 décembre 2009

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code du Commerce nous vous signalons l'identité des personnes détenant directement ou indirectement à la date de clôture de l'exercice social plus du vingtième, du dixième, des trois-vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes, ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales.

Nom	Pourcentage de détention
Société « WELCOOP PHARMA » Monsieur Thierry CHAPUSOT et la société « ERMITAGE SAINT JOSEPH » Monsieur Thierry PONNELLE SGAM COVEA	+ de la moitié et inférieur à 66,66 % Supérieur au vingtième et inférieur à 10 % Supérieur au vingtième et inférieur à 10 % Supérieur au vingtième et inférieur à 10 %

Aucune action de PHARMAGEST INTER@CTIVE n'est détenue par PHARMAGEST INTER@CTIVE (hors actions d'autocontrôle) ni par les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de Commerce.

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant directement ou indirectement, seul ou de concert plus de 5 % du capital ou des droits de vote.



### **Autorisation de rachat d'actions par la société**

1) L'Assemblée Générale des actionnaires, réunie le 19 juin 2009 avait autorisé le Conseil d'Administration à opérer en bourse sur ses propres actions, conformément aux dispositions des articles L 225-206 à L. 225-117 du Code de Commerce et des dispositions du code monétaire et financier.

Cette autorisation a été conférée pour une durée maximum de dix-huit mois, à compter du 19 juin 2009 et prendra fin le 18 décembre 2010.

Au 31 décembre 2009, la société PHARMAGEST INTER@CTIVE détient 34 918 de ses propres actions directement ou indirectement notamment dans le cadre d'un contrat de liquidités, soit environ 1,15 % du capital social actuel.

Au 31 décembre 2009, dans le cadre de ce programme, utilisé via le contrat de liquidité, 16 247 actions ont été acquises pour un prix d'acquisition moyen de 40,37 euros, 17 036 actions ont été cédées pour un prix moyen de cession de 39,78 euros et 5 647 actions ont été transférées suite à l'exercice d'options attribuées aux salariés à la valeur fixée de 28,79 €. PHARMAGEST INTER@CTIVE dispose de 100 % du contrat de liquidité actuel.

Le Conseil d'Administration vous rend compte de la réalisation du programme de rachat d'actions pour la période du 19 juin 2009 au 31 mars 2010 autorisé par l'Assemblée du 19 juin 2009.

Le bilan de ce programme au 31 mars 2010 est :

- La société a acquis 27 901 actions pour une valeur de 1 184 635,88 € ;
- La société a vendu 28 329 actions pour une valeur de 1 186 202,29 € ;
- La société a transféré, suite à exercice d'options, 9 677 actions pour une valeur de 278 600,83 €.

La société détient directement ou indirectement au 31 mars 2010, 31 249 actions.

2) Il sera alors proposé aux actionnaires de renouveler dès maintenant cette autorisation et de se prononcer sur le nouveau programme.

### **Les objectifs du programme de rachat actuellement en vigueur étaient par ordre de priorité décroissant les suivants :**

- L'animation du marché ou de la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- L'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- L'attribution aux salariés ou mandataires sociaux de la société ou de son groupe, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, pour le service des options d'achat d'actions, au titre d'un plan d'épargne entreprise, ou pour l'attribution gratuite d'actions aux salariés en fonction de leurs performances dans l'application des dispositions des articles L 225-197-1 et suivants du code de commerce,

Il apparaît souhaitable au Conseil d'Administration de vous demander de vous prononcer sur le nouveau programme qui viendrait se substituer à celui mis en place par l'Assemblée Générale au 19 juin 2009 mais à compter du 18 juin 2010.

### **Le nouveau programme de rachat d'actions aurait les objectifs suivants :**

- L'animation du marché ou de la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- L'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- L'attribution aux salariés ou mandataires sociaux de la Société ou de son groupe, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, pour le service des options d'achat d'actions, au titre d'un plan d'épargne entreprise, ou pour l'attribution gratuite d'actions aux salariés en fonction de leurs performances dans l'application des dispositions des articles L 225-197-1 et suivants du code de commerce.

Ce nouveau programme aurait une durée de 18 mois, soit jusqu'au 17 décembre 2011.

### Options d'achat d'actions

En application des articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale Mixte du 24 juin 2004 a autorisé le Conseil d'administration à arrêter des options d'achats d'actions à concurrence d'un montant maximum d'actions représentant 10 % du capital social, soit un nombre d'actions de 303 482.

Le Conseil d'administration dans sa séance du 10 septembre 2004, usant de cette faculté, a arrêté le règlement de ce plan d'achat d'actions. Ce règlement a fait l'objet d'une communication aux personnes bénéficiaires par lettre en date du 22 novembre 2004.

Au cours de l'exercice 2009, 6 847 actions ont été attribuées au titre de la levée des stock-options.

L'information d'une de ces attributions est relatée dans le rapport spécial prévu par l'article L. 225-184 du Code de commerce.

### État des participations des salariés

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de Commerce, nous vous indiquons qu'au 31 décembre 2009, date de clôture du dernier exercice, il n'y a pas d'actions détenues tant par le personnel de la société que par le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de Commerce.

### Tableau des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

### Autres informations

#### I/ INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D 441-4 du Code de commerce, nous vous communiquons, ci-après, la décomposition des sommes dues à nos fournisseurs à la clôture de l'exercice :

Dates d'échéances	Sommes dues aux fournisseurs au 31/12/2009 (en K€)	
Solde Fournisseurs	5 876 K€	
<b>Solde Fournisseurs hors Provisions « Factures à Recevoir »</b>	<b>3 903 K€</b>	<b>(100 %)</b>
Échéance / Janvier 2010	2 812 K€	(72 %)
Échéance / Février 2010	1 091 K€	(28 %)

#### III/ EN APPLICATION DES ARTICLES L. 225-100, L. 225-102-1, R.225-104 ET L.820-3 DU CODE DE COMMERCE, NOUS VOUS COMMUNIQUONS CI-APRÈS :

##### A/ LES INFORMATIONS SOCIALES

##### 1/ Personnel

a/ Effectif total au 31/12/2009 : 342 dont 338 CDI et 4 CDD

- 3 licenciements ont été pratiqués. Ceux-ci trouvent leur origine dans des fautes professionnelles et inaptitudes ;
- Pas de licenciement pour motif économique ;
- 3 481 heures supplémentaires ont été payées en 2009 ;
- Le recours à la main d'œuvre extérieure s'effectue dans des cas bien spécifiques : remplacement pour congés maladie ou congés payés ; ponctuellement, pour des surcroûts d'activité : le coût annuel était de 67 762 euros HT.

b/ Informations relatives aux Plans de réduction des effectifs et sauvegarde de l'emploi : Néant



## **2/ Organisation du temps de travail**

Un accord sur les 35 heures a été signé en 2000 et mis en application le 1er janvier 2001. Les salariés non cadre travaillent sur la base de 35 heures hebdomadaires, et récupèrent s'ils dépassent ce temps de travail. Les salariés cadre travaillent sur la base de 216 jours par an et ont des jours de repos compensateur.

Nous avons 15 salariés à temps partiel.

Le taux d'absentéisme est de 3,24 % et se calcule en divisant le nombre d'heures d'absence par le nombre d'heures contractuelles payées. Les motifs d'absence sont la maladie, les accidents de travail.

## **3/ Rémunérations**

L'augmentation générale annuelle a été de 1,3 %.

La masse salariale 2009 est de 11 756 773 € de salaires bruts et 4 797 027 € de charges sociales patronales.

**Application des dispositions du titre 4 du livre 4 du code du travail :** un accord d'intéressement aux résultats a été renouvelé pour trois ans, le 30 juin 2008, et révisé par avenant le 29 juin 2009 pour porter son champ d'application au périmètre de l'UES « Pharmagest CIP ». La notion d'incitation via la possibilité d'augmenter le montant de son intéressement avec un objectif de fidélisation et de gain de nouveaux clients est maintenue. Au 31 décembre 2009, nous avons comptabilisé 625 041 € au titre de l'exercice 2009 dont 375 326 € au titre de PHARMAGEST INTER@CTIVE.

Un accord de participation aux bénéfices a été signé cette année au périmètre UES « Pharmagest CIP ». Pour 2009, le montant à distribuer est de 1 431 906 € dont 924 712 € au titre de PHARMAGEST INTER@CTIVE.

**À propos de l'égalité professionnelle homme / femme :** l'effectif de la société est composé de 102 femmes soit 29 % de l'effectif total. L'égalité de rémunération à l'embauche est respectée.

## **4/ Relations professionnelles et bilan des accords collectifs**

Mensuellement, il est organisé une réunion de DP (Délégués du Personnel) et une réunion du Comité d'Entreprise.

Le bilan des accords collectifs est pour 2009 : un accord de NAO (négociation annuelle des salaires), un accord Senior, un accord portant création d'une UES, 2 accords d'harmonisation des conditions de rémunération et de travail au sein de l'UES, un accord de participation au périmètre UES et la révision de l'accord d'intéressement.

## **5/ Conditions d'hygiène et de sécurité**

Des réunions trimestrielles du CHSCT sont tenues.

## **6/ Formation**

En 2009, il a été formé 138 salariés. La formation interne et externe représente en moyenne 5,56 heures par salarié. L'effort de formation en 2009 s'est orienté vers les techniques de vente, le développement informatique et le management.

Par ailleurs, les versements aux organismes se sont élevés à 104 596 €.

## **7/ Emploi et insertion des travailleurs handicapés**

En 2009, il n'a été embauché aucun nouveau travailleur handicapé. Par ailleurs, nous avons sous-traité des prestations auprès des Centres d'Aides au Travail des handicapés.

## **8/ Œuvres sociales**

La subvention au Comité d'Entreprise s'est élevée à 23 047 € pour le budget de fonctionnement et 57 618 € pour le budget des œuvres sociales.

9/ **Sous-traitance externe**

Le poste de sous-traitance représente 791 229 € HT, dont 662 943 € de sous-traitance intragroupe (HDM et CIP). La société favorise l'emploi de personnel local pour ses établissements secondaires.

B/ **INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES**

Compte tenu de son activité, la Société PHARMAGEST INTER@CTIVE n'exploite aucune installation classée à risque et son activité n'a pas d'impact environnemental significatif.

C/ **UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS**

Les détails figurent dans le paragraphe suivant E/ analyse des risques.

D/ **HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Audit	MAZARS				BATT AUDIT			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Commissariat aux comptes - PHARMAGEST INTER@CTIVE - Filiales intégrées	35 500 25 150	35 000 25 150	58 % 42 %	58 % 42 %	32 500 -	30 000 -	100 % 0 %	100 % 0 %
Missions accessoires	-	-	0 %	0 %	-	-	0 %	0 %
<b>Sous-total</b>	<b>60 650</b>	<b>60 150</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>32 500</b>	<b>30 000</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement	-	-	0 %	0 %	-	-	0 %	0 %
Juridique, fiscal, social	-	-	0 %	0 %	-	-	0 %	0 %
Technologies de l'information	-	-	0 %	0 %	-	-	0 %	0 %
Audit interne	-	-	0 %	0 %	-	-	0 %	0 %
Autres (à indiquer si sup. 10 % aux honoraires d'audit)	-	-	0 %	0 %	-	-	0 %	0 %
<b>Sous total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>0 %</b>	<b>0 %</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>0 %</b>	<b>0 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>60 650</b>	<b>60 150</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>32 500</b>	<b>30 000</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

E/ **ANALYSES DES RISQUES**

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques hormis ceux présentés ci-dessous :

**Risque de liquidité**

Au 31 décembre 2009, le Groupe PHARMAGEST INTER@CTIVE présente une trésorerie nette disponible de 8,2 M€.

Au-delà de cette trésorerie disponible à court terme, le Groupe dispose de lignes de découvert non utilisées de 3 M€ et d'un solde titres disponibles à la vente de 15,9 M€.

Ainsi, la position nette de liquidité disponible du Groupe PHARMAGEST INTER@CTIVE est de l'ordre de 26 M€ (déduction faite du solde en capital des emprunts garantis par le contrat de capitalisation) ce qui permet de disposer à tout moment des ressources financières suffisantes afin de financer l'activité courante, les investissements nécessaires à son développement futur, mais également de faire face à tout événement exceptionnel.

Les différents covenants bancaires sont respectés au 31/12/2009 et les différentes échéances des emprunts financiers sont présentées en note 20.3.1.5.15 du Document de Référence 2009.

Les différentes sources de financements utilisées par le groupe sont les découverts bancaires, les emprunts à moyen et long terme et le financement d'une partie du poste clients au travers de leasers.

Le Groupe PHARMAGEST INTER@CTIVE s'est déjà assuré de la possibilité d'accès au crédit en cas d'investissement significatif.

Afin d'optimiser la gestion des flux financiers, une centralisation des trésoreries a été mise en place sur les deux principales banques du Groupe et sur les principales sociétés françaises du Groupe.

Par ailleurs, la gestion du risque de liquidité au sein du Groupe PHARMAGEST INTER@CTIVE a pour objectif de rechercher des ressources au meilleur coût et de s'assurer de leur obtention à tout instant.

Ainsi, l'analyse faite par la société sur son risque de liquidité permet à la PHARMAGEST INTER@CTIVE d'être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

### Risque de marché

#### 1) Risque de taux

L'exposition du Groupe PHARMAGEST INTER@CTIVE au risque de taux concerne les emprunts à taux variable (sensibilité à la hausse des taux).

Le Groupe PHARMAGEST INTER@CTIVE est titulaire d'un emprunt en francs suisses à taux variable dont le capital restant dû s'élève à 3,3 millions d'euros (5,1 millions de francs suisses). Le groupe n'a eu recours à aucun instrument destiné à couvrir le risque de taux en 2009, tout comme en 2008, 2007 et 2006. L'origine de ce choix était de bénéficier d'un différentiel de taux d'intérêt entre le LIBOR et l'EURIBOR. Toute couverture de taux rend caduque cet objectif, la société suit quotidiennement le taux d'intérêt et dispose à tout moment de fonds à l'actif disponible pour rembourser de manière anticipée.

	2009	À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans
Emprunts à taux fixe	3 995	1 105	2 467	423
Emprunts à taux variable	2 891	1 452	1 439	
Emprunt CHF à taux variable	3 323	874	2 449	
<b>TOTAL</b>	<b>10 209</b>	<b>3 430</b>	<b>6 357</b>	<b>423</b>

L'endettement à taux variable hors emprunt CHF représente 28 % de l'endettement Global au 31/12/2009.

Les emprunts à taux variables sont couverts partiellement par la mise en place d'un SWAP de taux d'un montant initial de 2,6 M€ amortissable associé à un taux fixe de 4,35 %. Cette couverture prendra fin en décembre 2010. Le montant de capital couvert au 31/12/2009 est de 0,8 M€.

#### 2) Risque de change

En mai 2006, la société a souscrit un emprunt en francs suisses afin de financer le rachat des actions détenues par les minoritaires de CIP SAS.

Le montant emprunté, à l'origine, s'élevait à 9,8 millions de CHF sur une durée de 7 ans au taux de LIBOR 3 mois.

Au 31 décembre 2009, le capital restant dû représente 5,1 millions de francs suisses. Tout comme de 2006 à 2008, la société a eu recours à des achats à terme de devises destinés à couvrir le risque, ainsi au 31/12/2009, 2,5 millions de francs suisses étaient concernés correspondant aux échéances de février 2010 à août 2011 inclus.

La Sensibilité à la Variation de taux (sur la partie non couverte de l'emprunt) est jugée non significative sur la base d'une variation à la hausse ou à la baisse de 20 % de la devise CHF.

Dans son activité, la société n'est pas exposée au risque de change dans la mesure où la totalité de ses achats et ventes sont réalisés en euros et que le groupe n'a aucune filiale à l'étranger hors zone euro.

#### 3) Risque sur actions et autres instruments financiers

Pas d'exposition.

Néanmoins, la société suit avec grande attention la situation financière de la société AXA gestionnaire du contrat de capitalisation (Titres Disponibles à la Vente).

### **Risque de crédit / contrepartie**

- Sur la base d'analyse de risque de contrepartie régulièrement actualisée, les créances sur nos principaux débiteurs, GE Capital et CIT France ne font pas l'objet de dépréciation. Néanmoins, la société porte une attention toute particulière, surtout en période de crise financière, à la situation financière et économique des sociétés GE et CIT afin que ces sociétés apportent toutes les garanties de solvabilité nécessaires (cf. Rubrique 22). La part des facturations financées par GE Capital et CIT représente 54 % du chiffre d'affaires consolidés 2009.
- Les créances clients qui ne sont pas dépréciées au 31/12/2009 ont été analysées sur une base individuelle ; nous avons reçu un règlement après la clôture pour la majorité d'entre elles (cf. Note 20.3.1.5.4.6).

### **Risques juridiques**

PHARMAGEST INTER@CTIVE n'est pas soumis à une réglementation particulière et n'a pas besoin d'autorisations légales, réglementaires ou administratives particulières pour l'exploitation de son activité. Les logiciels qu'elle commercialise doivent cependant bénéficier de l'agrément Sesam-Vitale afin de pouvoir proposer aux pharmaciens des solutions compatibles avec le Réseau Santé Social (transmission des feuilles de soins électroniques, etc.).

Elle n'est pas tenue à des contraintes de confidentialités particulières puisqu'elle n'a pas connaissance de données médicales à l'occasion de la fourniture de solutions aux officines de pharmacie.

PHARMAGEST INTER@CTIVE ne bénéficie pas de contrat de concession, de licence de commercialisation ou de distribution qui la placerait en situation de risque juridique. Elle a en revanche concédé à la société CIP SAS le droit de commercialiser le logiciel « LGPI » auprès des pharmaciens adhérents de la coopérative CIP sous le nom de « CIP Global Services ».

PHARMAGEST INTER@CTIVE détient l'ensemble des actifs nécessaires à l'exploitation et n'est pas soumise à des dispositions fiscales particulières.

Il n'y a pas de litige ou arbitrage susceptible d'avoir ou ayant eu une incidence sur la situation financière, l'activité et le résultat de PHARMAGEST INTER@CTIVE et du Groupe auquel elle appartient.

### **Risques industriels et liés à l'environnement**

L'activité de PHARMAGEST INTER@CTIVE n'étant pas industrielle, elle n'est donc pas exposée à des risques industriels ou environnementaux.

Ainsi, elle ne stocke pas de produits dangereux ou inflammables et n'est pas soumise à des contraintes particulières en matière de respect de l'environnement.

La sécurité des installations est assurée par la mise en place d'alarmes et de procédés de télésurveillance en ce qui concerne le siège social.

### **Risques technologiques**

PHARMAGEST INTER@CTIVE est titulaire de plusieurs brevets protégeant ses innovations technologiques dont un concernant le « LGPI ». Elle s'expose donc à des risques de violation de propriété industrielle car elle ne peut pas garantir qu'aucun de ses concurrents n'exploite ses innovations sans autorisation préalable de sa part. Dans ce cas, la Société devra engager des procédures judiciaires pour faire respecter ses brevets, en engageant des frais non négligeables.

### **Assurance - couverture des risques**

L'ensemble des risques est couvert et aucune franchise significative n'existe.





Le Groupe PHARMAGEST INTER@CTIVE fait partie intégrante des polices d'assurances souscrites par Groupe Welcoop dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dommage aux biens		
Assureur	AXA et Groupama	
	Garanties	Franchises
LCI globale	30 000 000 €	
Bâtiments et Risques locatifs		0 à 2 000 €
Valeur à neuf		
Marchandises entreposées		0 à 2 000 €
Marchandises en Flottant	1 000 000 €	0 à 2 000 €
Matériel, mobilier, agencement		0 à 2 000 €
Dommages électriques	150 000 €	2 000 €
Perte produits en installation frigo	300 000 €	2 000 €
Bris des Glaces	30 000 €	0 €
Vol	75 000 €	10 % mini 2 000 €
Tous risques sauf	1 500 000 €	10 000 €
Gel & recherche fuites	100 000 €	
Refoulement égouts	100 000 €	
Frais et Pertes annexes	1 500 000 €	
Responsabilités (dont RVT)	4 000 000 €	
Pertes d'exploitation	10 000 000 €	0 à 3 jours
Tous risques Informatiques		255 €
Bris de Machines		
Texte de garantie		

Flotte Auto		
Assureur	Groupama	
	Garanties	Franchises
RC Automobile Corporelle	illimitée	néant
RC Automobile Matérielle		néant
Incendie	VDE	529 €
Vol	VDE	529 €
Cat Nat	VDE	légale
Dommages Tous Accidents	VDE	529 €
Assistance		50 km
Protection du conducteur		
Contenu		néant

Responsabilité Civile		
Assureur	AXA	
	Garanties	Franchises
<b>RC Exploitation</b>		
Tous dommages confondus	8 757 281 €	10 % min 167 max 835
dont mat et immat consécutifs	2 134 146 €	10 % min 167 max 836
dont immat non consécutifs	382 000 €	10 % min 167 max 837
Faute inexcusable	4 158 352 €	10 % min 167 max 838
Biens confiés	457 400 €	10 % min 382 max 3 050
Pol accidentelle hors site	423 503 €	1 525 €
Restaurant entreprise	1 058 758 €	
Dom aux biens des préposés	211 752 €	333 / préposé
Vol par préposés	211 752 €	333 / préposé
<b>RC Patrimoine</b>		
Tous Dommages confondus	7 500 000 €	4 379 €
Dom immat non consécutifs	750 000 €	8 211 €
Frais de retrait	380 000 €	8 211 €
Défense Recours	45 753 €	néant
Responsabilité des dirigeants		
Assureur	AIG Europe	
	Garanties	Franchises
Plafond des garanties	7 700 000 €	-
Responsabilité civile des dirigeants	-	-
Frais de défense civile et pénale	-	-
Mandats extérieurs dans les participations	-	-
Réclamation liées aux rapports sociaux	-	-

La Société estime que les polices d'assurance décrites ci-dessus couvrent de manière raisonnable l'ensemble des risques majeurs inhérents à son activité et que sa politique d'assurance est en adéquation avec les pratiques retenues dans son secteur d'activité.

#### F/ MANDATS ET RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS

Nous vous communiquons ci-après :

- **La liste des mandats et fonctions exercés par les dirigeants durant l'exercice 2009**  
(Alinéa 3 de l'article L. 225-102-1)  
(cf. tableau annexé)
- **Les rémunérations versées aux dirigeants par Pharmagest Inter@ctive**  
(Alinéa 1 de l'article L. 225-102-1)

Dirigeants	Fonctions	Rémunérations brutes 2009	Rémunérations brutes 2008
Monsieur Michel MATHIEU	Président du Conseil d'Administration	Néant **	Néant **
Monsieur Thierry CHAPUSOT	Directeur Général Administrateur (titulaire d'un contrat de travail)	* ** - Au titre de la rémunération du mandat social : 24 028 € - Au titre du contrat de travail : Fixe : 151 908 € Variable : 50 000 €	* ** - Au titre de la rémunération du mandat social : 24 028 € - Au titre du contrat de travail : Fixe : 151 908 € Variable : 55 000 €
Monsieur Thierry PONNELLE	Directeur Général Délégué Administrateur (titulaire d'un contrat de travail)	* ** - Au titre de la rémunération du mandat social : 24 147 € - Au titre du contrat de travail : Fixe : 89 652 € Variable : 10 000 € - Avantage en nature (véhicule) : 1 697 €	* ** - Au titre de la rémunération du mandat social : 24 147 € - Au titre du contrat de travail : Fixe : 89 652 € Variable : 20 000 € - Avantage en nature (véhicule) : 4 073 €
Monsieur Dominique PAUTRAT	Directeur Général Délégué Non administrateur à compter du 01/04/08 Puis Directeur Général Délégué Administrateur (titulaire d'un contrat de travail) à compter du 19/06/2009	** - Au titre de la rémunération du mandat social : 3 720 € - Au titre du contrat de travail : Fixe : 114 000 € Variable : 25 000 € - Avantage en nature (véhicule) : 3 024 €	- Au titre de la rémunération du mandat social : 0 € - Au titre du contrat de travail : Fixe : 78 750 € Variable : 10 000 € - Avantage en nature (véhicule) : 2 268 €
Monsieur Daniel ANTOINE	Administrateur	Jetons de présence : 900 € Membre du Comité d'audit : 4 000 €	Jetons de présence : 750 € Membre du Comité d'audit : 4 000 €
Monsieur Jean-Claude CHARPIGNON	Administrateur jusqu'au 05/11/2009	Néant	Néant
Monsieur Pascal LIBERT	Représentant l'Administrateur « Groupe WELCOOP »	Néant	Néant
Monsieur Hugues MOREAUX	Administrateur	Jetons de présence : 1 250 € Membre du Comité d'audit : 4 000 €	Jetons de présence : 1 000 € Membre du Comité d'audit : 4 000 €
Monsieur Jacques PONNELLE	Administrateur jusqu'au 05/11/2009	Jetons de présence : 600 €	Jetons de présence : 600 €
Monsieur Philippe VIVIER	Administrateur	Jetons de présence : 750 € Membre du Comité d'audit : 4 000 €	Jetons de présence : 600 € Membre du Comité d'audit : 4 000 €
Monsieur Michel DUSSERRE	Administrateur à compter du 19/06/2009	Jetons de présence : 450 € Membre du Comité d'audit : 4 000 €	Néant
Monsieur William LE BELLEGO	Administrateur (titulaire d'un contrat de travail) à compter du 19/06/2009	** - Au titre du contrat de travail : Fixe : 114 832 € Variable : 22 100 € - Avantage en nature (véhicule) : 3 071 €	Néant

\* Messieurs Thierry CHAPUSOT, Thierry PONNELLE et Dominique PAUTRAT bénéficiaires d'un contrat « article 83 », la société « PHARMAGEST INTER@CTIVE » verse des cotisations de 8 % assises sur le total de la rémunération brute mensuelle comprenant le contrat de travail et le mandat social. La société « PHARMAGEST INTER@CTIVE » supporte et paye auprès de la compagnie « GAN » la totalité des cotisations dues à ce titre.

\*\* Messieurs Michel MATHIEU, Thierry CHAPUSOT, Thierry PONNELLE, Dominique PAUTRAT et William LE BELLEGO bénéficient d'option d'achat de souscription d'actions pour un total de 1 000 actions chacun depuis le 10 septembre 2004. La date d'échéance de ce plan est le 11 septembre 2008. Ces personnes n'ont pratiqué aucune levée d'option sur l'exercice 2009.

Les recommandations AFEP / MEDEF du 06 octobre 2008 sur le non cumul d'un contrat de travail avec un mandat social ne sont pas applicables à Messieurs Thierry CHAPUSOT et Thierry PONNELLE du fait de leur statut de mandataire social depuis le 30 mai 2002. Le Conseil d'Administration appréciera la situation de Messieurs Thierry CHAPUSOT et Thierry PONNELLE lors du renouvellement de leurs mandats.

La société considère que le maintien du contrat de travail de Monsieur Dominique PAUTRAT et de Monsieur William LE BELLEGO est justifié au regard de leur ancienneté au sein de la société, de leur protection sociale destinée à les maintenir en fonction au sein de la société, et de leur faible rémunération eu égard aux risques réels encourus.

• Les rémunérations versées aux dirigeants dans Groupe WELCOOP

Dirigeants	Fonctions exercées dans Groupe WELCOOP	Rémunérations brutes 2009	Rémunérations brutes 2008
Monsieur Michel MATHIEU	Président du Directoire	* - Mandat social : 54 882 € - Et contrat de travail : Fixe : 216 349 € Variable : 417 165 € - Avantage en nature (véhicule) : 2 870 €	* - Mandat social : 54 882 € - Et contrat de travail : Fixe : 208 909 € Variable : 120 400 € - Avantage en nature (véhicule) : 3 444 €
Monsieur Jean-Claude CHARPIGNON	Membre du Directoire et Directeur Général	** - Mandat social : 27 441 € - Et contrat de travail : Fixe : 157 697 € Variable : 190 593 € - Avantage en nature (véhicule) : 2 928 €	** - Mandat social : 27 441 € - Et contrat de travail : Fixe : 152 497 € Variable : 51 247 € - Avantage en nature (véhicule) : 2 928 €
Monsieur Thierry CHAPUSOT	Membre du Directoire	Mandat social : 54 000 €	Mandat social : 54 000 €
Monsieur Pascal LIBERT	Président du Conseil de Surveillance	Rémunération mandat social : 106 344 €	Rémunération mandat social : 106 344 €
Monsieur Daniel ANTOINE	Administrateur	Jetons de présence : 1 045 €	Jetons de présence : 1 314 €
Monsieur Hugues MOREAUX	Administrateur	Jetons de présence : 1 624 €	Jetons de présence : 2 292 €

\* Au titre d'avantage en nature, véhicule, article 86 et garantie sociale du chef d'entreprise, une somme de 5 388 € dont 2 870 € d'avantage en nature véhicule attaché au contrat de travail.

\*\* Au titre d'avantage en nature : véhicule, article 86 et GSC, une somme de 5 446 € dont 2 928 € d'avantage en nature véhicule attaché au contrat de travail.

Au titre de l'article 39 du CGI, les membres du directoire de Groupe WELCOOP dont Messieurs Michel MATHIEU et Jean-Claude CHARPIGNON bénéficiaient d'un régime de retraite entreprise à prestations définies permettant à chacun de percevoir, au moment du départ en retraite, un équivalent retraite égal à 12 % de la dernière rémunération.

Messieurs Michel MATHIEU et Jean-Claude CHARPIGNON sont partis à la retraite au 31 décembre 2009.

**Affectation du résultat**

L'affectation du résultat de l'exercice que vous propose votre Conseil d'administration est conforme à la loi ainsi qu'à nos dispositions statutaires.

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice qui s'élève à 7 338 551,01 € de la façon suivante :

Bénéfice de l'exercice	7 338 551,01 €
Report à nouveau	3 711 063,64 €
<b>À la disposition des actionnaires</b>	<b>11 049 614,65 €</b>
<b>Dividendes 1,40 Euro par action</b>	<b>4 248 755,00 €</b>
Le solde, soit : est affecté au compte « report à nouveau »	6 800 859,65 €

Les capitaux propres s'élèveront alors à 29 862 666,58 Euros.

Les dividendes ci-dessus ouvrent droit au profit des personnes physiques à l'abattement de 40 % sur la totalité de son montant, il est précisé qu'en application des textes en vigueur, les dividendes versés aux personnes physiques seront précomptés par la société du ou des prélèvements à la source suivants :

- D'un prélèvement social obligatoire de 12,1 % ;
- D'un prélèvement libératoire de 18 % pour les actionnaires ayant opté pour ledit prélèvement au plus tard au moment de l'encaissement des revenus.

L'option pour ce prélèvement entraîne l'annulation de l'abattement de 40 % rappelé ci-dessus.



Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, nous vous informons des distributions intervenues au titre des trois derniers exercices.

Exercices	Dividende par action	Dividende éligible à l'abattement de 40 % (versés à des personnes physiques)	Dividende non éligible à l'abattement (versés à des personnes morales)
31/12/2006	1,20 €	1,20 €	1,20 €
31/12/2007	1,30 €	1,30 €	1,30 €
31/12/2008	1,35 €	1,35 €	1,35 €

#### **Mandats de membres du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes**

Aucun mandat d'Administrateur ni de Commissaire aux comptes n'arrive à échéance.

#### **Conventions réglementées**

Nous vous informons qu'au cours de l'exercice plusieurs conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-86 du Code du Commerce ont été autorisées par le Conseil d'Administration ou se sont poursuivies.

Ces opérations vous seront détaillées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes.

#### **Observations du Comité d'Entreprise**

Les représentants du Comité d'Entreprise n'ont formulé aucune observation.

#### **Jetons de présence**

Nous vous demanderons aussi de vous prononcer sur la fixation des jetons de présence pour les Administrateurs que nous vous proposons de fixer à 30 000 euros pour l'exercice 2010.

Nous allons enfin vous présenter le rapport du Président sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil d'Administration et sur les procédures internes prévu par l'article L225-37 du Code de Commerce.

Après avoir pris connaissance du rapport sur les comptes annuels et du rapport spécial sur les comptes sociaux, du rapport sur les comptes consolidés et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président cité plus haut établis par la société « BATT AUDIT » et la société « MAZARS », nous répondrons aux questions que vous voudrez bien nous poser.

A l'issue de cette discussion, il sera procédé à la lecture du texte des résolutions et nous vous engageons à les approuver dans toutes leurs dispositions.

Le Conseil d'Administration.

Tableau de résultat des 5 derniers exercices	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Capital social	3 034 825	3 034 825	3 034 825	3 034 825	3 034 825
Nombres d'actions ordinaires	3 034 825	3 034 825	3 034 825	3 034 825	3 034 825
Nombre d'actions à dividende prioritaire	0	0	0	0	0
Nombre maximal d'actions futures à créer	0	0	0	0	0
- Par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
- Par exercice de droits de souscription	0	0	0	0	0
Chiffre d'affaires hors taxes	49 329 970	43 653 672	41 403 547	40 905 227	36 046 524
Résultat avant impôts, participation, dotation	12 255 943	11 445 414	9 361 097	9 983 131	8 366 331
Impôts sur les bénéfices	3 571 623	3 150 240	2 310 175	2 646 032	1 957 005
Participation des salariés	924 712	984 533	697 226	834 749	565 905
Résultat après impôts, participation et dotations	7 338 554	6 573 793	4 525 634	5 300 694	4 186 913
Résultat distribué	4 248 755	4 097 014	3 945 272	3 641 790	3 338 308
Par action résultat après impôts avant dotations	2,56	2,41	2,09	2,14	1,92
Par action résultat après impôts et dotations	2,42	2,17	1,49	1,75	1,37
Dividende attribué à chaque action	1,40	1,35	1,30	1,20	1,10
Effectif moyen des salariés de l'exercice	332	326	349	359	351
Montant de la masse salariale	11 756 773	10 950 122	11 765 377	11 189 189	10 701 729
Cotisations sociales et avantages sociaux	5 497 746	5 135 522	5 139 101	5 057 354	4 476 728



Sociétés	Michel MATHIEU	Thierry CHAPUSOT	Thierry PONNELLE	Daniel ANTOINE	Jean-Claude CHARPIGNON	Pascal LIBERT
PHARMAGEST INTER@CTIVE	Président du Conseil d'Administration jusqu'au 31/12/09	Directeur Général Administrateur titulaire d'un contrat de travail jusqu'au 31/12/09	Directeur Général Délégué Administrateur titulaire d'un contrat de travail	Administrateur	Administrateur jusqu'au 05/11/09	Représentant l'Administrateur GROUPE WELCOOP
GROUPE WELCOOP	Président du Directoire Bénéficiaire d'un contrat de travail jusqu'au 31/12/09	Membre du Directoire		Vice-Président du Conseil de Surveillance	Membre du Directoire Directeur Général Bénéficiaire d'un contrat de travail jusqu'au 31/12/09	Président du Conseil de Surveillance
CIP SAS		Représentant le Président, la société PHARMAGEST INTER@CTIVE jusqu'au 31/12/09				
EUROPEAN HEALTH LOGISTIC SOURCING - EHLS SAS		Représentant le Président, la société PHARMAGEST INTER@CTIVE jusqu'au 31/12/09				
DDI SAS		Président jusqu'au 31/12/09				
A.D.I. APPLICATIONS ET DEVELOPPEMENTS INFORMATIQUES		Représentant l'Administrateur CP INTER@CTIVE	Représentant l'Administrateur PHARMAGEST INTER@CTIVE			
DC INFORMATIQUE		Gérant jusqu'au 31/12/09				
SARL CP INTER@CTIVE		Gérant jusqu'au 31/12/09				
SABCO (société luxembourgeoise)		Président Administrateur jusqu'au 24/12/09	Administrateur Délégué jusqu'au 01/09/09			
HDM (Ile Maurice)		Président				
SABCO SERVICES (anciennement dénommée ATS - société belge)			Gérant jusqu'au 09/09/09			
WELCOOP PHARMA	Président du Directoire jusqu'au 31/12/09	Membre du Directoire		Membre du Conseil de Surveillance	Représentant le membre du Conseil de Surveillance Groupe WELCOOP jusqu'au 31/12/09	Président du Conseil de Surveillance
INVESTIPHARM FRANCE	Président du Conseil d'Administration et Directeur Général jusqu'au 31/12/09			Administrateur	Administrateur jusqu'au 28/05/09	Représentant l'Administrateur Groupe WELCOOP
INVESTIPHARM BELGIUM (société belge)	Administrateur Délégué jusqu'au 31/12/09				Représentant l'Administrateur INVESTIPHARM FRANCE jusqu'au 31/12/09	Président du Conseil d'Administration





Hugues MOREAUX	Jacques PONNELLE	Philippe VIVIER	Dominique PAUTRAT	William LE BELLEGO	Michel DUSSERRE
Administrateur	Administrateur jusqu'au 05/11/09	Administrateur	Directeur Général délégué non administrateur titulaire d'un contrat de travail puis DGD administrateur titulaire d'un contrat de travail du 19/06/09 au 31/12/09	Administrateur titulaire d'un contrat de travail à compter du 19/06/09	Administrateur à compter du 19/06/09
Vice-Président du Conseil de Surveillance					
			Président Administrateur à compter du 24/12/09	Administrateur	
			Gérant depuis le 09/09/09		
Membre du Conseil de Surveillance jusqu'au 31/12/09		Membre du Conseil de Surveillance			

Sociétés	Michel MATHIEU	Thierry CHAPUSOT	Thierry PONNELLE	Daniel ANTOINE	Jean-Claude CHARPIGNON	Pascal LIBERT
ALPHA REPARTITION (société belge)	Représentant le Président du Conseil d'Administration BELGIUM INVESTMENT DISTRIBUTION jusqu'au 31/12/09					Représentant l'Administrateur INVESTIPHARM BELGIUM
ALPHA FINANCE REPARTITION (société belge)	Administrateur Délégué jusqu'au 31/12/09					Président du Conseil d'Administration
COPHANA (société belge)	Représentant l'Administrateur INVESTIPHARM BELGIUM jusqu'au 31/12/09					
ALPHAR PARTNERS (société belge)	Représentant le Président du Conseil d'Administration INVESTIPHARM BELGIUM jusqu'au 31/12/09					
SP+ (société belge)	Représentant le Président du Conseil d'Administration INVESTIPHARM BELGIUM jusqu'au 31/12/09					
STALLION MANAGEMENT (société luxembourgeoise)	Administrateur jusqu'au 31/12/09					Administrateur
SEMES	Représentant l'Administrateur Groupe WELCOOP jusqu'au 31/12/09				Président du Conseil d'Administration jusqu'au 31/12/09	Administrateur
D'MEDICA	Président du Conseil d'Administration jusqu'au 31/12/09	Représentant l'Administrateur Groupe WELCOOP puis Administrateur à compter du 13/05/09				
DMS SARL						
SARL AMS PARAPHARM 37						
AIR SENIOR						
SNC PHARM'OBJECTIF					Représentant le Groupe WELCOOP, Gérante jusqu'au 31/01/09	



Hugues MOREAUX	Jacques PONNELLE	Philippe VIVIER	Dominique PAUTRAT	William LE BELLEGO	Michel DUSSERRE
				Administrateur à compter du 02/06/09	
Représentant l'Administrateur Groupe WELCOOP à compter du 26/06/09				Représentant l'Administrateur Groupe WELCOOP du 13/05/2009 au 26/06/09 puis Directeur Général Administrateur à compter du 26/06/09	
				Gérant à compter du 30/06/2009	
				Gérant à compter du 30/06/2009	
				Gérant à compter du 01/07/2009	

Sociétés	Michel MATHIEU	Thierry CHAPUSOT	Thierry PONNELLE	Daniel ANTOINE	Jean-Claude CHARPIGNON	Pascal LIBERT
SA PHARMA MOSELLE		Membre du Conseil de Surveillance à compter du 25/06/09				Vice-Président du Conseil de Surveillance à compter du 25/06/09
SAS EVRARD DPE					Président jusqu'au 31/12/09	
SAS PHARMALPA					Représentant le Président, la société EVRARD DPE jusqu'au 31/12/09	
SELARL PHARMACIE DE LA SALLE						Gérant
SOCIETE CIVILE DE L'HERMITAGE		Gérant				
SCI HUOBREGA		Gérant jusqu'au 31/12/09				
SCI JADD				Gérant		
SCI Kerdalle						Gérant
SCI DE L'EUROPE					Gérant	
SNC MOREAUX DUCASSOU						
SCI CERP IMMO 2	Représentant Groupe WELCOOP, Gérante jusqu'au 31/12/09					
SCI MESSIRE JACQUES						



Hugues MOREAUX	Jacques PONNELLE	Philippe VIVIER	Dominique PAUTRAT	William LE BELLEGO	Michel DUSSERRE
Membre du Conseil de Surveillance à compter du 25/06/09				Membre du Directoire du 25/06/09 au 31/12/09	
Gérant					
			Gérant		

## 24.2 Projet du texte des résolutions

### PREMIÈRE RÉOLUTION

#### *Approbation des comptes sociaux*

L'Assemblée Générale,

Après avoir pris connaissance :

- Du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité et les résultats de la société et de ses filiales pendant l'exercice clos le 31 Décembre 2009 et sur les comptes dudit exercice et du rapport spécial du Président prévu à l'article L. 225-37 du Code de Commerce,
- Du rapport sur les comptes annuels des Commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission au cours de cet exercice et du rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport spécial du Président,

Approuve les comptes annuels arrêtés tels qu'ils ont été présentés se soldant par un bénéfice de 7 338 551,01 euros.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, elle approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code qui s'élèvent à un montant global de 102 908 euros et qui ont donné lieu à une imposition de 34 303 euros.

### DEUXIÈME RÉOLUTION

#### *Quitus aux administrateurs*

L'Assemblée Générale,

Donne quitus aux membres du Conseil d'Administration de l'exécution de leurs mandats et donne décharge de l'accomplissement de leur mission aux Commissaires aux comptes.

### TROISIÈME RÉOLUTION

#### *Approbation des comptes consolidés*

L'Assemblée Générale,

Après avoir pris connaissance du rapport de gestion du groupe et du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés au 31 Décembre 2009, tels qu'ils lui ont été présentés.

### QUATRIÈME RÉOLUTION

#### *Affectation du résultat*

L'Assemblée Générale,

Approuve la proposition du Conseil d'administration et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit 7 338 551,01 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	7 338 551,01 €
Report à nouveau	3 711 063,64 €
<b>À la disposition des actionnaires</b>	<b>11 049 614,65 €</b>
<b>Dividendes 1,40 Euro par action</b>	<b>4 248 755,00 €</b>
Le solde, soit : est affecté au compte « report à nouveau »	6 800 859,65 €



Le dividende à répartir au titre de l'exercice est ainsi fixé à 1,40 euro par action.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter du 1er septembre 2010 auprès de la banque BNP chargée de la gestion des titres.

Si lors de la mise en paiement des dividendes, la société détenait certaines de ses propres actions (dans le cadre du contrat de liquidité), la somme correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions sera affectée au compte « report à nouveau ».

Sur le plan fiscal, conformément aux dispositions en vigueur, ce dividende ouvre droit, au profit des actionnaires personnes physiques, à l'abattement de 40 % calculé sur la totalité de son montant.

Par ailleurs, il est précisé qu'en application des textes en vigueur, les dividendes versés aux personnes physiques seront précomptés par la société du ou des prélèvements à la source suivants :

- D'un prélèvement social obligatoire de 12,1 % ;
- D'un prélèvement libératoire de 18 % pour les actionnaires ayant opté pour ledit prélèvement au plus tard au moment de l'encaissement des revenus.

Ce prélèvement entraîne l'annulation de l'abattement de 40 % rappelé ci-dessus.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que le dividende précité distribué au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercices	Dividende par action	Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % (versés à des personnes physiques)	Dividendes non éligibles à l'abattement (versés à des personnes morales)
31/12/2006	1,20 €	1,20 €	1,20 €
31/12/2007	1,30 €	1,30 €	1,30 €
31/12/2008	1,35 €	1,35 €	1,35 €

## CINQUIÈME RÉOLUTION

### **Conventions de l'article L. 225-38 du Code du Commerce**

L'Assemblée Générale,

Statuant sur le rapport spécial des Commissaires aux comptes qui lui a été présenté sur les conventions auxquelles les articles L. 225-38 et suivants du Code du Commerce sont applicables, approuve les conventions y énoncées.

## SIXIÈME RÉOLUTION

### **Autorisation de rachat d'actions par la société**

L'Assemblée Générale,

Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des informations contenues dans le rapport de gestion du conseil d'administration et conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du code de commerce et du règlement n°2273 / 2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003,

Autorise le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et les statuts de la Société à procéder à l'achat par la Société de ses propres actions représentant jusqu'à 10 % du nombre des actions composant le capital social, soit un nombre d'actions maximum de 303 482 actions.

L'Assemblée Générale décide que le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pourra procéder ou faire procéder à des rachats en vue de :

- L'animation du marché ou de la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- L'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- L'attribution aux salariés ou mandataires sociaux de la Société ou de son groupe, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, pour le service des options d'achat d'actions, au titre d'un plan d'épargne entreprise, ou pour l'attribution gratuites d'actions aux salariés en fonction de leurs performances dans l'application des dispositions des articles L 225-197-1 et suivants du code de commerce.

L'assemblée générale décide que :

- Le prix unitaire d'achat maximum ne pourra dépasser 65 euros,
- Le montant maximal des fonds que la société pourra consacrer à l'opération est de 19 726 330 euros pour 10 % du capital social.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution de titres gratuits ainsi qu'en cas, soit d'une division, soit d'un regroupement de titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et après l'opération.

L'achat des actions ainsi que leur vente ou transfert pourront être réalisés par tous moyens autorisés par la réglementation applicable, sur le marché ou de gré à gré et notamment par achat de blocs, à tout moment, y compris en période d'offre publique.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et par les statuts de la Société, pour passer tous actes, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et d'une manière générale, faire le nécessaire pour l'application de la présente résolution.

La présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit (18) mois. Elle met fin et remplace celle précédemment accordée par la sixième résolution de l'Assemblée Générale de la Société du 19 juin 2009.

Le Conseil d'Administration informera chaque année dans le rapport de gestion présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire des opérations réalisées dans le cadre de la présente opération.

## SEPTIÈME RÉOLUTION

### *Jetons de présence*

L'Assemblée Générale,

Décide de fixer à 30 000 euros le montant des jetons de présence à allouer aux Administrateurs pour l'exercice 2010.

## HUITIÈME RÉOLUTION

### *Pouvoirs pour les formalités*

L'Assemblée Générale,

Confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer les formalités légales requises.





## COMPOSITION DU CONSEIL AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2010

Suite à la démission honorable (départ à la Retraite) au 31 décembre 2009 de Monsieur Michel MATHIEU, le conseil d'administration est composé, à compter du 1er janvier 2010, comme suit :

Nom et Prénom ou Dénomination Sociale du Membre et ses fonctions	Date d'échéance du mandat (1)
Monsieur Thierry CHAPUSOT, <i>Président du Conseil d'Administration</i>	31 décembre 2013
Monsieur Dominique PAUTRAT, <i>Directeur Général Administrateur</i>	31 décembre 2013 (DG) 31 décembre 2014 (Adm.)
Monsieur Thierry PONNELLE, <i>Directeur Général Délégué Administrateur</i>	31 décembre 2013 (DGD) 31 décembre 2013 (Adm.)
Monsieur Daniel ANTOINE, <i>Administrateur</i>	31 décembre 2013
Monsieur Hugues MOREAUX, <i>Administrateur</i>	31 décembre 2013
Monsieur Michel DUSSEY, <i>Administrateur indépendant</i>	31 décembre 2014
Monsieur William LE BELLEGO, <i>Administrateur</i>	31 décembre 2014
Groupe WELCOOP (anciennement CERP Lorraine), représentée par <i>Monsieur Pascal LIBERT, Administrateur</i>	31 décembre 2013
Monsieur Philippe VIVIER, <i>Administrateur indépendant</i>	31 décembre 2011

(1) Le mandat prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice dont l'année est mentionnée.

## DURÉE DES MANDATS

La durée du mandat des administrateurs est de 6 ans comme l'autorise les statuts. La société considère que la durée légale du mandat de 6 années constitue une période convenable pour permettre aux membres de s'impliquer adéquatement dans le contrôle de la gestion de la société.

## ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS

Le Conseil d'Administration ne comprend, pour l'instant, que 2 Administrateurs « indépendants ».

Conformément au Code de gouvernement Middledenext, 4 critères permettent de justifier de l'indépendance des membres du conseil, qui se caractérise par l'absence de relation financière, contractuelle ou familiale significative susceptible d'altérer l'indépendance du jugement :

- Ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société du groupe et ne pas l'avoir été au cours des 3 dernières années ;
- Ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la société ou de son groupe ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité ;
- Ne pas être actionnaire de référence de la société ;
- Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des 3 dernières années.

La société, compte tenu des termes du rapport VIENNOT de juillet 1999, souhaite au fur et à mesure des renouvellements, proposer la nomination d'Administrateur indépendant afin d'atteindre la proportion de 1/3 des Administrateurs indépendants.

## INFORMATION SUR LES ADMINISTRATEURS

Le tableau joint au rapport de gestion, auquel il vous est renvoyé, fait état des autres mandats sociaux exercés par les membres du Conseil.

Une notice biographique décrivant les grandes lignes du curriculum vitae de chaque Administrateur est présentée en Rubrique 14 du Document de Référence.

La nomination de chaque Administrateur fait à chaque fois l'objet d'une résolution distincte présentée à l'Assemblée Générale. À chaque nouvelle nomination, une information est faite sur les dispositifs de gouvernance et les responsabilités incombant à chaque Administrateur.

Le Conseil n'a pas eu à se positionner sur la nomination de femmes en tant qu'Administrateur.

## MISSION DU CONSEIL

Le Conseil d'Administration a pour mission de déterminer les orientations de l'activité de la société et de veiller à leur mise en œuvre. Sous réserves des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées Générales et dans la limite de l'objet social, il peut se saisir de toutes les questions intéressant la bonne marche de la société et régler les affaires qui la concernent (art. L225-35, al.1).

## FONCTIONNEMENT DU CONSEIL / RÈGLEMENT INTÉRIEUR

La société ne fait pas référence à un règlement intérieur. Le fonctionnement du Conseil d'Administration est déterminé par les dispositions légales et réglementaires ainsi que les statuts de la société.

## ÉVALUATION DU CONSEIL

Le Conseil n'a pas fixé de normes pour évaluer les performances de ce conseil mais il consacrera à l'avenir, une fois par an, un point de son ordre du jour à un débat sur son fonctionnement ainsi que l'information communiquée, et en conséquence les actionnaires seront informés dans ce rapport de la réalisation de ces évolutions.

## INFORMATIONS SUR LES SÉANCES DU CONSEIL

Les Membres du Conseil et du Comité d'Entreprise ont été convoqués dans les délais suffisants leur laissant la possibilité d'assister à ces réunions et les documents nécessaires à la bonne tenue du Conseil leur ont été communiqués.

Les Commissaires aux comptes ont été convoqués à toutes les réunions du Conseil d'Administration.

Le Conseil s'est réuni aussi souvent que l'intérêt de la société l'a exigé et les procès-verbaux des réunions du Conseil mentionnent les questions soulevées et les réserves éventuelles émises.

Le pourcentage de présence à ces conseils a été de 90,70 % de moyenne générale sur l'année.

C'est ainsi que le Conseil d'Administration s'est réuni 6 fois dans l'année 2009. Il a été débattu des principaux points ci-après :

- Arrêté des comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2008 ;
- Convocation de l'Assemblée Générale, fixation de son ordre du jour ;
- Examen des textes des résolutions à présenter à l'Assemblée Générale et du rapport de gestion ;
- Examen des conventions relevant des articles L 225-38 et suivants du Code de commerce ;
- Autorisation de nouvelles conventions de centralisation de trésorerie ;
- Examen des situations trimestrielles et semestrielles ;
- Répartition des jetons de présence ;
- Proposition de nomination de Monsieur William LE BELLEGO comme Administrateur ;
- Proposition de nomination de Monsieur Michel DUSSERE comme Administrateur ;
- Proposition de nomination de Monsieur Dominique PAUTRAT comme Administrateur ;
- Démission honorable de Monsieur Michel MATHIEU de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration au 31 décembre 2009 ;
- Démission honorable de Monsieur Jean-Claude CHARPIGNON de ses fonctions d'Administrateur au 05 novembre 2009 ;
- Démission honorable de Monsieur Jacques PONNELLE de ses fonctions d'Administrateur au 05 novembre 2009 ;

- Nomination de Monsieur Thierry CHAPUSOT aux fonctions de Président du Conseil d'Administration au 1er janvier 2010 ;
- Nomination de Monsieur Dominique PAUTRAT aux fonctions de Directeur Général au 1er janvier 2010 ;
- Reconduction de Monsieur Thierry PONNELLE dans ses fonctions de Directeur Général Délégué au 1er janvier 2010 ;
- Établissement des documents de gestion prévisionnelle ;
- Autorisation d'entrer en négociation en vue d'une croissance externe.

## LES COMITÉS DU CONSEIL

La Société PHARMAGEST INTER@CTIVE considère que sa structure et sa taille ne nécessite pas la mise en place d'un comité des rémunérations et d'un comité de nominations.

Différents comités « opérationnels » propres à l'activité de la société existent par ailleurs qui rendent compte à la Direction générale.

### **Comité d'audit**

Constitué au 31 décembre 2009 le Comité d'audit :

- Monsieur Philippe VIVIER, Administrateur, indépendant ;
- Monsieur Michel DUSSERRE, Administrateur, indépendant ;
- Monsieur Daniel ANTOINE, Administrateur ;
- Monsieur Hugues MOREAUX, Administrateur.

Le Président de ce Comité d'Audit est Monsieur Philippe VIVIER, nommé le 03 février 2006 pour un mandat de 3 ans renouvelable.

Sur sa demande, le Comité d'Audit s'est enrichi des compétences comptables et financières, en tant qu' Expert Comptable et Commissaire aux comptes à la retraite, de Monsieur Michel DUSSERRE.

Outre des compétences reconnues, Monsieur Michel DUSSERRE, connaît particulièrement bien PHARMAGEST INTER@CTIVE en tant qu'ancien Commissaire aux Comptes.

Le Comité d'Audit s'est réuni sur l'année 2009 à 5 reprises avec un taux de participation de 100 %.

Sur recommandations du « Code de gouvernement des sociétés cotées », ce Comité ne comprend aucun mandataire social.

Les principales Missions du Comité d'Audit sont le suivi :

- Du processus d'élaboration de l'information financière ;
- De l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- Du contrôle légal des comptes par les commissaires aux comptes ;
- De l'indépendance des commissaires aux comptes.

Le Comité d'Audit dispose de son propre règlement depuis 2008. Le secrétariat des travaux du Comité est pris en charge directement par son Président.

Principaux sujets abordés par le Comité d'Audit sur 2009 :

- Examen des comptes et du fonctionnement du Contrôle Interne s'appuyant sur l'audition des Commissaires aux comptes et la présence régulière de la Direction Financière à chaque Comité d'Audit ;
- Audition de Membres de la Direction sur les projets de croissances et les nouveaux contrats importants mis en place ;
- Mise en place d'une réflexion sur une rationalisation des entités du Groupe.

Pour 2010, le Comité d'Audit envisage d'apporter une analyse plus particulière sur le fonctionnement du Contrôle Interne du Groupe compte tenu de ses évolutions tant externes qu'internes.

Outre les informations ayant pu être fournies oralement lors de ses réunions, le Conseil d'Administration a été informé de l'activité du Comité par la remise de son rapport annuel.



## COMITÉS OPÉRATIONNELS

**Comité de Direction Financier et Social**

Ce comité est constitué de huit personnes.

Nom et Prénom	Fonction(s)
Monsieur Thierry CHAPUSOT	Directeur Général
Monsieur Thierry PONNELLE	Directeur Général Délégué Directeur marketing & développement
Monsieur Dominique PAUTRAT	Directeur Général Délégué Directeur Activité Pharmacie
Madame Liza NATAN	Directeur e-business et e-media
Monsieur Rodolphe ZIMMER	Directeur Ressources Humaines
Monsieur William LE BELLEGO	Directeur Informatique et Technique
Monsieur Thierry POIVEY	Directeur Activité Belgique
Monsieur Jean-Yves SAMSON	Directeur Administratif et Comptable

Ce comité de direction s'est réuni 16 fois au cours de l'année 2009, avec un pourcentage de présence de 93 %.

Il a pour mission l'étude de la politique générale et stratégique de la société ainsi que de l'impact financier des décisions prises sur les résultats de l'entreprise.

**Comité de Direction Métiers**

Ce comité, regroupant les Directions opérationnelles de la société, se compose de treize personnes.

Nom et Prénom	Fonction(s)
Monsieur Thierry CHAPUSOT	Directeur Général
Monsieur Dominique PAUTRAT	Directeur Général Délégué Directeur Activité Pharmacie
Monsieur Thierry PONNELLE	Directeur Général Délégué Directeur marketing & développement
Monsieur Denis SUPPLISSON	Directeur National Service Clients
Monsieur Thierry POIVEY	Directeur Activité Belgique
Monsieur Olivier MORLOT	Directeur Grands Comptes
Monsieur William LE BELLEGO	Directeur Informatique et Technique
Madame Pascale DHIAB	Directeur Informatique Adjoint
Monsieur Dominique GOURSAUD	Directeur Commercial
Monsieur Bruno PAULET	Directeur Pôle Web
Monsieur Jérôme LAPRAY	Responsable Marketing
Madame Liza NATAN	Directeur e-Business et e-Media
Un des 8 Directeurs Régionaux	À tour de rôle

Ce comité s'est réuni 10 fois au cours de l'année avec un pourcentage de présence de 93 %.

Il est chargé de mettre en pratique la stratégie de la société et plus particulièrement les décisions concernant chaque activité. Chaque secteur doit présenter l'évolution des projets en cours et leur impact sur l'activité.

#### Comité de Direction Pharmacie

Ce comité qui regroupe les différentes Directions Régionales et opérationnelles de l'Activité Pharmacie se compose de dix-huit personnes.

Nom et Prénom	Fonction
Monsieur Dominique PAUTRAT	Directeur Général Délégué Directeur Activité Pharmacie
Monsieur Thierry PONNELLE	Directeur Stratégie Commerciale
Monsieur Denis SUPPLISSON	Directeur National Service Clients
Monsieur Jérôme LAPRAY	Responsable Marketing
Monsieur Olivier MORLOT	Directeur Grands Comptes
Monsieur Erwan SALQUE	Adjoint Directeur Activité Pharmacie
Monsieur Marc ABITBOL	Président A.D.I.
Monsieur Frédéric GRECARD	Président B.G.M.
Monsieur Christian COUNYE	Directeur des Opérations Belux
Monsieur Antoine BARA	Directeur Régional Rhône Alpes
Monsieur Mathieu OLENDEREK	Directeur Régional Nord
Monsieur Stéphane ZEMOUR	Directeur Régional Grand Ouest
Monsieur Pierre Jean FORRER	Directeur Régional Sud Ouest
Monsieur Jean-Daniel SALANSON	Directeur Régional Sud Est
Monsieur Dominique GOURSAUD	Directeur Régional Centre Auvergne et Directeur Commercial
Monsieur Raynald MARTINO	Directeur Régional Grand Est
Monsieur Laurent SUBIL	Directeur Régional CIP Ile de France
Monsieur Rodolphe ZIMMER	Directeur des Ressources Humaines

Ce comité s'est réuni 6 fois au cours de l'année avec un pourcentage de présence de 82 %.

Il est chargé de mettre en pratique les décisions du Comité de Direction qui concernent l'Activité Pharmacie, de veiller à leur réalisation, mais aussi d'examiner les résultats commerciaux de l'activité dans son ensemble ainsi que dans les différentes régions et l'application de la politique générale dans ces régions.



## II - RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

### RÉMUNÉRATION INDIVIDUELLE

Le rapport de gestion, en application des dispositions de l'Art L225-102-1 du code de commerce, mentionne l'ensemble des rémunérations et avantages divers des membres du Conseil d'Administration de PHARMAGEST INTER@CTIVE.

La rémunération variable est rattachée à l'exercice au titre duquel elle est calculée, même si elle n'est versée qu'au cours de l'exercice suivant.

Les principes de fixation de ces rémunérations sont les suivants :

- Au niveau des Administrateurs titulaires d'un contrat de travail, sont appliquées les modalités définies dans le contrat de travail. La partie variable de la rémunération est calculée en fonction du résultat courant avant impôt annuel par rapport aux objectifs pour Messieurs Thierry Chapusot, Thierry Ponnelle et William Le Bellego et en fonction du résultat d'exploitation Pharmacie France pour Monsieur Dominique Pautrat;
- Concernant Monsieur Thierry Chapusot, la rémunération de son mandat social a été fixée au moment de sa nomination le 30/05/2002 à 1 524,49 euros par mois et a été portée à 2 000 € par mois depuis le 20/06/2008 et est maintenue dans le cadre de son mandat social de Président du Conseil d'Administration à partir du 1er janvier 2010;
- Concernant Monsieur Thierry Ponnelle, la rémunération de son mandat social a été fixée au moment de sa nomination le 30/05/2002 à 762,25 euros par mois, a été portée à 2 062,50 euros par mois à partir du 01/01/2007 pour la prise en compte de ses mandats dans les nouvelles filiales (Sabco et SABCO Services) puis à 1 000 € à compter du 1er janvier 2010;
- Concernant Monsieur Dominique Pautrat, Directeur Général non Administrateur, sa rémunération au titre de son mandat social a été fixée le jour de sa nomination le 08/03/2008 à 150 euros par mois puis à 2 000 € à compter du 1er janvier 2010;
- Les mandataires sociaux bénéficient de la prise en charge par la société d'un contrat « article 83 » au taux de 8 % portant sur la totalité du salaire afférent au contrat de travail et de la rémunération afférente au mandat social.

### OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Néant.

### OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHATS D' ACTIONS LEVÉES DURANT L'EXERCICE

Néant.

### ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES À CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

Néant.

### HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHATS D' ACTIONS

Ces informations sont reprises dans l'annexe 2009 des comptes consolidés dans la note 20.3.1.5.6.

DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2010

	Contrat de Travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
<b>PAUTRAT Dominique</b>								
Directeur général / Administrateur	X(1)		X			X	X(2)	
Date fin de mandat : 31/12/14								
<b>PONNELLE Thierry</b>								
Directeur général délégué / Administrateur	X(1)		X			X		X
Date fin de mandat : 31/12/13								

Les différents engagements concernant Monsieur Thierry Chapusot ont été repris par la société Groupe Welcoop suite à sa mutation à la direction du Groupe au 1er janvier 2010.

(1) La société considère que le maintien du contrat de travail de Monsieur Dominique PAUTRAT est justifié au regard de son ancienneté de plus de 20 ans au sein de la société.

Le conseil d'Administration appréciera la situation de Monsieur Thierry PONNELLE lors du renouvellement de son mandat.

(2) Clause de non concurrence assortie d'une contrepartie financière de ½ mois de salaire pendant 12 mois calculé sur la base de la moyenne de salaires des 12 derniers mois.

### JETONS DE PRÉSENCE

Le rapport de gestion précise pour chaque Administrateur le montant de jetons de présence versés sur 2009 et 2008.

Les principes de fixation des jetons de présence sont les suivantes :

- Les jetons de présence sont alloués aux Administrateurs n'ayant pas de fonctions opérationnelles dans le Groupe Welcoop et touchant à ce titre une rémunération;
- Les jetons de présence sont en outre répartis suivant les critères tenant à l'éloignement géographique et en fonction de l'assiduité.

Un montant de 150 € par séance est alloué aux Administrateurs proches tandis qu'un montant de 250 € par séance est alloué aux Administrateurs éloignés (nécessitant de s'absenter une journée complète).

Le montant global proposé à l'Assemblée Générale du 18 juin 2010 est de 30 000 euros.

Une partie de ces jetons de présence est affectée, en outre, aux Administrateurs membres du Comité d'Audit pour un montant annuel forfaitaire de 4 000 € par membre.

Les jetons de présence pour l'exercice 2009 ont été payés pour le 31 décembre 2009.

### III - PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les articles 20 à 20-7 des statuts définissent les règles de participation des actionnaires aux Assemblées Générales. Les textes sont rappelés au chapitre 21 du Document de Référence.

### IV - LIMITATION AUX POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le Conseil d'Administration n'a pas apporté de limitations spécifiques aux pouvoirs du Directeur Général, sous réserve des pouvoirs expressément attribués au Conseil d'Administration par la loi et les statuts.





## V - PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ

Ce présent rapport a été préparé sur la base des contributions de plusieurs directions, notamment la Direction Financière, le service de consolidation Groupe, le Conseil Juridique du Groupe et le Comité d'Audit.

### 5.1 Définition et objectifs du contrôle interne

Les principes et procédures de contrôle interne en vigueur dans le groupe ont pour objet :

- Respecter la conformité aux lois et règlements ;
- De faire appliquer et respecter les instructions et orientations fixées par la direction générale ;
- De veiller au bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- De vérifier que les informations comptables, financières et de gestions communiquées aux organes sociaux du groupe reflètent avec sincérité l'activité et la situation des sociétés du Groupe.

L'un des objectifs des systèmes de contrôle interne est de prévenir et de maîtriser les risques résultant de l'activité du groupe et notamment les risques d'erreurs et de fraudes, en particulier dans le domaine comptable et financier.

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés.

### 5.2 Organisation générale du contrôle interne

Le contrôle interne de notre société s'appuie à ce jour sur un référentiel interne repris dans un manuel de procédures.

Le travail et les démarches effectués par notre société depuis plusieurs années au plan interne ont été repris dans un manuel de procédures mis à la disposition de l'ensemble du personnel pour application.

La société a entrepris une démarche progressive visant à adapter son dispositif de contrôle interne en vue de le rapprocher du cadre de référence de contrôle interne pour les valeurs moyennes et petites élaboré par l'AMF le 25 février 2008.

Notre société a également constitué fin 2005 un Comité d'Audit ayant pour mission d'assister le Conseil d'Administration pour que celui-ci puisse s'assurer notamment de la qualité du contrôle interne et de la fiabilité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés financiers.

Les procédures de contrôle interne mises en place chez PHARMAGEST INTER@CTIVE sont appliquées aux filiales sous management direct.

### 5.3 Acteurs du contrôle interne

Le contrôle interne est placé sous la responsabilité de la Direction Administrative et Financière assistée du contrôle de gestion, et des responsables opérationnels selon leur domaine de compétence.

La direction de l'entreprise est assurée par le Conseil d'Administration qui se réunit de manière régulière, décide des orientations de la société, avec la connaissance des comptes, tableaux de bord, budgets et situation financière.

Le Conseil d'Administration s'appuie, dans sa gestion quotidienne, sur :

- La Direction Générale ;
- Le Comité de Direction Financier et Social mensuel ;
- Le Comité de Direction Métiers mensuel ;
- Le Comité de Direction Pharmacie mensuel, regroupant les Directions Régionales et fonctionnelles ;
- Le Contrôle de gestion.

Les Comités de Direction sont des organes permanents, les données issues de Cognos (outil de reporting Groupe) étant systématiquement analysées et les procédures nécessaires adoptées, corrigées ou mises en place.

## 5.4 Identification des facteurs de risques

Les principaux facteurs de risques identifiés sont :

### • Risques inhérents à l'activité

Concurrence / Environnement économique : PHARMAGEST INTER@CTIVE est leader de son marché donc exposé à une concurrence forte mais le risque économique reste assez faible. Ce risque est suivi par les comités de Direction Métiers et de Direction Pharmacie qui rendent compte directement à la Direction Générale ;

Risques liés à la propriété intellectuelle : La société détient tous les brevets pour son exploitation sur les logiciels à l'exception des sources de ses fournisseurs (exemple la base de données clickadoc® appartient à Solusoft ; son exploitation est régie par un contrat de partenariat). Ce risque est suivi par la Direction Informatique et Technique dans le cadre du Comité de Direction Financier et Social qui rend compte à la Direction Générale ;

Risques sociaux : PHARMAGEST INTER@CTIVE emploie 690 salariés et est très active dans sa politique de distribution des résultats (en plus de la participation aux bénéfices, l'entreprise a un accord d'intéressement, un système de booster régional et l'octroi des stocks-option s'est fait au profit de l'ensemble du personnel de l'entreprise présent en 2004). Ce risque est suivi par la Direction des Ressources Humaines dans le cadre du Comité de Direction Financier et Social qui rend compte à la Direction Générale.

### • Risques opérationnels

Risques liés à la sécurité des systèmes d'informations et des réseaux : La société utilise en interne un réseau sécurisé par les technologies modernes anti intrusion, ses serveurs sont protégés et une sauvegarde quotidienne de toutes ses données est faite sur un second site en plus du siège social. Ce risque est suivi par la Direction Informatique et Technique dans le cadre du Comité de Direction Financier et Social qui rend compte à la Direction Générale.

### • Risques Financiers

La gestion de ces risques est présentée dans le paragraphe 20.3.1.5.16 des annexes consolidées et concerne principalement le risque de liquidité ainsi que le risque de taux et de change. Ce risque est suivi par la Direction Administrative et Financière dans le cadre du Comité de Direction Financier et Social qui rend compte à la Direction Générale.

### • Risque de Fraude et d'erreurs

Ce risque est suivi par la Direction Administrative et Financière dans le cadre du Comité de Direction Financier et Social qui rend compte à la Direction Générale.

## 5.5 Mise en oeuvre du contrôle interne et processus d'amélioration

### 5.5.1 Mise en oeuvre du contrôle interne

Tous les processus de contrôle interne existants dans l'entreprise, reposant sur des règles de fonctionnement écrites ou tacites nées de la pratique, sont désormais regroupés dans un manuel de procédures. D'autres procédures ont pu être mises en place dès lors que l'identification de facteurs de risques le nécessitait.

Le manuel de procédures a pour but d'améliorer le fonctionnement de l'activité et permettre notamment :

- De définir les étapes à suivre dans l'exécution des activités principales de la société ;
- De décrire les conditions de réalisation des opérations ;
- De définir les attributions dévolues aux différents préposés à chaque étape d'exécution des opérations ;
- De connaître les outils mis à la disposition des intervenants ;
- D'identifier les contrôles à effectuer pour s'assurer du bon fonctionnement des opérations (auto contrôle, contrôle hiérarchique, audits interne et externe).

La Direction Administrative et Financière s'assure du respect des procédures internes qui ne révèlent pas de déficiences significatives. Le dispositif du contrôle interne du Groupe PHARMAGEST INTER@CTIVE s'inscrit dans le cadre d'une amélioration continue.

Les différents processus identifiés de l'entreprise concernent :

- Les achats et service logistique ;
- Les ventes ;
- Les contrats de vente particuliers (modules) ;
- Le service clients (installation, formation, hotline, SAV) ;
- L'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière (cycle exploitation, cycle investissement, cycle financement, cycle trésorerie) ;
- La sécurité des systèmes d'informations et des réseaux ;
- Le guide de gestion des ressources humaines.

### 5.5.2 Processus d'amélioration

L'objectif permanent est de continuer d'évaluer les risques, de mesurer l'adéquation du système de contrôle interne déjà en vigueur pour maîtriser ces risques, de mettre en place les améliorations qui semblent nécessaires puis d'en suivre l'efficacité.

Ainsi, sur l'exercice 2009, les principales actions ont été ciblées sur :

- Le renforcement du contrôle des risques de fraudes et d'erreurs par des contrôles inopinés sur le respect des process en Région ;
- La consolidation de l'activité en Belgique avec l'adaptation des procédures Groupe ;
- La poursuite de l'analyse critique de la pertinence et de la correcte application des dispositions existantes en matière d'organisation, de procédures et de systèmes d'information ;
- Le renforcement des outils de pilotage au niveau du risque Client et Financier ;
- L'intégration des Fonds de Commerce acquis.

Pour 2010, les actions suivantes seront menées :

- Poursuite du contrôle des risques de fraude et d'erreurs par des contrôles inopinés sur le respect des process ;
- Mise à niveau des process pour répondre aux besoins de la nouvelle Direction ;
- Poursuite de l'analyse critique de la pertinence et de la correcte application des dispositions existantes en matière d'organisation, de procédures et de systèmes d'informations ;
- Renforcement des outils de pilotage au niveau du risque Clients et Financier.

### 5.6 Les limites inhérentes au contrôle interne

L'un des objectifs du contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs et de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir qu'une garantie raisonnable que ces risques sont éliminés.

### 5.7 Élaboration et contrôle de l'information comptable et financière des actionnaires

#### Les principaux éléments du dispositif de contrôle de la société

L'élaboration de l'information comptable et financière des actionnaires est assurée sous la responsabilité de la Direction Générale de l'entreprise et de la Direction du Groupe, par la Direction Administrative, Comptable et Financière. Le Conseil d'Administration via son Comité d'Audit assure le contrôle permanent de l'information financière et des procédures liées à son élaboration.

Pour son contrôle, le Comité d'Audit ainsi que le Conseil d'Administration s'appuie sur les analyses fournies par le contrôle de gestion qui se repose sur son outil décisionnel Cognos Finance dans lequel est réalisé le Reporting de gestion.

Les procédures d'élaboration des comptes consolidés reposent essentiellement sur :

- Recherche de l'harmonisation des règles & méthodes ;
- Informations permanentes des actualités comptables et évolutions des normes IFRS ;
- Implémentation d'un outil de consolidation comptable dédié : « Équilibre de la société AS Groupe (Groupe Lefebvre Software) » ;
- Audit des principales variations et opérations sur les différentes sociétés du groupe afin d'appréhender les différents retraitements.

Les comptes consolidés sont réalisés trimestriellement et approuvés par le Conseil d'Administration.

### Relations avec les commissaires aux comptes

La régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes annuels et des informations transmises aux actionnaires sont soumises au contrôle semestriel et à la certification des deux commissaires aux comptes qui rendent compte des conclusions de leur mission de certification des comptes au Comité d'Audit.

### VI – APPROBATION DU RAPPORT PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Ce rapport ainsi présenté a été approuvé par le Conseil d'Administration lors de séance du 25 mars 2010.

### VII – STRUCTURE DU CAPITAL

Les renseignements concernant la structure du capital sont rappelés en Rubrique 18 « Principaux Actionnaires » du Document de Référence.

## 24.4 Le rapport de contrôle des commissaires aux comptes

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société PHARMAGEST INTER@CTIVE et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion de risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- De vous communiquer les observations qu'appellent de, notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- D'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France.

#### ***Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière***

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- Prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- Prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- Déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.



Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

#### **Autres informations**

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Fait à Vandoeuvre-lès-Nancy et à Paris, le 09 avril 2010,  
Les commissaires aux comptes,

**BATT AUDIT**  
Commissaire aux Comptes

**Isabelle SAGOT**

**MAZARS**  
Commissaire aux Comptes

**Jean-Brice de TURCKHEIM**

## 24.5 Calendrier des prochaines publications

Calendrier des prochaines publications	
Le chiffre d'affaires du premier trimestre 2010	le 12 mai 2010
Le chiffre d'affaires du second trimestre 2010	le 06 août 2010
Les résultats semestriels 2010	avant le 31 août 2010
Le chiffre d'affaires du troisième trimestre 2010	le 10 novembre 2010
Le chiffre d'affaires du quatrième trimestre 2010	le 11 février 2011
Les résultats annuels 2010	le 29 mars 2011

## 25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Le tableau des filiales et participations de PHARMAGEST INTER@CTIVE est présenté dans les annexes aux comptes sociaux en page 82 (paragraphe 20.3.2.3.5).

**PHARMA**gest  
*inter@ctive*

5, allée de Saint Cloud - 54600 Villiers-les-Nancy  
Tél. : 0820 90 81 00 - Fax : 03 83 15 98 09  
[www.pharmagest.com](http://www.pharmagest.com)